Anne Jules Duc de Noailles
pair de France premier capitaine des gardes du corps
du Roy commandant en chef pour Sa M.té et Son
Lieutenant general en la province de Languedoc
gouverneur et lieutenant general des comtés de
Roussillon Conflans et Cerdaigne, et capitaine
general desd.t pays gouverneur particulier de la
Ville et citadelle de Perpignan lieutenant general
des armées du Roy &

Nous avons exempté de logement de
troupes les academiciens de L'academie royalle de
Nismes conformement a leur privileges contenus
dans les lettres patentes de leur Etablissement
Deffendons a tous chefs et officiers desdites troupes
tant de Cheual que de Pied, de Loger ou souffrir
qu'il soit logé aucun de eux estans sous leur
Charge dans les maisons desd.t academiciens, et
dans Lesquelles ils font leur demure. Deffendons
pareillement aux consuls de lad.t ville de Leur
donner aucun logement sur peine de desobeissance
Fait a montp.er le 8.e de nouembre 1683: / anne Jules
Duc de Noailles, Par monseigneur de lors /

Collationné sur l'original par moy
Soussigné Secretaire de l'Academie
Royale de Nismes, sur la Requisition de
Mons.r François Defaure Fondamenta-
lien des Academiciens de lad.t Academie.
Fait à Nismes le 6. Decemb. 1683.
Sauvin.

Regître
de
l'Academie Royale
de Nismes,
établie par Lettres patentes
de sa MAIESTÉ
du mois d'Aoust 1682.

Protecteur de l'Academie.

Messire Jaques Seguier, Evêque de Nismes.

Regitre de l'Academie Royale de Nismes, etablie par Lettres patentes de sa MAIESTE. le mois d'Aoust 1682.

Liste des Academiciens,

dont ceux de la premiere fondation ont été rangés par le sort, et les autres en suite selon l'ordre de leur reception.

François Annibal de Rochemore, Conseiller du Roy en ses Conseils, President, Juge-mage, & Lieutenant general en la Senéchaussée et Siege Presidial de Nismes.

Joseph de la Baume, Conseiller du Roy en la Senéchaussée et Siege Presidial de Nismes.

Jean Saurin, Docteur & Avocat.

Claude de Roverié, seig.r de Cabrieres.

Jean Ménard, Prétre, Prieur d'Aubort.

Pierre Causse, Pretre, Chanoine, second Archi-diacre en l'Eglise Catedrale de Nismes, Vicaire general & Official de Monseigneur l'Eveque de Nismes.

Charles Restaurand, Docteur & Avocat.

Antoine Teissier, Docteur et Avocat.

Antoine Rouviere, Docteur & Avocat.

Claude Maltret, Docteur & Avocat.

Jean Antoine de Digoine, Conseiller & Procureur du Roy en la Senéchaussée et Siege Presidial de Nîmes.

Honoré de Trimond, Prêtre, Conseiller Clerc en la Senéchaussée & siege Presidial de Nismes.

Jean Pierre Chazel, Conseiller du Roy, & Lieutenant-principal en la Senéchaussée & Siege Presidial de Nismes.

Francois Graverol, Docteur & Avocat, agregé à l'Academie des Ricovrati de Padoüe.

Loüis de Trimond d'Aiglun, Prêtre, Docteur en Theologie, Chanoine de l'Eglise Catedrale de Nismes, & Prieur de Quinson et de Belcoüades.

Pierre Chazel, Docteur & Avocat, Et à present Conr. Et Procureur du Roy en la Senéchaussée Et Siege Presidial de Nismes.

François de Faure, de Fondamente.

Jules Cesar de Faïn, Marquis de Peraud, Marechal de Camp aux Armées du Roy.

Henry Cassagnes, Conseiller du Roy honoraire en la Senechaussée & siege Presidial de Nismes, et Trésorier du Domaine en lad.t Senechaussée.

Henry Guiran, Conseiller au Parlement d'Orange.

Ignace de Merez, Prêtre, Chanoine en l'Eglise Catedrale de Nismes.

Pierre Petit, Ecuyer, cy-devant Marechal des Logis general de la Cavalerie legere de France.

Jaques de Trimond, Prieur de L'Esperon, Docteur en Theologie.

Jaques de Vivet, Marquis de Montclus, President, Juge-Mage, et Lieutenant General en la Senéchaussée et Siege Presidial de Nismes.

Elie Cheiron, Docteur et Avocat.

Jaques Formi, Docteur en Medecine.

Gilles Begault, Chanoine en l'Eglise Cathedralle de Nismes, et Docteur en Theologie.

Louis Menard, Conseiller en la Senéchaussée, et Siege Presidial de Nismes.

Antoine Detravenol, Docteur et Avocat.

Pierre Paulhan, Conseiller en la Senéchaussée, et Siege Presidial de Nismes.

Liste des Academiciẽs
Étrangers.

Baltasar Phelypeaux, Marquis de Châteauneuf, & autres places, Conseiller du Roy en ses Conseils, Ministre, Secretaire d'Etat, & Commandeur des Ordres de Sa Majesté.

David Brüeys, Docteur & Avocat, de Montpelier.

Jean Antoine Dechaines, Prêtre, Chanoine de l'Eglise Collegiale nôtre Dame de Villeneuve d'Avignon; Et à présent Doyen de lad. Eglise.

Jacob Spon, Docteur agregé au College des Medecins de Lion, et à l'Academie des Ricovrati de Padoüe.

Raimond de Cés, Docteur en Theologie.

Louis Florent de la Granche, Avocat au Parlement de Paris.

André Baudry, Bachelier en Theologie dans l'Vniversité de Dole, Curé de Saint Thibault, Archiprêtre de Semur en Auxois, Et Acamedicien d'honneur de Ville-Franche en Beaujolois.

Jaques Demarsolier, Docteur en Theologie, Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Vzés, Et Prieur de Saint Victor.

F. Jean-Claude Viany, Prieur de l'Eglise de Saint Jean d'Aix, et Docteur en Theologie.

Statuts & Reglemens
de l'Academie Royale de Nismes.

1.

L'Academie aura un seau où sa devise sera gravée, pour seeller en cire bleüe tous les achs qui seront expediez par son ordre.

2.

Elle aura trois Officiers, un Directeur, un Chancelier, & un Secretaire.

3.

Le Directeur presidera aus assemblées en l'absence du Protecteur, pour y proposer les matieres dont on aura à traiter, & faire garder le bon ordre. Il receüillira les avis des Academiciens suivant le rang où ils se trouveront fortuitem. assis, commençeant par celuy qui sera à sa main droite : et opinera le dernier immediatement apres les deux autres Officiers.

4.

Le Chancelier gardera le Seau, & seellera toutes les Expeditions de l'Academie

5.

Le Secretaire tiendra regître de toutes les resolutions qui

seront prises dans les Assemblées, gardera tous les titres & papiers de l'Academie, expediera tous les actes, & écrira toutes les dépêches et toutes les lettres qu'elle resoudra.

6.

Quand le Corps de l'Academie parlera dans ses lettres, le Secretaire souscrira ainsi, par exemple, Vos tres-humbles serviteurs. Les Academiciens de la Ville de Nismes. Pezaud Secretaire. Et quand le Secretaire écrira de la part du Corps, il commencera sa lettre en ces termes, L'Academie m'a ordonné de vous écrire: & alors il signera la Lettre comme si c'étoit pour ses affaires particulieres, excepté qu'écrivant de la part d'un Corps il doit être plus reservé aux termes de la souscription.

7.

En l'absence du Directeur le Chancelier presidera aux Assemblées, et en l'absence de tous les deux le Secretaire. Que si tous les Officiers sont absens, le dernier qui aura été Directeur ou Chancelier presidera.

8.

Le Secretaire sera perpetuel et à vie, le Directeur et le Chancelier seront changez de six mois en six mois: & celuy qui sortira d'une charge ne pourra être élû pour une autre à la premiere nomination.

9.

Le Directeur et le Chancelier seront élûs à la pluralité des

voix par des billets qui seront mis entre les mains du Secretaire, et ouverts par les Officiers.

10.

La nomination du Secretaire se fera de la même maniere que celle des autres Officiers, excepté que l'on ne pourra parvenir à cette charge que par le suffrage des deux tiers des Academiciens.

11.

Pour l'election d'un Academicien, il faudra que les deux tiers de la Compagnie y opinent, & que toutes les voix soient conformes.

12.

Pour destituer ou interdire un Academicien, il faudra aussi que les deux tiers de la Compagnie y opinent, et qu'il passe de deux voix à la destitution ou à l'interdiction.

13.

La Compagnie sera composée de vint six Academiciens residens en cette ville: Quant aux Etrangers, on en pourra recevoir autant que la Compagnie trouvera à propos.

14.

Lorsqu'il mourra quelqu'un des Academiciens, on choisira deux de la Compagnie, dont l'un fera son eloge en prose, & l'autre en vers.

15.

Si quelqu'un des Academiciens ne se peut trouver

aux Assemblees lorsqu'il sagira des Elections ou d'autres affaires importantes de l'Academie, il pourra envoyer son avis par écrit.

16.

Quand un Academicien sera reçû, on lui fera lecture des Statuts de la Compagnie, lesquels il promettra d'observer, & il signera l'acte de sa reception, sur le Regître.

17.

Les Partages seront renvoyez à l'Assemblée suivante.

18.

Aucun ne sera reçû dans l'Academie qu'il n'ait demãdé d'y étre admis, & qu'il n'ait rendu visite à tous les Academiciens.

19.

Ceux qui ne seront point du Corps de l'Academie ne pourront assister aux Assemblées.

20.

Que s'il se pnte quelqu'un qui desire avoir l'avis de la Compagnie, ou qui ait quelque parole à lui porter, ou à lui faire compliment, il pourra étre introduit dans l'Assemblée pour y étre oüy: & apres la réponse qui lui sera faite par le Directeur, il se retirera.

21.

Aucun sujet de ceux qui seront traittez dans les Assemblées ne sera divulgué, si ce n'est par ordre de la Compagnie.

22.

L'Academie ne jugera que des ouvrages de ceux dont Elle est composée, et si quelqu'autre luy en presente, Elle en donra simplement son avis.

23.

Nul des Academiciens ne pourra mettre en lumiere aucun ouvrage sans l'avoir auparavant communique à l'Academie, et en avoir eu son approbation, n'y rien écrire de son chef pour la defense de l'Academie que par son ordre ou par sa permission

24.

Aux Assemblées, le Directeur en l'absence du Protecteur, se placera au haut bout de la Table: le Chancelier & le Secretaire seront à ses côtez: & les autres Academiciens se placeront autour de la Table comme la rencontre les rangera; & le Secretaire tiendra le Regître, où il écrira éxactement & brievement tout ce qui se passera en chaque Assemblée, dont les deliberations seront signees du Directeur, du Chancelier, & du Secretaire.

25.

On ne pourra faire aucune deliberation, si la Compagnie n'est composée de sept Academiciens, pour le moins.

Ces Statuts ont été approuvez par tous ceux qui com-
posent cette Compagnie, & ils les ont signez.

Fait & arresté en l'Assemblée de l'Academie de Nîmes
le xxix. jour d'Avril 1682.

Delabaulme Faurin
Secretaires. Menard
Teissier. Rouviere Restaurand.
Graverol Chazel
Reymond Reyson De Merez Cte
Castagnes. Guivan De Trimond
Marcelus Cheiron Formi De Cés
Degault Devrauenolg
Caulliaz Dechaunes & Rebouleo
Labbé Poncet de la Riviere

Lettres patentes de Sa Majesté, pour l'établissement de l'Académie Royale de Nismes.

Louis par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à tous presens & avenir, Salut. L'Academie Françoise établie dés l'Année 1635. en nôtre bonne ville de Paris par le feu Roy d'immortelle memoire nôtre honoré Seigneur & Pere ayant donné de l'emulation dans beaucoup de nos Provinces, il s'est formé à son exemple dans nôtre Ville de Nismes en Languedoc, une Compagnie de gens d'esprit et de savoir, lesq.ls se sont particulierement apliquez à l'étude de l'Antiquité pour l'intelligence de ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur dans les debris qui leur restent des ouvrages des Romains, dont les fameux monumens attirent dans ladite Ville des Curieux de toutes parts: & ont cû qu'il estoit de leur honneur de joindre la pureté du langage François à la connoissance de l'ancienne Histoire, & de parler la langue de nôtre Cour, de méme que leur Ancestres parloint la langue de Rome. Et comme leur Modestie, leur retraite, & leur éloignement n'ont pû empécher que la Vertu & les talens de ceux qui composent cette Compagnie ne nous ayent été

connus, et que nous savons que leur amour pour les belles
Lettres & leur erudition ont merité que la voix publique
ait honoré leur Conferences du Titre d'Academie, bien que
ce ne fussent en effet que des Assemblées particulieres
faites sans bruit & sans éclat par des personnes savã-
tes, dans le seul dessein de goûter ensemble ce que la
societé des Esprits et la vie raisonnable ont de plus utile
et de plus doux, conferant de la pureté du Langage, traitãt
des questions de Morale, & examinant des Ouvrages
d'Eloquence et de Poësie, Nous n'avons pas seulem.t loüé
les soins que prennent tant de beaux Esprits de faire fleu-
rir les Sciences & les Arts, qui sont les principaux ins-
trumens de la Vertu, & les marques de la felicité d'un
Etat comme le nôtre, dans lequel les Lettres ne sont pas
moins en honneur que les Armes; Mais nous avons
voulu les exciter à continuer ces sortes de Conferences et
exercices Academiques, en authorisant lesdites Assemblé-
es, permettant qu'il soit fait des Statuts & Reglemens
pour la Police qui doit y être gardée, & gratifiant ceux dont
elles seront composées de quelques témoignages honorables
de nôtre bienveillance. A quoy nous nous sommes portez
d'autant plus volontiers que Nous en avons été suplieZ par
nôtre amé & feal Conseiller en nos Conseils le Sieur
Seguier Evêque de Meaux en qui la Science & les belles
Lettres ont toûjours été considerées comme un ornement de sa

naissance & de sa dignité. Et voulant commettre à ses soins la direction des choses qui concerneront l'établissemt. de ladite Academie, non moins par la connoissance que Nous avons de sa suffisance, de son Zele & affection à notre service, que pour satisfaire au desir qu'ont témoigné ceux qui composent ladite assemblée de l'avoir pour leur Chef & leur Protecteur. A ces Causes ayant égard à l'utilité que nos sujets peuvent recevoir des Conferences de ladite Academie, & aussi à la fidelité et affection que fait paroitre pour nôtredit service ladite Ville de Nismes, & inclinant à la supplication et remonstrance dudit Sieur Seguier, Nous avons de nôtre grace speciale, pleine puissance et autorité Royale, permis, approuvé, & autorisé, permettons, approuvons & autorisons, par ces presentes signées de nôtre main, lesdites Assemblées & Conferences; Voulons qu'elles soient continuées desormais dans nôtredite Ville, sous le nom que Nous leur donnons de l'Academie Royale de Nismes que ledit Sieur Seguier s'en puisse dire le Chef et le Protecteur: que le nombre des personnes qui composeront ladite Academie soit fixé et limité à vingt six, lesquels seront tous habitans de ladite Ville; Permettons en outre à ladite Academie d'avoir un seau avec telle marque & figure qu'il luy plaira, pour sceller tous les Actes qui emaneront d'Elle; Autori-sons leurs Officiers, Statuts et Reglemens cy attachez

connus, et que nous savons que leur amour pour les belles
Lettres & leur erudition ont merité que la voix publique
ait honoré leur Conferences du Titre d'Academie, bien que
ce ne fussent en effet que des Assemblées particulieres
faites sans bruit & sans éclat par des personnes savã-
tes, dans le seul dessein de goûter ensemble ce que la
societé des Esprits et la vie raisonnable ont de plus utile
et de plus doux, conferant de la pureté du Langage, traitãt
des questions de Morale, & examinant des Ouvrages
d'Eloquence et de Poësie, Nous n'avons pas seulem.t loüé
les soins que prennent tant de braux Esprits de faire fleu-
rir les Sciences & les Arts, qui sont les principaux ins-
trumens de la Vertu, & les marques de la felicité d'un
Etat comme le nôtre, dans lequel les Lettres ne sont pas
moins en honneur que les Armes, je Mais nous avons
voulu les exciter à continuer ces sortes de Conferences et
exercices Academiques, en authorisant lesdites Assemblé-
es, permettant qu'il soit fait des Statuts & Reglemens
pour la Police qui doit y être gardée, & gratifiant ceux dont
elles seront composées de quelques Temoignages honorables
de nôtre bienveillance. A quoy nous nous sommes portez
d'autant plus volontiers que Nous en avons été suplieZ par
nôtre amé & feal Conseiller en nos Conseils le Sieur
Sequier Evêque de Nismes en qui la Science & les belles
Lettres ont toûjours été considerées comme un ornement de sa

sous le contreseel de nôtre Chancelerie, et tous autres qu'il sera
necessaire de faire, sans qu'il soit besoin d'autres Lettres de Nous
que cesdites presentes, par lesquelles Nous confirmons des main-
tenant comme pour lors tout ce qu'elle fera pour ce regard; &
Voulons que lesdits vingtsix Academiciens joüissent
des mêmes honneurs, privileges, franchises, & libertés
dont joüissent ceux de l'Academie Françoise établie dans nre
ville de Paris. Si donnons en mandement
à nos amez et feaux les Gens tenans nôtre Cour de Parlem.t
de Languedoc à Tolose que cesdites ils ayent à enregîtrer pu-
rement et simplement, & de tout le contenu faire joüir le
Corps de ladite Academie, Officiers, & autres particuliers
qui la composent & la composeront à l'avenir, pleinement,
paisiblement, & perpetuellement, cessant & faisant cesser
tous troubles et empêchemens au contraire. Car tel
est nôtre Plaisir. En témoin dequoy
Nous avons fait mettre nôtre Scel à cesdites presentes; sauf
en autre chose nôtre droit et l'autruy en toutes. Voulons
au surplus qu'aux Copies desdites presentes dûëment colla-
tionnées par le Secretaire de ladite Academie foy soit
ajoutée comme au present Original. Donné à Versailles
au Mois d'Aoust, l'an de grace, Mil six Cent
quatre Vingts deux, & de nôtre Regne le quarantiéme.
Signé LOUIS: & plus bas, Par le Roy. Phelypeaux.
& à côté est écrit Visa, Le Tellier, pour établissement

d'Academie signé Phelypeaux. Et scellé du grand Sceau de cire verte. Et encore à côté est écrit, Lesdites Lettres de Declaration ont été regîtrées ez regîtres de la Cour de Parlement de Tolose, suivant l'Arrest d'icelle du Vingt-septiéme Mars, Mil six cens quatre vingts trois. Signé D'Arquier. De la Croix.

Extrait des Regîtres de Parlement.

Veu les Lettres Patentes & Declaration du Roy données à Versailles au Mois d'Aoust dernier, signées Loüis, et plus bas par le Roy, Phelypeaux, scellées du grand sceau de cire verte à double queüe, par lesquelles Sa Majesté a permis, approuvé & autorisé; permet, autorise, & approuve, aux Academiciens de l'Academie Royale de la ville de Nismes les Assemblées et Conferences dans ladite ville de Nismes sous le nom que S. M. donne de l'Academie Royale dudit Nismes; que le Sieur Seguier Evêque de Nismes s'en puisse dire le Chef & le Protecteur; que le nombre des personnes qui composeront ladite Academie soit fixé & limité à vingt-six, lesquels seront tous habitans de ladite Ville, & permet en outre à ladite Academie d'avoir un sceau avec telle marque et figure qu'il plaira audit Sieur de Seguier, pour séeller tous les Actes qui émaneront d'Elle;

autorise leurs Officiers, Statuts, & Reglemens sur ce faits, & tous autres qu'il sera necessaire de faire, sans qu'il soit besoin d'autres Lettres de S. M. que de ladite Declaration; que sadite Majesté confirme dés à present comme pour lors tout ce qu'elle fera pour ce regard; Veut que lesdits Vingt six Academiciens joüissent des mémes honneurs, privileges, franchises, & libertés, dont joüissent ceux de l'Academie françoise établie dans la Ville de Paris, & tout autrement comme est porté par les susdites Lettres & Declaration; Veu la Requéte prtée par lesd. Academiciens de ladite Academie Royale de ladite Ville de Nismes aux fins du Regître desdites Lettres & Declaration, avec le dire & Conclusion du Procureur gnal du Roy mises au pié de ladite Réquete, La Cour a ordonné & ordonne que lesdites Lettres patentes & Declaration seront regitrées en ses Regîtres, pour par lesdits Suppliants joüir de l'effet et contenu en icelles suivans leur forme & teneur. Prononcé à Tholose en Parlement, le Vingt septiéme Mars, mil six cens quatre-vingts trois, Signé De la Croix. controllé Darquier. Collationné Fornaizon. Mr. De Long Rapporteur.

Actes & Deliberations de L'Academie.

On a souvent essayé depuis plus de trente ans de former une Academie dans Nismes. L'inclination qu'on a en cette ville pour les belles lettres, et le grand nombre de gens d'esprit et de savoir que l'on y voit, sembloint croire aisément qu'un si beau projet ne demeureroit pas sans execution. Cependant soit que ceux qui l'avoint conçû en ayent été détournez par leurs propres affaires, ou qu'ils ayent trouvé des difficultez qui les ont rebutez d'abord, cette Academie a été pendant long tems une agreable idée, le souhait & l'entretien de beaucoup de personnes de merite, sans qu'aucun ait peu jusques icy mettre la derniere main à cet ouvage. Monsieur le Marquis de Peraud y a travaillé plus heureusement. Ce Gentilhomme, qui a toûjours extrémément consideré les gens de lettres, et qui a entretenu un long cõmerce avec les plus beaux Esprits du Royaume, étant venu demeurer en cette ville, proposa à quelques uns de ses Amis d'établir une societé de personnes choisies, qui confereroint ensemble certains jours de la semaine, & se feroint des occupations agreables, & propres à polir l'esprit, et à l'instruire.

Cette proposition fut fort bien receüe, et il fut convenu entr'eux que Mr. de Peraud prendroit la peine d'assembler Messrs. de Trimond, de la Baume, Cassagnes & Chasel Conseillers au Presidial, Monsieur de Digoine Procureur du Roy, — Messieurs d'Aiglun & Causse Chanoines en l'Eglise Cathedrale, Monsieur de Cabrieres, Messieurs Maltret, Saurin, Chaffel, Crissier, et Graverol, avocats. Mr. de Peraud ne manqua point de voir chacun de ces Messieurs en particulier, et de les persuader. Il les obligea de se rendre chez luy le samedy 28e. de Mars 1682, à deux heures — après midy. Ils se placerent autour d'une table comme le hasard les rangea: et Mr. de Peraud les ayant remerciez en des termes fort civils de l'honneur qu'on luy faisoit, parla du sujet pour lequel il les avoit fait assembler, & les exorta de Vouloir s'appliquer serieusement à former une Academie, où chacun pourroit, par des entretiens honnestes, solides & familiers, & par la — lecture des bons livres, corriger ses defauts, et aquerir du savoir, de la politesse et de la vertu. Tous ces Messrs. s'y accorderent volontiers. Il fut arresté de fixer le nombre des Academiciens à vingt-six: & la Compagnie ayant sû de Messieurs Maltret, Saurin, & Graverol, que depuis deux ou trois ans il se faisoit des — Conferences reglées une fois la semaine, où ces Messrs. assistoient aveque Monsieur de Saure, Monsieur —;

Guiran Conseiller au Parlement d'Orange, et Monsieur Restaurand, il fut resolu que ces trois Messieurs, dont le merite étoit connu, seroint invitez d'être de l'Academie, & Monsieur Graverol se chargea d'en écrire à Monsieur Saure & à Mons. Restaurand, qui étoint à Paris, & de voir Mons. Guiran. On proposa en méme tems de choisir un Protecteur, dont la naissance, le rang, & la vertu servissent d'apui & d'ornement à la Compagnie & comme tous ces avantages se rencontrent en la personne de Monsieur l'Evéque de Nismes, on resolut de luy demander sa protection. Cette deliberation fut cause qu'on prit encore celle d'élire incontinent des Officiers; parce qu'il parut plus hõneste que celuy qui porteroit la parole à Mr l'Evéque de Nismes parlât au nom d'un Corps déja formé, que si c'étoit seulement de la part de quelques particuliers. Ainsi ayant été proposé de choisir un Directeur & un Secretaire, Mr. de la Baume fut nommé Directeur, & Mr de Peraud Secretaire. Apres que ces Messieurs eurent remercié la Compagnie de l'honneur qu'elle venoit de leur faire, on pria Mr de la Baume de preparer un compliment pour M. l'Eveque de Nismes, et l'on resolut de se trouver au même lieu le Mardy suivant 31e. du Mois. Cependant on chargea Mr de la Baume et Mr. Cassagnes d'aller chez Monsieur de Rochemore President & Lieutenant general, pour luy faire savoir

le dessein qu'on avoit fait d'établir une Academie, et pour l'inviter à y accepter une place. Apres quoy, l'Assemblée se separa.

Le 31e. du Mois, ces Messieurs se rendirent à la même heure chez M.r le Marquis de Peraud, où M.r de la Baume leur rapporta qu'il avoit veu M.r le Presidint de Rochemore, qui avoit témoigné beaucoup de satisfaction du projet qu'on venoit de former, et avoit accepté avec joye une place dans la nouvelle Académie. Ensuite M.r de la Baume leut le Compliment qu'il avoit preparé po.r M.r L'Evéque de Nismes, qui fut approuvé. L'on resolut que M.r de la Baume & M.r le Marquis de Peraud, comme Officiers, accompagnez de cinq autres de ces Mess.rs iroint au Palais Episcopal pour rendre conte à M.r L'Evéque de Nismes du dessein de la Compagnie, et pour le prier en son nom d'en vouloir être le Protecteur. Ils partirent à l'heure même, & ayant trouvé M.r L'Evéque de Nîmes, que l'on avoit fait avertir par avance, M.r de la Baume luy parla en ces termes,

Monseigneur

La Ville de Nismes reçoit tous les jours tant de marques de vos bontez que nous avons sujet de Nous promettre Vôtre appuy dans tous les desseins qui peuvent contribuer à Son ornement & à Ses avantages. Il vient de S'y former une

compagnie de gens d'Esprit & de vertu que l'amour des belles lettres assemble & qui se proposent d'établir vn' Academie (leur merite y a appellé les autres, la Seule faveur m'y a reçû) Le Succés avantageux que des pareils établissemens ont eû en quelques endroits du Royaume a animé le Zele de tous ceux qui entrent dans cette nouvelle Societé. Ils ont Suivi avec plaisir les inspirations qu'on leur a données, dans l'esperance de lier vn commerce qui doit leur étre agreable par leur vnion, et vtile par leur application aux bonnes choses, et dont le Public méme peut profitter en recuëillant des fruits de leur travail. Ils ont crû que Sous le plus florissant de tous les Regnes ils doivent chercher a Se polir et a Se perfectionner par vn moyen, qui dans ce Siecle est devenu vsité en France comme il t'a toûjours été en Italie; Mais, Monseigneur, ce projet Seroit vain et inutile Si nous n'avions vn Protecteur qui Nous Soûtint par Son Authorité, qui Nous dirigeât par Ses conseils, et qui Nous eclairât par Ses lumieres. Pour rendre nos desirs Satisfaits, agréez, Monseigneur, que Nous trouvions

vions en Vous ce fauorable Protecteur et qu'à l'exemple d'vne des plus celebres Academies du Monde, nous nous mettions à l'abri du grand nom de Seguier qui luy a porté bonheur, et qui est vn des premiers fondemens de Sa gloire. Nous ne pouuions faire vn choix plus approuué; puis qu'on voit Si auantageusement vnis en Vôtre Personne vne naissance Illustre, vn Auguste Caractere & vn profond Sauoir. Ouy, Monseigneur, Vous pouuez mieux que tout autre affermir ce nouueau Corps et le rendre considerable. Accordez-luy la protection qu'il vous demande par ma bouche; Il vous la demande auec tant de confiance, qu'il est déja touché d'vn extreme ressentiment de cette faueur. Nous ne manquerons jamais aux deuoirs auſquels Elle nous engage, & nous aurons toujours pour vôtre Personne, Monseigneur vn veritable respect.

Mr. l'Evéque de Nismes reçeüt ce compliment, d'vne maniere trés-obligeante. Il y répondit auec beaucoup d'honnéteté, assurant ces Messieurs qu'il Se tenoit fort honoré du Titre qu'on luy donnoit, que les interets de la Compagnie luy Seroient toûjours extremement chers, qu'il auoit vne parfaite estime pour tous ceux qui la composoient, et qu'il ne perdroit jamais l'occasion de leur procurer en general et en particulier

tous

tous les auantages qui dépendroient de luy.

Les Deputez raporterent aux autres Meßieurs la réponse de Monseig.r l'Eveque de Nismes ; & auant que de Se Separer on demeura d'accord que les Aſſemblées de l'Academie Se feroient regulierement tous les Mecredis à trois heures aprés midy, et qu'on les commenceroit dés le lendemain Mercredy premier d'Auril chez M.r le Marquis de Peraud qui pria la Compagnie de prendre Sa maiſon pour y tinir Ses Seances

Du Mecredy 1.er Auril 1682.
Chez Monſ.r le Marquis de Peraud

C'Est aujourd'huy la premiere Aſſemblée Reguliere que l'Academie ait faite. Tous ceux qui la compoſent Se Sont trouuez au Rendez-vous ; Monseigneur l'Eveque De Niſmes y a pris Sa place de Chef & de Protecteur de la Compagnie et a fait l'ouuerture de la Seance et parlé en ces termes:

Meßieurs

Je viens Vous confirmer icy ce que M.rs Vos Deputez vous ont déja dit de ma part. Le deßein que vous auez fait de former vne Academie et que

Vous

Vous commencez d'executer heureusement aujourd'huy, ne merite pas Seulement l'approbation des honnêtes gens, il merite encore leurs applaudiſſemens et leurs loüanges. Auſſi Vous ne deuez pas douter que le Monde raiſonnable ne voye auec Satisfaction l'établiſſement de Votre Compagnie, et qu'il ne luy rende, par Son estime et par Ses vœux toute la justice qui luy est dûe. Je Souhaiterois Meſſ.rs que l'honneur que Vous m'auez fait de me choiſir pour Chef et pour Protecteur de cette compagnie fût auſſi approuué que Son établiſſement. J'auoüe que ces beaux Titres que Vous me donnez demanderoient des talents et des qualitez que je n'ay point. Mon nom et mon caractere vous préoccupent en ma faueur, et ce Sont les Seuls ornemens que je puis contribuer à l'Academie. Mais Meſſ.rs quelque cauſe qui me produise cet honneur, je le reçois auec des mouuemens de joye et de reconnoiſſance. Je tâcheray d'y répondre par toutes les preuues que je vous pourray donner de mon estime pour votre merite, et de ma paſſion pour vos interets. L'Academie me Sera toûjours tres-chere et tres-conſiderable; et pour expliquer en peu de mots les Sentimens de mon cœur j'auray toûjours pour Meſſ.rs les Academiciens les Soins et l'amour d'vn Chef et d'vn Pere, la tendreſſe et la Sincerité d'vn Amy et d'vn Confrere.

M.r

Mr. De la Baume Directeur a remercié Monseigneur l'Eveque de Nismes au nom de toute l'Assemblée et l'a assuré de nouueau que l'Academie Sera inuiolablement attachée à luy donner des marques de Son obeïssance et de Ses respects.

Sur ce qui a été representé par Mr. le Directeur que cette Compagnie, dans la police qu'elle doit garder Se proposant d'imiter l'Academie Françoise qui est le plus parfait modelle qu'elle pourroit choisir, il Seroit important d'élire vn Chancelier, afin qu'elle eût tous les Officiers necessaires pour la conduire. Mr. L'Abbé D'Aiglun a été nommé tout d'vne voix pour faire cette charge. Monsr. le Marquis De Peraud a été prié d'écrire à Monseigneur le Cardinal De Bonzi, à Mrs les Lieutenans de Roy de cette Prouince, et à Mr. L'Intendant pour leur apprendre le Sujet et le dessein de nos Assemblées et leur en demander leur approbation.

Mrs D'Aiglun, Saurin et Grauerol ont été chargés de trauailler a dresser les Statuts par lesquels cette Compagnie doit être reglée, et de les conformer à ceux de l'Academie Françoise autant que nôtre vsage nous le pourra permettre.

On a conferé touchant les moyens d'obtenir

de Sa

de Sa Majesté des lettres patentes pour la fonda=
tion de l'Academie et Mr Chazel l'Auocat étant Sur
le point de partir pour Paris a communiqué à la Com=
pagnie le dessein de Son voyage, et luy a offert Ses
Seruices pour Solliciter aupres des Puissances les graces
dont elle aura besoin.

Du Mecredy 8. Auril 1682.

La Compagnie a examiné vn auertis=
sement que Mr Teissier a fait pour mettre à la teste de
Sa traduction des Eloges des Hommes Sauans tirez de
l'Histoire de Mr De Thou, et a trouué qu'il etoit é=
crit auec elegance et auec jugement.

En Suite l'on s'est entretenu du projet des Sta=
tuts et du nom et de la Deuise que l'Academie doit
prendre; à quoy chacun a été exorté de Songer pour
raporter dans les Seances Suiuantes les reflexions qu'il
aura faites et les Deuises qui luy Seront veniies dans l'esprit.

Du Mecredy 15. Auril 1682.

Mr De Peraud a fait voir vne
lettre que Mr Cassagnes luy ecrit de Montpelier par la=
quelle il luy mande qu'il a rendu à Mr Le Marquis de
Caluisson Lieutenant de Roy en cette Prouince la lettre

que

que Mr. De Peraud luy a écrite par l'Ordre de la Compagnie ; Que Mr. Le Marquis de Caluisson en a paru tres-Satisfait, et a assuré Monsr. Cassagnes qu'il y feroit réponse S'il n'étoit à la veille de Son départ pour la Cour, et S'il n'auoit fait deßein de remercier de viue-voix la Compagnie en paßant par Nismes, et de luy témoigner qu'il approuue extrémement ßes Assemblées.

Mr. De la Baume Directeur a rapporté que Mr. Le Marquis de Caluisson auoit paßé par cette Ville en diligence, et l'auoit chargé de dire à la Compagnie qu'il auoit beaucoup de reconnoißance de l'honneur qu'elle luy auoit fait de luy demander Son approbation, qu'il la luy donne tres-volontiers, et que Si elle auoit été assemblée le jour qu'il y arriua, il Seroit venu luy faire Son remerciment luy-méme, et l'assurer de l'estime particuliere qu'il a pour tous ceux qui composent l'Academie.

On a examiné diuerses Deuises qui ont été proposées Sans se determiner Sur le choix ; & à l'égard du nom de l'Academie il a été resolu qu'on n'en prendroit point d'ambitieux ny de figuré ; Mais que l'Academie S'appelleroit Simplement l'Academie de Nismes, en attendant qu'il plût à Sa Majesté de luy donner un autre tître.

Du Mecredy

Du Mecredy 22. Auril 1682.

M.r Le Secretaire a lû à la Compa-
gnie vne lettre de M.r Caßagnes, qui luy donne auis
qu'il a rendu à Monßeig.r Le Cardinal de Bonzi
celle qui luy a été écritte au nom de M.r le Marquis
de Peraud Secretaire de l'Academie, et que Son Eminence
a reçû ce compliment auec beaucoup de ciuilité, et a te-
moigné qu'il approuuoit fort nos Aßemblées. Cette
méme lettre porte que M.r L'Intendant a außi ex-
trémément approuué le deßein d'établir vne Academie
dans Niſmes, et a promis de contribuer tout ce qui dé-
pendra de luy pour le faire reüßir. Cela a été confir-
mé par Mon.r L'Intendant luy-méme dans la réponſe
qu'il a faite à M.r de Peraud, qui eſt telle

Monſieur

Je loüe le deßein que Vous aueZ fait d'établir vne
Academie à Niſmes; Cet établißement est digne de Vous
et de tous ceux qui l'ont projetté, et rendra vôtre Ville
plus florißante qu'elle n'est. Si ce qui depend de moy e-
toit neceßaire pour faire reüßir la choſe SoyeZ perſuadé
que jy concourray de tout mon cœur. Je Suis

Monſieur

Monsieur

Votre tres-humble
& tres-obeissant
Seruiteur Dagueſseau

A Montpelier
le 28. Auril 1682.

M.r Grauerol a fait voir des lettres que M.r Defaure et M.r Restaurand luy écriuent de Paris par lesquelles ils le prient de remercier pour eux la compagnie de l'honneur qu'elle leur a fait de les comprendre parmi ceux qui doiuent composer l'Academie, et l'asſurer qu'ils reçoiuent comme vn auantage tres-conſiderable les places qu'on leur y donne.

On a examiné diuers Articles des Statuts.

Du Mecredy 29. Auril 1682.

Cette Seance a été employée a fixer les Statuts de l'Academie, qui ont été arrétez en 26. Articles: & tous les Academiciens ont promis de les obſeruer, et les ont Signez.

Du Mecredy 6. May 1682.

Il a été reſolu de faire vn Regître où M.r le Secretaire couchera les Deliberations de la Compagnie, auec vne

preface

Preface, qui contiendra en abregé la maniere dont elle Sest établie : & Mr Cassagnes Sest chargé de composer la Preface.

Du Mecredy 13. May 1682.

Mr Jean Ménard Prieur d'Aubort,

qui n'auoit point assisté aux premieres Assemblées, étant venu en celle-cy a remercié la Compagnie de l'honneur qu'elle luy auoit fait de le mettre au nombre des Academiciens, et a parlé de cette Sorte.

Messieurs.

Comme c'est l'amour des belles lettres qui vient de former cette illustre Assemblée c'est aussi cette honneste passion qui m'a fait desirer ardemment d'auoir l'honneur, d'étre vn de vos Confreres: Je n'aurois pourtant pas osé y pretendre, Messieurs, Si je n'auois fait reflexion que Sur moy-méme, & Sans doute que mon insuffisance m'auroit assés fait connoître que j'en étois indigne; Mais j'ay consideré que cet amour des belles lettres vous aiant donné de grandes lumieres, vous prendriez plaisir de les communiquer à ceux qui ont la méme passion, et qui ne Sont point paruenus au méme degré de Sauoir. & puisque je Suis vn de ceux-la, Messieurs, et que d'ailleurs vôtre

dessein

deſſein n'a jamais étv, à ce que je vois, d'exclure de vôtre
Compagnie tout ce qui n'excelle pas, j'ay crû qu'y ayant
des places d'honneur au deſſous du premier rang (comme
dit tres-bien Ciceron, ce grand Maître des Academiciens)
vous m'en aſſignerez vne dans le Second ou dans le 3.me
qui me Seroit toûjours fort honorable, et qui en me don-
nant des Sentimens de reconnoiſſance pour la grace que
vous me faites maintenant, me donneroit auſſi vne hon-
nétv emulation, et me feroit Souuenir de ce que je Suis,
pour tâcher d'étre vn jour ce que vous étes. Quelque
preſomption qu'il y ait de pretendre à vn Si haut rang,
il eſt de vôtre juſtice de me permettre d'y aſſpirer.
Car enfin en me faiſant l'honneur de me receuoir dans
vôtre Compagnie, vous m'engagez indiſpenſablement
à répondre à cet honneur et à juſtifier vôtre choix.
Et comment le puis-je faire, Meſſ.rs, Si en méme
temps que je tâcheray d'imiter les vertus que vous me
propoſez dans vôtre conduitv, et de profiter des lumieres
que vous voulez bien me communiquer dans vos confv-
rences, je ne m'efforce de vous Atteindre ? Je le feray
donc, Meſſ.rs autant que mon foible genie me le pourra
permettre ; Je m'éleueray, Si je puis, au deſſus de moy =
méme ; Je me regleray Sur vos exemples ; Je me for-
meray Sur vos connoiſſances, et me défiant neantmoins

toûjours

toûjours de mon peu de lumiere, je vous regarderay par tout comme mes Maîtres ; et ainsi, je ne manqueray jamais ny d'estime, ny de veneration, non plus que de reconnoissance, pour cette illustre Compagnie

Monseigneur le Protecteur à répondu à ce Compliment par des assurances qu'il a donné à M.r Menard de l'estime de la Compagnie, et de l'affection particuliere qu'il a pour luy.

On a examiné la Preface que M.r Cassagnes a faite pour être mise au commencement du Regître.

Du Mecredy 20. May 1682.

Il a été resolu de lire a chaque Seance quelque ouurage de Prose ou de Poësie, et d'en remarquer les beautez et les defauts : & l'on a choisi pour la prose les œuures de M.r de S.t Euremont, comme tres-propres a fournir beaucoup de matiere ; et pour les vers, les pieces de M.r Racine, qui est vn des plus grands Maitres du Poëme Dramatique.

Du Mecredy

Du Mecredy 27. May 1682.

On a commencé a faire des remar=
ques Sur les ouurages de Mr de St Euremont. Parmy
pluſieurs Deuiſes, la Compagnie a choisi celle=cy qui
a étè proposée par Mr Grauerol, Vne couronne de
Palme auec ces mots pour Ame, ÆMULA LAURI,
afin de marquer le loüable desir qu'elle a d'imitr
l'Academie Françoise, dont la Deuise eſt vne courõne
de laurier auec cette Ame, À l'Immortalité; Et il a
été resolu de faire faire vn Seau, où la Deuise de
l'Academie Sera grauée, et qui Sera mis entre les mains
du Chancelier, pour l'emploier Suiuant les Status.

Du Mecredy 3. Juin 1682.

Mr le Marquis de Peraud a dit
que Mr Rouuiere Auocat, Souhaitè d'entrer dans
l'Academie, et que Son eſprit et Son meritè étant
connus à tous ceux qui composent cette Compagnie,
dans laquelle il auroit été appellé dés le commencemt
des conferances, S'il n'eût été engagé à faire vn voy=
age hors du Royaume, d'où il ne fait que de reuenir,
il eſt à propos de luy acorder la place qu'il demande.
Sur quoy la Compagnie a deliberé de receuoir Mr

Rouuiere

Rouuiere la Seance prochaine, et que Mr le Secre=
taire l'auertira de Satisfaire à ce qui est requis par
les Statuts.

Mr Grauerol a fait voir plusieurs
passages tirez de bons Autheurs, qui seruent à ju=
stifier la Deuise que la Compagnie a choisie, contre
quelques Personnes qui ont soûtenu que la Palme n'étoit
pas assez souple pour en faire des couronnes ~~de Palme~~
et qui enfin se sont retranchez à dire que si l'on fai=
soit des couronnes de Palme, ce n'étoit pas pour les
Sauans; Mais pour les Guerriers: Et il a été trouué
à propos d'inserer icy ces autoritez.

Pausanias in Arcadicis qui sont le 8. liu.
de ses Antiquitez de la Grece dit que les Vainqueurs
ne portoient pas seulement la palme à la main,
mais encore sur la tête. Apulée a dit en sa Me=
tamorphose liu. 11. Et caput decorè corona cinxerat
Palmæ candidæ solijs in modum radiorum prosti=
stintibus. Artemidore en ses Oneirocritiques
lib. 1. cap. 79. parlant de la Palme, dit que les couronnes
de Palme que l'on voit en songe, Γάμοις ἐλευθέρων
περιποιεῖται γυναικῶν, διὰ τὸ πλοκὴν

Nuptias

Nuptias liberarum conciliant mulierũ propter nexum.
Et Carolus Paschalius en son traité de Coronis lib. 6. cap. 21. où il rapporte ce passage d'Artemidore, fait cette reflexion Sur ces derniers mots Διὰ τῶν — πλοκῶν *quib^e verbis illud quoque colligim^r Palmæ folij propriũ esse necti et plicari.*

En vn mot les Sauans conuiennent que le Πυθικὸν νικητήριον *parmy les Grecs étoit vne couróne de Palme.*

Ces Sortes de couronnes ne Sont pas moins pour les Sauans que pour les vaillans hommes: En effet, la Palme est Si particulierement consacrée aux Muses et par consequent aux Gens de lettres, qu'elle a été même consacrée à Apollon plûtôt que le Laurier Initio Soli dicata fuit ante Laurum. Selon Pierius Valerianus en Ses hieroglyphiques lib. 50. cap. 4.

On preferoit même la Palme aux autres arbres pour faire des couronnes aux Muses. Natalis Comes parlant des Muses en Sa Mythologie, dit qu'on leur dédioit des couronnes de fleurs et de fueilles, Et è Palmis presertim quib^e coronabantur lib. 7. c. 15. Et il n'est personne qui ne Sache qu'autrefois on attachoit des Palmes aux portes des plus fameux Orateurs: Ce qui Se prouue même par vn passage de Lucien.

Du Dimanche

Du Dimanche 7 Juin 1682.

La Compagnie s'étant aſſemblée
sur la nouuelle que le dernier Courrier a apporté
de la mort de Monseigneur le Duc de Verneüil
arriuée le 28. du mois paſſé, il a été resolu qu'on depu-
tteroit à Monseig.r l'Euéque de Nismes, pour luy
faire compliment sur cette perte qui le touche
particulierement ; et l'on a nommé M.r de la
Baume Directeur, M.r de Peraud Secretaire
et M.rs Saurin, Teiſſier et Grauerol qui sont allez
incontinent faire leur commiſſion.

Du Mecredy 10. Juin 1682.

M.r Antoine Rouuiere Auocat

a été introduit dans l'aſſemblée par M.r le Secretaire
et aprés auoir promis d'obseruer les Statuts, il a été
reçû parmi les Academiciens, et a dit :

C'Est auec beaucoup de joye,
Meſs.rs que je me vois parmi vous, et dans vne
Societé dont les exercices sont si nobles, qu'ils ont
pour but d'éclairer l'Entendement, de regler le
cœur, et de polir l'eſprit, c'est à dire, de rendre

à l'homme

à l'homme la beauté de Son origine, en luy donnant des Sentimens dignes de Sa premiere grandeur. C'Est Sans doute vn fort beau deſſein. Il est bien digne de vous Meſſ.rs mais il est fort au deſſ.s de moy. Cette derniere consideration auroit dû peut être m'empêcher de desirer l'honneur que je reçois aujourd'huy. Mais, outre qu'il est glorieux d'entrer dans vne Compagnie qui a pour Protecteur vn Prelat Illustre par Sa naiſſance et par Sa dignité, et plus Illuſtre encore par Sa Sageſſe et par Sa vertu et d'auoir pour Confreres des Perſonnes dont l'esprit et le Sauoir les distinguent Si auantageuſement du commun des hommes. J'Espere d'ailleurs de tirer de vos lumieres vn tel Secours, que je pourray vn jour justifier vre choix et répondre à l'estime que vous m'auez témoignée. C'est à quoy je veux m'attacher toute ma vie auec Soin auſſi bien qu'a vous faire connoître, Meſſieurs, que je vous honore parfaitement, et que j'ay vn profond reſpect pour vos Perſonnes, et vne estime particuliere pour vôtre merite.

Monseig.r l'Evéque de Nismes a répondu à ce Compliment d'vne maniere fort obligeante pour M.r Rouuiere et pour la Compagnie.

M.r le Mar=

M.r Le Marquis de Peraud a pris congé de la Compagnie pour vn voyage de trois mois.

M.r Saurin a été nommé pour faire la charge de Secretaire de l'Academie pendant l'absence de M.r le Marquis de Peraud Secretaire perpetuel.

Il a été deliberé que jusques au retour de M.r le Marquis de Peraud les conférences de l'Academie se feront à l'Eueché, où Monseig.r l'Evéque de Nismes a offert de donner vne Sale propre pour les Assemblées.

Du Mecredy 17. Juin 1682.

A l'Evéché.

La Compagnie a resolu de demander au Roy des lettres patentes pour l'établissement de l'Academie, et de deputer pour cela M.r Defaure et M.r Chazel l'Auocat, qui se trouuent maintenant à Paris.

M.r Saurin a été chargé de faire des lettres au nom de la Compagnie pour Monseigneur le Chan-

celier

celier, Pour Son Altesse Monseigneur le Duc Du Maine Gouuerneur de Languedoc, & pour Monseigneur le Duc de Noailles Commandant en chef pour S.M. et Son Lieutenant General en cette Prouince, par lesquelles la Compagnie leur rendra conte de Son deßein, et les Suppliera de la protiger à la Cour, et de luy faire obtenir des lettres patentes de Sa Majesté.

Ledit S.r Saurin a été außi chargé d'écrire vne lettre de la part de la Compagnie, à Mons.r de Bezons Conseiller du Roy Ord.re en tous Ses conseils, cy-deuant Intendant de Iuslice, Police et Finances en Languedoc, pour le prier d'appuyer de Son credit M.r Defaure et M.r Chazel Deputez de la Compagnie.

M.r De la Baume a eu la Commißion d'écrire à M.r Caßagnes, qui est à Montpelier, et de le prier de retirer de Monsieur Dagueßeau Intendant de cette Prouince la lettre qu'il a promis d'écrire à Monseig.r le Chancelier en faueur de cette Compagnie et de l'enuoier icy en diligence

Du Mécredy.

Du Mécredy 24. Juin 1682.

M.r de la Baume Directeur.

a fait voir à la Compagnie la lettre que M.r l'Intendant écrit à Monseigneur le Chancelier, datée de Montpelier le 20. de ce mois, enuoyée par M.r Cassagnes aud.t Sieur de la Baume qui l'a remise entre les mains de M.r Saurin. La Compagnie a trouué bon qu'elle fut inserée en ce lieu. Elle est telle.

A Monseigneur
le Chancelier.

Monseigneur

Quelques Personnes de lettres de la Ville de Nismes S'étant assemblez depuis peu, ont commencé l'établissement d'vne Academie, qui ne peut étre formé et conduit à Sa perfection Sans l'autorité du Roy, et Sans les lettres patentes qu'ils esperent de l'honneur de Vôtre protection. Il me Semble que ce dessein ne peut étre qu'auantageux au Public, en donnant lieu à ceux qui composeront ce Corps, ou qui y aspireront, de S'appliquer à l'étude, et excitant

vne

vne espece d'émulation qui contribuera Sans doute à l'augmentation des Arts et des Sciences. C'Est ce qui me fait esperer que Vous aurez la bonté d'honorer ce projet de Vôtre approbation, et d'accorder à ceux qui Vous en presenteront les Articles la grace qu'ils Vous demanderont, Comme à Moy celle de croire que je Suis auec tout le respect que je dois

Monseigneur

Vôtre tres-humble
et tres-obeïssant Seruiteur
Dagueßeau

Les lettres que M.r Saurin a faites par l'Ordre de la Compagnie ont été examinées, et il a été chargé de les faire mettre au net, et de les portir dans vne Assemblée qui Se fera Dimanche prochain, afin qu'elles Soient Signées par tous ceux qui composent l'Academie, et ensuite enuoyées à la Cour, auec vne copie des Statuts, et les lettres que Monseig.r l'Euéque de Nismes, et M.r l'Intendant écriuent à Monseig.r le Chancelier en faueur de la Compagnie.

Du Dimanche

Du Dimanche 28. Juin 1682.

Les lettres que la Compagnie écrit à la Cour ont été Signées par Monseig.r le Protecteur, et par tous les Academiciens, et M.r Saurin a été chargé de les remettre au Bureau de la poste, auec les autres dépêches, et d'en faire l'addreße à M.r Defaure et à M.r Chazel, auſquels il écrira, en qualité de Secretaire de la Compagnie, pour leur faire ſauoir la Commiſſion qu'elle leur donne de ſollicitер, comme ſes Deputez l'obtention des lettres patentes de S.M.

Cependant, il a été deliberé que les lettres écrites à la Cour au nom de la Compagnie ſeroient inſerées icy.

A Monſeigneur le Chancelier.

Monſeigneur,

Nous prenons la liberté de nous addreßer à Vôtre Grandeur, et d'interrompre durant quelques momens les penſées que Vous donnés aux affaires les plus importantes de l'Etat, pour

vous

Vous Supplier tres-humblement de nous honorer de Vôtre protection dans on deſſein que nous auons conçû. Il S'eſt Fait, depuis quelque tımps, en cettᵉ Ville, diuerſes confirences compoſées de Perſonnes Studieuſes, dont on a crû que le nombre et les qualitez etoient aſſez propres à former on corps reglé, et one Academie de belles lettres. Nous Sommes excitez à ce deſſein par le deſir de nous rendre capables de celebrer on jour dignement la gloire de nôtre inuincible Monarque. Nous Sauons, Monseigneur, (et comment pourrions nous l'ignorer, puiſque Vous le faitz connoître à toutᵉ la tirre par des preuues Si éclatantes ?) Nous Sauons que cettᵉ gloire eſt le perpetuel objet de Vôtre Eſprit et de Vôtre Cœur; et ainſi Nous eſperons que Vous approuuerez la noble ambition que Nous auons de consacrer nos voix et nos plumes à l'Immortalitᵉ du Nom de Loüis le Grand——

Mais, Monſeigneur, Nous auons beſoin que cet Auguſtᵉ Nom, qui fait par tout tant de miracles, nous faſſe Surmonter nôtre foibleſſe naturelle, et Soutienne nôtre courage dans one Si hautᵉ entreprise. Vous étes le veritable Interpretᵉ des intentions de S.M. et l'Vnique Diſtributeur des Marques de Sa Royale Protection, qui nous Sont neceſſaires pour

Nôtre

Nôtre établiſſement. Nous Vous les demandons, Monseig.r auec vn profond reſpect, et Vous Supplions d'être perſuadé que Nous ne ceſſerons jamais de faire des vœux au Ciel pour la proſperité de Vôtre Illuſtre Maiſon, et pour la durée de vos jours, qui Sont Si chers à la France. Nous Sommes

Monseigneur

De Vôtre Grandeur

Les Tres-humbles
& Tres-Obeïſſans
Seruiteurs.

A Son Altesse

Monseigneur le Duc du Maine
Gouuerneur pour le Roy en Languedoc.

Monseigneur

Le choix que Sa Majesté a fait de Vôtre Altesse pour le Gouuernement de Languedoc

Languedoc a heureuſement reparé la perte que Nous venions
de faire de Monſeig.r le Duc de Verneüil, et a
rempli de joye cette Prouince. C'Etoit vn auantage
tres-conſiderable pour Elle d'étre regie par vn Fils
de Henry 4.e, et par vn Prince dont l'extreme dou-
ceur et la venerable vieilleſſe le fiſoient aimer et
reſpecter de tout le Monde. Mais c'eſt vn bonheur
encore plus eſtimable d'auoir pour Gouuerneur vn autre
Prince, qui joint en Sa Perſonne le Sang du grand
Henry, duquel il eſt deſcendu, à celuy de Loüis le
Grand, dont il eſt Sorti; Vn Prince jeune et Sage
tout enſemble, dont le jugement a preuenu le cours
des amées, et l'habilité l'experience, et en qui le pre-
ſent promet de Si grandes choſes pour l'Auenir.
Dans la Satisfaction publique, permettez-nous, S'il
Vous plait, Monſeigneur d'aſſurer V.A. que
Nous prenons vn plaiſir particulier à luy rendre
nos premiers hommages, et à reconnoître Son autorité
en commenceant à Luy demander des graces. Nous
n'oſerions pourtant, Monſeigneur, prendre la li-
berté d'adreſſer nos Supplications à V.A. S'il ne
S'agiſſoit d'vn intéret qu'Elle prend à cœur.
L'Amour qu'Elle a pour les Sciences, et les progrés ſur-
prenans qu'Elle y fait tous les jours, Nous font

eſperer

esperer qu'Elle approuuera le desir que Nous auons de former en cette Ville vne Academie de belles lettres, & qu'Elle ne rejettera point la tres-humble priere que Nous luy faisons de nous obtenir de la bonté du Roy des lettres patentes pour autoriser nos Assemblées. Tous ceux qui s'attachent aux belles connoissances voyant reluire en vôtre Esprit, MonSeigneur, des lumieres si viues et si éclatantes, dans vn âge si peu auancé, se promettent l'honneur d'être fauorisez de V. A. et ne doutent point que les Muses ne trouuent en Elle vn Protecteur, qui sera plus-illustre & plus puissant que Mecenas Sous vn Regne plus glorieux et plus florissant que celuy d'Auguste. Nous-méme, MonSeigneur, bien que nous n'ayons encore rien merité du Public, et que Nous ne Soyons pas dignes des faueurs de V. A. Nous ne Saurions nous empécher de tirer d'heureux presages pour nôtre établissement et pour le Succés de nos exercices, de ce que nous les commençons dans le temps que V. A. entre en possession du gouuernement de nôtre Patrie. Et comme ceux qui dressent les Horoscopes prédisent du bonheur aux Particuliers qui Sont nez Sous

vn Astre bien-fisant et Salutaire, Nous nous laiſ-
sons flatter de cette douce eſperance que Nôtre
Compagnie naiſſante ne manquera pas de reüſſir
dans le Monde, Si elle eſt éclairée des fauorables
regards de V.A. AgréeZ, MonSeigneur,
qu'vne Si charmante idée anime nôtre courage,
puiſqu'elle n'eſt formée dans nos Eſprits que par
la confiance reſpectueuse que nous auons en
vos bontéZ, et par la paſſion tres-ardente et
tres-Soumiſe auec laquelle nous Sommes,

MonSeigneur

De V.A.

Les Tres-humbles et
Tres-obeïſſans Seruiteurs.

A Monseig.r le Duc de Noailles
Commandant en Chef pour S.M.
et Son Lieutenant gnal en Languedoc.

MonSeigneur

Nous

Nous auons appris auec vne extréme
Satisfaction que le Roy Vous a choisi pour com=
mander en chef dans la Prouince de Languedoc.
C'Est vne Suitte des témoignages que S.M.
rend à Vôtre vertu, et des recompenſes dont Elle
veut honorer vos Seruices : Et il n'est point de
preuue plus aſſurée d'vn meritte extraordinaire
que d'étre estimé autant que Vous l'étes par vn
Prince dont le diſcernement est Si justte, et les
lumieres Si infaillibles. Nous ne ſaurions vous bien
exprimer, Monseigneur, la joye que Nous en reſ=
ſentons, et pour l'intéret que nous prennons à
Vôtre gloire, et pour l'auantage que nous recevrons
de Vous voir adminiſtrer l'autoritté Royale Sur Nous,
auec cettte Sageſſe, cettte douceur, et cettte equitté, qui
vous gagnent les cœurs et les volontez de tous ceux
qui Sont Soûmis à vos Ordres. Aprés les protiſtations
Sinceres de nôtre Zele et de nos reſpects, trouuez bon
S'il vous plait, Monseigneur, que nous oſions
vous demander l'honneur de vôtre protection, dans
le desir que nous auons d'obtenir des lettres patentes
de S.M. pour l'établiſſement d'vne Academie Fran=
çoise en cettte Ville. Le principal but que nous nous
proposons dans ce deſſein c'eſt de nous enrichir l'es=

prit

prit par vn commerce d'étude et de belles leures, et d'a=
querir les talens qui nous manquent, pour nous pou=
uoir bien aquitr du tribut de loüanges qui est dû au
plus Grand des Rois afin de contribuer quelque
chose du nôtre à l'ornement de Ses triamphes.
AccordeZ-nous la grace, MonSeigneur d'ap=
puier nôtre demande à la Cour, et de ne pas de=
daigner le vœu que Nous auons fait d'étre toû=
jours auec vn entier attachement

MonSeigneur

Vos Tres-humbles et
Tres-Obeïssans Seruitrurs

A MonSieur De BrZons
Conv. dv Roy Ordre en tous Ses Consils

Monsieur

Il y a quelque tmps qu'il Se fait
en cettv Ville certaines Confirences de belles lettres,
où nous trouuons tant d'vtilitv et tant de plaisir,
que pour les autóriser et pour les rendre plus du=
rables

rables à titre d'Academie, Nous Souhaitirions paſ=
ſionnément d'obtinir des lettres patintes de S. M.
Ce deſſein, qui paroit peut-étre trop hardi en des
Perſonnes Si éloignées de la Cour et de la Source de
la politeſſe, n'eſt pas neantmoins ſans exemple,
et nous voyons que le Roy a accordé la même
grace à la Ville d'Arles, qui eſt dans nôtre voiſina=
ge. Nous eſpererions vne pareille faueur de Sa bonté,
Si Vous nous fiſiez l'honneur, MONSIEUR, de
vous intereſſer vn peu dans nôtre entreprise, et de
nous y donner Vôtre Protection. Pardonnez-nous
S'il vous plait, la liberté que nous prenons de Vous
la demander. Il n'eſt perſonne dans tout le Royaume
à qui nous puiſſions auoir recours auec plus de con=
fiance, qu'à Vous, MONSIEUR, Soit que nous con=
ſiderions le rang que Vous tinez dans l'Etat, à la
proſperité duquel Vous contribuez Si auantageuſe=
ment par vos Soins et par vos conſeils, Soit que
nous regardions ce que Vous étes dans la Republiq;
des lettres, qui Vous reconnoit depuis long temps
pour vn de Ses Juges les plus éclairez et les plus
infaillibles. Vôtre qualité d'Academicien et de
Doyen de l'Academie Françoiſe, dont Vous rem=
pliſſez Si dignement toutes les fonctions: Ces

diſcours

discours pleins d'eloquence et de Sauoir, que Vous aueZ
prononcé dans les Assemblées generales de cettᵉ Pro=
vince durant le temps de Vôtre Intendance, et dont
nous Sommes les Temoins: Cettᵉ force de raisonnemᵗ
et cettᵉ adresse de Genie pour conuaincre et pour
persuader, que Nous auons tant de fois admiré dans
vos negotiations et dans vos Emplois, et tant d'autres
preuues que Vous donneZ tous les jours d'vne intel=
ligence extraordinaire, Suffiroient bien pour Vous
attirer la tres=humble priere que nous Vous fisons
de nous fauoriser dans vn projet, qui n'a pour but que
de cultiuer les Esprits, et de faire fleurir les Sciences.
Mais, Monsieur, trouueZ bon que nous osions
nous adresser à Vous par des motifs qui nous touchent
de plus prés. Nous auons lieu de croire que Vous
n'aueZ pas encore perdu les Sentimens de bontᵉ que
Vous aueZ pour le bas Languedoc et dont Vous
aueZ donné des marques tres-obligeantes à quelques
Particuliers depuis que Vous aueZ étᵉ appellé au=
pres de la personne du Roy. Auſsi nous pouuons
vous protester aueque veritᵉ que Vôtre Nom Sera
toûjours en veneration parmy Nous, que nous pen=
Sons continuellement aux biens que Vous nous aueZ
faits, et que nous n'y pensons jamais Sans reſsentir

dans

dans nos cœurs vne douce émotion et vne tendreſſe re-
ſpectueuse. Ces raiſons, MonSieur, Sont les princi-
paux fondemens de l'Esperance que nous auons con-
çüe, que Vous receurez fauorablement nos Deputez
et que vous les honorerez de Vôtre appui et de Vôtre
témoignage à la Cour pour leur faire auoir vn bon
Succés de nôtre demande. Nous Sommes auec vne
profonde Soûmiſsion

MonSieur

Vos Tres-humbles et
Tres-Obeïſsans Seruiteurs.

Du Mécredy 1. Juillet 1682.

Monsieur Saurin a rapporté que
la Dépéche de la Compagnie auoit été remiſe hier
au Bureau de la poſte et qu'il auoit écrit à Mr.
Defaure et à Mr Chazel Suiuant les intentions de
la Compagnie

Mr Teiſsier a été prié de porter quelq; ouurage
de Sa façon pour Seruir de matiere à la Conférence
de Mecredy prochain.

Du Mecredy

Du Mecredy 8. Juillet 1682.

Monsieur Restaurand étant de retour de Paris aprés vne longue absence, est reuenu dans l'Assemblée, et a fait vn compliment à la Compagnie, auquel Monseig.r le Protecteur a répondu

On a commencé à examiner vne Traduction faite par M.r Teissier de l'Homelie de S.t Chrysost. des Seraphins.

Il a été resolu qu'on S'assembleroit Dimanche prochain pour continüer cet examen, et cependant M.r De la Baume à qui la traduction a été remise S'est chargé d'y faire Ses obseruations.

Du Dimanche 12. Juillet 1682.

M.r De la Baume ne S'est point trouué à l'Assemblée et M.r De Cabrieres a rapporté de Sa part qu'vne affaire impreuüe l'auoit obligé a partir ce même jour pour aller à la Campagne.

L'Absence de M.r De la Baume qui auoit été chargé d'examiner en Son particulier la traduction de M.r Teissier, a été cause qu'on n'en a pas continué la lecture ; et la compagnie S'est occupée

à lire

a lire des vers faits à la loüange de l'Academie que Mr Cassagnes a reçûs par la voye du Courrier, Sans qu'il Sache qui en est l'Autrur, ny qui en a fait l'adresse

On a lû aussi vne Satyre imprimée appellée Le Predicatrur, enuoyée de Tolose à Mr Teissier par Mr Decharnes Chanoine de Villeneuue d'Auignon.

Du Mecredy 15. Juillet 1682.

En cette Seance, on a lû vne lettre que Mr Dufaure et Mr Chazel ont écrite à Mr Saurin, par laquelle ils répondent à celle que la Compagnie leur auoit fait écrire, et la remercient de l'honneur qu'Elle leur a fait de les choisir pour Ses Deputez à la Cour, et de les charger d'vne Commission également glorieuse et agreable pour Eux.

Mr Ménard a rendu compte des obseruations qu'il a faites Sur le Discours de Mr de St Evremont, qui a pour Titre l'Idée de la Femme qui ne Se trouue point, et que la Compagnie l'auoit chargé d'examiner.

Mr Teissier a été chargé de lire en particulier l'Oraison funebre de Made la Ducheße d'Aiguillon faite par Mr l'Abbé Flechier, et de rapporter à la Compagnie ce qu'il y aura remarqué.

La Compagnie

La Compagnie a auſſi chargé M.r Saurin de faire des obſeruations Sur Phedre et Hippolite Trag. de M. Racine.

Du Samedy 18. Juillet 1682.

On s'est aſſemblé extraordinairem.t pour lire vne lettre de M.r Defaure et de M.r Chazel, qui mandent qu'ils n'ont pû encore rendre toutes les dépeches de la Compagnie; Mais Seulement la lettre qu'Elle leur a adreſſée pour M.r De Bezons, qui les a reçûs auec beaucoup de ciuilité, et leur a tmoigné beaucoup de Satisfaction en la liſant.

On a deliberé d'enuoier de l'argent à M.rs les Deputez pour fournir aux fraix des voyages qu'ils feront à Verſailles et aux autres dépenſes à quoy leur employ les engagera.

Il a été auſſi reſolu d'écrire à Monſeig.r le Cardinal de Bonzi, à M.gr Colbert, a M.gr le Marquis de Louuois, et à M.gr le Marquis de Chatrauneuf, pour les Supplier de fauoriſer de leur appui à la Cour les Deputez de la Compagnie, et M.r Saurin a été chargé de faire les lettres.

Du Mecredy

Du Mecredy 22. Juillet 1682.

Les lettres que l'on auoit chargé Mr Saurin de faire, ont étés examinées, miſes au net, et Signées par tous les Academiciens qui Se Sont trouuez à cettes Seance, et la Compagnie a jugé qu'il étoit à propos de les enregitrer parmi Ses deliberations.

A Son Eminence,
Monseigneur le Cardinal de Bonzi.

Monseigneur

L'Approbation que Vôtre Eminence donna au projet que nous auons fait depuis quelques mois de former vne Academie de belles lettres en cettes Ville et dont nos Deputez rendirent contes à V. E. auant Son depart de la Prouince; Nous a inspiré la hardieße de demander des lettres patentes à Sa Majestés; Trouuez bon, S'il vous plaît Monseigr. que nous faßions Souuenir V. E. de la bontés qu'Elle a eû de nous promettre Sa faueur à la Cour. pour cet établißement. Mr. Defaure et Mr Chazel qui Sont dans le méme intéret, et qui auront l'honneur de

Vous

Vous rendre cette lettre, ont chargé de nôtre Compagnie de Vous aſsurer de nos tres-humbles reſpects, et de la reconnoissance eternelle qu'Elle conſeruera des graces que Nous receurons de V. E. en cette occaſion. Ce seront de nouuelles chaînes qui nous attacheront à Son Seruice, et que nous tiendrons plus cheres que la liberté. Nous firons gloire d'étre à V. E. par vn titre particulier et d'âjoûter au Zele et à la paſsion reſpectueuse que tous les habitans de Languedoc ont pour V. E. vne plus étroite obligation d'étre inuiolablement

Monseigneur
De V.S E.

Les Tres-humbles et
Tres-Obeïſſans Seruiteurs.

A Monseigneur Colbert
Miniſtre et Secretaire d'Etat, Controlleur Gnal des Finances, Sur-Intendant et Ordonnateur gnal des Artz & Manufactures de France &c:

Monseigneur,

La

La grandeur de nôtre Monarque, et
les Soins heureux et infatigables de Ses Ministres pour
la gloire de Son Regne, inspirent à tous Ses Sujets
vn ardent desir de S'appliquer, chacun Selon Son ta=
lent, à tout ce qui peut contribuer aux commoditez
et à l'établiſſement de l'Etat. La Ville de Nismes où
l'on voit fleurir le Negoce et les manufactures par les
graces du Roy et par vos bontez, Monseigneur, peut
encore Se rendre floriſſante dans les Sciences S'il plaît
a Sa Majesté d'honorer de Ses lettres patentes
et du titre d'Academie vne Societé de quelques Perſonnes
Studieuſes qui S'aſſemblent toutes les Semaines pour des
exercices d'Eloquence et d'erudition. Nous oſons Vous
Supplier tres-humblement, Monseigneur, d'accorder
Vôtre faueur au deſſein de cet établiſſement, et Nous
esperons méme que nôtre hardieſſe ne vous Sera pas
desagreable, lorsque nous conſiderons que Vous n'étes pas
moins le Protecteur des belles lettres que des beaux Arts.
En effet, Monseigneur, cette parfaite Intelligence,
qui vous a été donnée du Ciel pour le bonheur de ce
Royaume, ne S'arrête pas Seulement aux fonctions
du Miniſtre, et à la Diſpensation des Finances, quoy=
que, pour Suffire à ces grans emplois, il faille vn Genie
extraordinaire; Elle penetre encore jusques aux plus

profons

profons Secrets des connoiſſances humaines, et jusques aux
fineſſes les plus recherchées des ouurages de l'Esprit. Comme
vous faites vos plus particulieres delices de la conuersation
des Sauans, Vous les animez à leurs loüables trauaux par
vos instructions et par vos bienfaits; Vous leurs donnez chez
vous vn Asyle qui les met au deſſus des traits de l'enuie
et de la mauuaise Fortune; & l'on peut dire de Vous
Monseigneur, qu'a l'exemple de Nôtre Auguſte
Souuerain, Vous auez rendu les Muſes vos Compagnes
et vos Domestiques. Ces doctes Confirences qui se font dans
vôtre Hôtel, produiſent tous les jours des nouuelles découuertes
dans les Scientes, et augmentent, pour ainsi dire, l'étendüe
de l'Empire des lettres, de même que nos flottes, par leur courage
et par leur adreſſe, découurent de nouuelles Mers, et de nou-
uelles Terres, et portent, Sous vos auſpices dans des Regions
auparauant inconnües, la domination et l'honneur de la Mo-
narchie Françoise. Tous ces auantages que les Gens d'étude re-
çoiuent de Vôtre Protection et de vos lumieres, nous perſuadent,
Monseigneur, que Vous ne desapprouuerez point nôtre
Projet, que Vous nous ferez la grace de l'appuyer de Vôtre
autorité, et que Vous nous permettrez de faire éclater nôtre
reconnoiſſance et la paſſion reſpectueuse auec laquelle nous
Sommes

Monseigneur

Vos Tres-Humbles et
Tres-Obeïſſans Seruiteurs.

A Monseigneur
Le Marquis De Louuois
Ministre et Secretaire D'Etat.

Monseigneur

Le paisible repos dont les Victoires du Roy nous font joüir ne Sauroit étre plus legitimement employé, qu'a celebrer la gloire de ce grand Monarque, et dans toute l'étendüe de Ses Etats Sa Majesté n'a point de Sujets qui desirent plus ardemment que Nous de S'aquitter d'vn Si juste deuoir. C'est pour aprendre à le faire dignement que Nous auons formé en cette Ville vne Societé de quelques Perſõnes de lettres, qui S'occupent à des ouurages d'eloquence et de Poësie, et qui Se communiquent leurs études par des Conferences reglées. Mais, Monseigneur, ces Conferences Seroient d'vne plus grande utilité pour le Public, S'il plaisoit à S.M. de les eriger en Academie, et de les autoriser par Ses lettres patentes. Nous auons deputé Mr. De faure Fondamentè et Mr Chazel pour les demander à la Cour, et pour Vous Supplier tres-humblement, Monseigneur, d'étre fauorable à Nôtre deſsein, et de nous honorer

de Vôtre

de Vôtre Protection. Aprés auoir tant contribué par vos glorieux trauaux et par vos Solides conseils à Soûmettre les Ennemis de l'Etat, et a nous procurer cette Paix dans laquelle Nous viuons, agréez, Monseigneur, que nous en goûtions les fruits, et que nous tachions d'imiter ces excellens hommes, qui, par les admirables productions de leur Esprit, desabusent tous les jours les Peuples de delà les Monts, de cette vieille erreur où ils étoient, que les François n'étoient capables que des efforts d'vne valeur de temperament, et n'auoient nulle disposition à la politesse ny aux belles lettres. Nous nous estimerions fort heureux Si nous pouuions fournir de nôtre chef quelque nouuelle preuue pour dißiper cette injuste preuention de nos voisins, et pour les obliger à reconnoître que la Nation Françoise est la Superieure des autres en toutes choses. Mais nôtre bonheur Seroit parfait Si nous pouuions vn jour donner des loüanges immortelles à nôtre inuincible Souuerain, que toutes les plumes et toutes les langues ne Sauroient aßez loüer. Nous prendrions vn Singulier plaisir à traiter les miraculeux Succés de Ses armes, et la part que vous auez dans vne Si belle histoire, et nous ferions connoître à tout le Monde la veneration auec laquelle Nous Sommes

Monseigneur

Vos Tres-Humbles et
Tres-Obeißans Seruiteurs.

A Monseigneur
le Marquis de Châtrauneuf
Ministre et Secretaire d'Etat.

Monseigneur

Le projet que l'on a fait en cette Ville, d'vne Academie de belles lettres, a besoin de Vôtre approbation et de Vôtre Suffrage pour Son établissement Mr Defaure Fondamentr et Mr Chazel nos Deputez à la Cour qui auront l'honneur de vous presentr cette lettre, ont charge de vous rendre vn contr particulier des motifs de ce dessein, et de vous Supplier tres-humblement Monseigneur, de nous étre fauorable en la demande des lettres patentes qui nous Sont necessaires pour l'autoriser et pour le faire reüssir. Nôtre ardentr passion pour le Seruice et pour la gloire de Sa Majesté, et le desir que nous auons de nous polir l'Esprit, et de nous rendre capables de la celebrer vn jour d'vne maniere qui réponde aux mouuemens de nos cœurs, Sont les Seuls Titres que nous alleguons pour fonder nôtre pretension. Mais, Nous les croyons assez puissans pour nous tenir lieu de meritr, et Sur tout auprés de Vous, Monseigneur; qui étes Si viuement touché de l'amour de ce grand Prince

et dont

et dont les Sentimens et la conduitte peuuent Seruir de regle et d'exemple à tous les François, et leur apprendre la fidelité et le zele qu'ils doiuent à leur Souuerain.
Nous Sommes

Monseigneur

Vos Tres-Humbles et
Tres-Obeïssans Seruiteurs

Du Samedy 25. Juillet 1682.

L'Academie s'est assemblée pour lire les lettres de M.r Defaure et de M.r Chazel qui portent que celles qu'ils ont rendües de la part de la Compagnie à S. A. Monseig.r le Duc du Maine, a Monseig.r le Chancelier, et à Monseig.r le Duc de Noailles ont été fort bien reçües, auec cette circonstance particuliere, que, Mg.r le Duc du Maine a dit qu'il feroit réponse à l'Academie.

Du Mecredy 29. Juillet 1682.

On a lû des lettres de M.r Defaure,

qui

qui mande que Mg.r le Chancelier aiant dit à M.r de Bezons que l'affaire de l'Academie étoit fauorable, et qu'on luy donnât vn Placet, Led.t S.r Defaure auoit mis entre les mains de M.r de Bezons la Minutte des Statuts, et vn memoire pour les lettres Patentes que M.r Jonquieres Secretaire et Fauori de Mg.r le Chancelier auoit assuré que Mg.r le Chancelier parleroit de cette affaire au Roy d'vne maniere auantageuse, que Mg.r le Duc de Noailles en auoit fait vn long discours au Roy, à quoy S.M. auoit Seulement répondu Nous verrons; que Mg.r le Duc de Noailles auoit aussi recommandé l'affaire à Mg.r le Chancelier et luy auoit representé que nous ne pouuions étre que fauorablement écoutez, ayant vn Euéque à Nôtre tête, que Monseig.r le Duc du Maine auoit promis de parler au Roy en nôtre faueur, et que les Deputez de la Compagnie employeront les moyens les plus propres pour auoir vn succés prompt et heureux

On a lû l'Oraison funebre de Madame la Duchesse d'Aiguillon, et M.r Teissier a rapporté les remarques qu'il y a faites.

Sur ce qui a été representé par M.r Saurin que nous n'auons point d'Histoire exacte de la Ville de Nismes, mais Seulement quelques discours d'vn

vieux

vieux Stile et composé Sans Art et Sans politesse Sur Ses Antiquitez, et qu'il Seroit auantageux pour nôtre Patrie, et glorieux pour la Compagnie, que quelqu'un des Academiciens mît au jour vne Histoire complette et reguliere de cette Ville, dont l'importance, l'ancienneté, et les diuerses reuolutions fourniroient vne matiere abondante et agreable, Mr Cassagnes ayant témoigné beaucoup d'inclination pour entreprendre cet ouurage, la Compagnie la exorté d'y trauailler, et a chargé Mr Guiran, Mr Grauerol, et Mr Saurin de luy communiquer les Memoires et les liures qui dependront d'eux et qu'ils jugeront pouuoir conuenir à ce dessein.

Du Mecredy 5. Aoust 1682.

Mr Saurin a fait lecture d'vne lettre de Mr Defaure qui luy mande que Mr de Bezons a donné les papiers de la Compagnie à Mgr le Chancelier, qui luy a dit qu'il approuue, estime, loüe, le projet de l'Academie (ce Sont Ses propres termes) et qui en a remis les Statuts et les Memoires à Mr Jonquiers Son Secretaire.

Mr De la Beaume a rapporté à la Compa-

gnie

gnie les observations qu'il auoit faites Sur la traduction de Mr Teissier de l'Homelie de St Chrysostome des Seraphins, que l'on a acheué d'examiner.

Du Mecredy 12. Aoust 1682.

L'Academie s'est occupée à lire le 1.er Acte de Phedre et Hippolyte Tragedie de Mr Racine, et a examiner les observations que Mr Saurin y auoit faites.

Du Samedy 15. Aoust 1682.

La Compagnie s'est assemblée extraordinairement pour se réjoüir de la naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne dont Mad.e la Daufine est accouchée heureusement à Versailles le Jeudy 6.me de ce mois: et il a été resolu que ce riche present du Ciel accordé aux vœux et aux prieres de la France seroit celebré Solennellement dans vne Assemblee publique de l'Academie.

On a lû des lettres des Deputez de la Compagnie, datées du 5.e de ce mois, qui contiennent que Mg.r le Cardinal de Bonzi, Mg.r Colbert, Mg.r le Marquis de Louuois, et Mg.r le Marquis de Châteauneuf, auſquels

ils ont

ils ont rendu les lettres de la Compagnie, leur ont fait vn fort bon accueil, et leur ont donné vne audience tres-fauorable, que le Roy a dit à Mg.r le Duc du Maine que l'affaire de l'Academie étoit d'vne plus grande consequence qu'elle ne paroissoit d'abord, ainsi que Son Mat.Se a eû la bonté de le dire à M.r Defaure, que M.r Pelisson et M.r Ionquieres assurent que la demande des Priuileges est ce qui fait la difficulté, et que les lettres patentes de M.rs de l'Academie de Soissons furent obtenües Sur ce qu'on declara qu'ils ne pretendoient auoir aucuns priuileges, et que Mg.r le Marquis de Châteauneuf, en receuant les Memoires et les projets de la main de nos Deputez, a promis de leur donner connoissance de ses Sentimens auant que de faire Son rapport au Roy, Sur quoy ils regleront leur conduite.

M.r Cassagnes a lû le premier chapitre de l'histoire de la ville de Nismes, qu'il a entreprise: et la Compagnie a approuué Son projet, et l'a excité à continüer ce trauail.

On a arreté de continuer les Assemblées chez M.r le Marquis de Peraud, qui est de retour en cette ville.

Du Mecredy 19. Aoust 1682.

Chez M.r le Marquis de Peraud

étant

Etant assemblez Meßieurs de la Baume Directeur, d'Aiglun, Chancel, de Peraud Secretaire perpetuel, Caßagnes, Teißier, de Rochemore, Ménard, de Digoine, de Trimond, de Cabrieres, Guiran, Re= Staurand, Rouuiere, Grauerol, Saurin.

M.r Saurin a lû les lettres que M.r Defaure et M.r Chazel luy écriuent de Paris datées du 12. de ce mois, par lesquels ils font Sauoir à la Compagnie que la demande des lettres patentes a été rapportée par M.gr le Marquis de Châteauneuf au Conseil du Roy tenu à Verßailles le 10.me du mois, et que S.M. a reçu cette demande dune maniere tres-fauorable, et a eû la bonté d'accorder Ses lettres patentes à la Compagnie, et de l'eriger en Academie Royale de Nismes, l'honorant des mêmes Priuileges dont l'Academie Françoise joüit. Les mémes lettres des Deputez portent que le Conseil de Sa Majesté a retranché des projets qui auoient été presentez, le titre de, Françoise, que l'on vouloit donner à la nouuelle Academie, au lieu duquel on a mis celuy de, Royale, l'autre étant particu= lierement affecté à l'Academie de Paris, et que

pour

Etant assemblez Meßieurs de la Baume Directeur, d'Aiglun, Chancel, de Peraud Secretaire perpetuel, Caßagnes, Teißier, de Rochemore, Ménard, de Digoine, de Trimond, de Cabrieres, Guiran, Re= Staurand, Rouuiere, Grauerol, Saurin.

M.r Saurin a lû les lettres que M.r Defaure et M.r Chazel luy écriuent de Paris datées du 12. de ce mois, par lesquels ils font Sauoir à la Compagnie que la demande des lettres patentes a été rapportée par M.gr le Marquis de Châteauneuf au Conseil du Roy tenu à Verſailles le 10.me du mois, et que S.M. a reçu cette demande dune maniere tres-fauorable, et a eû la bonté d'accorder Ses lettres patentes à la Compagnie, et de l'eriger en Academie Royale de Nismes, l'honorant des mêmes Priuileges dont l'Academie Françoise joüit. Les mémes lettres des Deputez portent que le Conseil de Sa Majesté a retranché des projets qui auoient été presentez, le titre de, Françoise, que l'on vouloit donner à la nouuelle Academie, au lieu duquel on a mis celuy de, Royale, l'autre étant particulierement affecté à l'Academie de Paris, et que

pour

pour les Statuts on a Seulement rejetté le 18.me Article, qui re-
gloit la maniere dont les matieres politiques et morales de-
uoient étre traitées à l'Academie, quoyque cet Article fût
tiré mot à mot des Statuts de l'Academie Françoise.

M.r Saurin a été chargé d'écrire à M.r Defaure
et à M.r Chazel Deputez à la Cour, pour les remercier
des Soins qu'ils ont pris dans leur employ, et les assurer
que la Compagnie en est parfaitement Satisfaite et qu'elle
en conseruera la reconnoissance.

Il a été deliberé que desormais le Secretaire de
la Compagnie écrira Sur chaque Seance, les noms de ceux
qui y assistront, afin qu'on puisse remarquer ceux qui se
rendront les plus assidus aux Assemblées.

Du Mecredy 26. Aoust 1682.

Etant presens Mess.rs de la Baume
Directeur, d'Aiglun Chancelier, de Pe-
raud Secret.re perpetuel, Cassagnes,
Teissier, de Digoine, Chazel Cons.rs,
Ménard, de Trimond, Grauerol,
Restaurand, De Cabrieres, Rouuiere
Saurin.

Apres la lecture des lettres de M.r Defaure

et de

et de Mr Chazel par lesquelles la Compagnie a appris que MonSeigr le Marquis de Châtrauneuf Ministre et Secretaire d'Etat a Signé les lettres patentes de S.M. pour la fondation de l'Academie, et qu'il a fait connoître que Si l'offre d'vne place d'Academicien accompagnoit le remerciment qu'on luy fera, elle luy Seroit tres-agreable. La Compagnie a témoigné vne parfaite joye de l'honneur que MonSeigr le Marquis de Châtrauneuf luy veut faire, et a deliberé de luy enuoier des lettres d'Academicien conçües en des termes les plus honorables qu'il Se pourra, et d'y joindre vne lettre de remercimt tres-respectueuse. Mr de Cabrieres a été chargé de dreſſer des lettres d'Academicien, et Mr Saurin de faire la lettre de remerciment.

Il a été resolu que desormais les lettres qui seront écrites de la part de la Compagnie ne Seront Signées que par celuy qui sera la charge de Secretaire.

Mr De la Baume a proposé de donner vne place d'Academicien à Mr De Merez Chanoine de cette ville qui luy a témoigné le desir qu'il a d'entrer dans la Compagnie, et qui est vn homme de beaucoup d'esprit, de Sauoir, et de vertu.

Mr Teißier a proposé außi Mr Petit cy-deuant Maréchal des logis General de la Caualerie legere, qui

S'est

S'est retiré en cette Ville, lieu de Sa naissance, pour y faire Son Sejour, ayant toute Sa vie cultiué les belles lettres auec Soin et auec Succés parmi Ses emplois militaires, et qui Souhaite passionement d'étre reçû dans l'Academie.

Mr Rouuiere a dit que Mr Brüeys Auocat de Montpelier l'a prié de demander à la Compagnie qu'il luy plaise de le receuoir comme Academicien étranger, et a rendu témoignage de Sa capacité et des rares talens qu'il a pour composer en proſe et en vers.

La Compagnie connoiſſant le merite de Mr de Merez, de Mr Petit, et de Mr Brüeys a deliberé par uniformité de voix, de leur accorder les places qu'ils demandent, et de les receuoir en public, aprés qu'ils auront Satisfait à ce qui est porté par les Statuts, dont Mrs de la Baume, Teiſſier, et Rouviere les informeront.

Du Mecredy 2. Sept.bre 1682.

Etant preſens Mre de la Baume Directeur, D'Aiglun Chancelier, de Peraud Secretaire perpetuel, de Digoine, Caſſagnes, Graverol, de Cabrieres, Ménard, Chazel Conſr Teiſſier, Reſtaurand, Rouviere, Guiran, Saurin.

La Compagnie

La Compagnie ayant appris par les lettres que Mr. Defaure écrit à Mr. Saurin que Mr. Jonquieres Selon l'Ordre qu'il en a reçû de Monseigr. le Chancelier, a offert de faire Séeller à l'extraordinaire et gratis les lettres patentes de S.M. accordées à l'Academie ; Mais qu'il fait des grandes difficultez Sur les Priuileges, qu'il dit ne pouuoir pas paßer au Sceau, il a été deliberé d'en donner auis à Monseigr. le Duc de Noailles par vne lettre, et de le Supplier de nous continüer Sa protection et Ses Soins pour Surmonter ces difficultez, et resolu außi d'écrire en méme temps à Monseigr. le Chancelier pour le remercier de Ses faueurs, et pour l'engager d'autant plus à nous faire la grace entiere. Mr. Saurin a été chargé de faire les lettres.

On a außi arrêté de faire vne Aßemblée publique vn jour de la Semaine prochaine, tel que Mr. le Marquis de Peraud choisira, pour Solenniser l'heureuse naissance de Monseigr. le Duc de Bourgogne, et receuoir les nouueaux Academiciens

Du Mardi 8. Septembre 1682.

Etant presens mrs. de Labaume, Directeur, d'Aygluy Chancelier, de Peraud, Secrés. perpetüel, Teissier, Rochemore, de Fabrieres, Chazel, Conr. Graverol, Menard, Cassagnes, de Digoine, Saurin, Rouviere, Restaurand, Guiran, de Trimond.

Aujourd'huy la compagnie a marqué par des rejouissances extraordinaires combien grande estoit la Joye, qu'elle avoit eüe pour la naissance de Monseigr. le Duc de Bourgogne. monsieur le marquis de Perand

Peraud, qui s'estoit chargé de faire les preparatifs necessaires pour la magnificence de cette fête, avoit mis en usage toutes les decorations qui pouvoient convenir à une si grande rejouissance; Et aprés que l'assemblée, à laquelle tous les ordres de la ville, tant laiques, qu'Ecclesiastiques, avoient esté priés d'assister, a été formée, monsr de Labaume en fait l'ouverture par un beau fort discours, dans lequel il fit entrer tout ce qui se pouvoit dire à l'honneur du Prince, dont on solemnisoit l'heureuse naissance. Et s'estant ensuitte adressé aux nouveaux Academiciens, Il leur fit prester le Serment ordinaire. Cela ayant esté fait, mr Petit, l'un d'entre eux, a remercié la compagnie de l'honneur qu'elle luy avoit fait de le mettre au nombre des Academiciens. monsr Demerez a fait ensuitte son remerciment, et a parlé de cette sorte,

Messieurs

S'il ne devoit entrer dans les Academies que de personnes consommées dans les sciences, Et qui eüssent acquis toute la politesse, qui est à desirer, Je n'aurois pas osé paroitre dans une si auguste assemblée, ny aspirer à l'honneur d'estre admis au nombre de vos confreres, me reconnoissant encore apprentif dans les belles lettres, mon âage ne m'ayant pas permis de monter bien haut sur le Parnasse, ny d'atteindre à cette perfection, qui est ordinairement le fruit d'un long exercice

Mais J'ay creu messieurs, que ces sortes de compagnies estoient dressées en faveur de ceux qui desirent de se perfectionner dans les belles connoissances, plûtost que pour ceux qui les possedent dêja dans leur perfection. que c'estoit icy un lieu pour apprendre, plûtost que pour étaler son savoir; Et que Sa Majesté (ce grand Prince qui ne travaille qu'à fortifier, à pacifier, à enrichir, et à embellir son Royaume) que S. M. dis-je, accordant des privileges si extraordinaires à cette compagnie, ne pretendoit pas moins de procurer l'utilité du public, que de recompenser le merite des particuliers qui la composent. Ainsy, Messrs Si J'ay desiré d'entrer dans vos assemblées ce n'a pas esté pour y paroître, mais pour m'y former; ce n'a pas esté pour y briller, mais pour y estre éclairé; Et voulant bien y subir les regles de l'échole de Pythagore, Je viens icy pour m'y taire long temps avant que parler.

Quelque faux Critique blâmera pûtestre ma conduite, et dira qu'une personne de mon caractere devroit s'attacher uniquemt aux lettres sacrées. Mais ce sentiment, qui pût partir d'un bon Zele, n'est pas neanmoins réglé par la Science; car ne scait on pas que les premiers, et les plus illustres Peres de l'Eglise n'ont pas moins excellé dans les lettres humaines que dans les sacrées. S'il s'agit de la pureté de la langue, qui a parlé un Latin plus pur que St Cyprien dans son siecle? Si on cherche un Style de cour, meslé de douceur et de gravité, ne le trouvera-t on pas dans les ouvrages de St Ambroise? Ne remarque-t on pas dans les homelies de St Jean Chrysostome toutes les traits et tous les mouvemens de la plus vive eloquence? St Augustin n'a-t il pas enseigné luy-mesme la Rhetorique, Et n'en a-t il pas laissé un traité parmy ses ouvres? Enfin si les belles lettres ne sont autre chose que la connoissance des Orateurs, des Poëtes, et de l'Histoire, St Hierôme, nonobstant sa retraite, et sa grande austerité, n'a-t il pas fait paroître par ses frequentes citations qu'il les possedoit parfaitemt?

Il est donc certain, Messieurs, que la plus-part des anciens Peres se sont servis des lettres humaines, comme des dépouilles de l'Egypte, pour dresser, ou du moins pour ornir le tabernacle de l'Eglise. Je dis bien plus, Saint Paul mesme, quoy qu'Ecrivain sacré, n'a pas dedaigné de citer en deux endroits differants deux Poëtes profanes, l'un appellé Aratus, duquel il recita quelques vers dans l'Areopage, en parlant de la Divinité; L'autre, que St Jerôme dit estre Calliope, duquel l'Apôtre rapporte le témoignage en décrivant à Tite les mœurs de ceux de Crête, où il l'avoit établi Evêque. Ainsy les lettres humaines n'ayant pas esté inconnües Jusqu'à present aux personnes de ma profession, Et ne pouvant que leur estre utiles, Je ne scaurois estre blâmé avec justice de vouloir profiter de vos lumieres pour m'y perfectionner.

Je m'estime

Je m'estime donc heureux M.rs d'entrer dans vôtre compagnie, pour y avoir quelque part à vos conferences, et je me reconnois en mesme temps trez honoré d'estre admis dans un corps, qui estant illustre dés sa naissance par le merite de ceux qui le composent, ne sçauroit que devenir celebre dans la suite par la beauté, et par la politesse de ses productions.

Mais pouvois-je recevoir cette grace d'une maniere plus éclatante, et plus glorieuse, qu'au milieu d'un appareil si magnifique, et en mesme temps si ingenieux; en présence d'une assemblée si nombreuse, et si choisie; et dans un temps, où nôtre ville commence à donner des marques publiques de sa Joye pour la naissance d'un Prince, qui fait le comble et le couronnement de la felicité de nôtre Grand Roy. Que ce Monarque incomparable puisse regner long temps! Et que le nombre des Princes de sa lignée augmentant sans cesse il voye annüellement des nouvelles têtes à poser sa couronne, sans la leur transmettre que le plus tard qu'il est possible à un homme mortel!

Mais Je ne prens pas garde que j'entreprens au delà de mes forces, Et que n'estant que d'entrer dans le commerce des belles lettres, Je touche une matiere qui causeroit de la crainte à ceux qui y sont consommez. Je finis donc en vous rendant mille trez humbles graces, Messieurs, de l'honneur qu'il vous a plû me faire. Je tâcheray d'en profiter de telle sorte que le public reconnoisse en moy l'utilité de cette illustre Academie.

Monsieur Brüeys a pris ensuite la parole, et a dit,

Messieurs

Je ne sçaurois vous remercier dignement de l'honneur que vous me faites de me recevoir dans vôtre illustre compagnie. Mon peu de merite ne me permettoit pas d'y pretendre; le lieu mesme de mon sejour sembloit m'en éloigner; Et je n'avois rien en moy qui me pût procurer cet avantage. Vous avez passé, Messieurs, pardessus tous ces obstacles, Et par une grace que je ne puis attribüer qu'à mon bonheur, vous me donnez rang parmi vous, Et vous me permettés de prendre aujourdhuy le titre glorieux de vôtre confrere.

Une faveur si precieuse, si peu attendüe, et si peu meritée me touche si sensiblement que mon cœur s'abandonnant à la Joye, ne me donne que des emotions secrettes, Et me refuse des paroles pour les exprimer. Mais, M.rs si de ce côté la Timidité me rend incapable de parler, Je ne saurois aussy me taire en cette rencontre sur le beau dessein, que vous avés formé, Et que vous venés d'executer glorieusement par l'établissement de cette Academie. Je sçay, Messrs que vôtre projet ne fût pas plûtost connu dans cette Province, et dans ce Royaume, que vous receutes les approbations et les eloges de la voix publique. Je sçay que tout le monde conçeut de hautes esperances de cette Academie naissante, lorsqu'on apprit qu'elle avoit l'avantage d'avoir pour Protecteur un Prelat illustre, dont le nom fameux semble nous promettre tout le bonheur, que la protection du Grand Chancelier Seguier attira de son temps sur la premiere Academie de l'Univers. Je considerois, Messieurs, avec un plaisir extreme cet heureux commancement, et par un secret pressentiment de l'honneur qui me devoit arriver, Je m'interessois dans tous les bruits avantageux qui s'en repandoient de toutes parts.

Quel avantage pour cette Academie, que les premiers Ministres du premier de tous les Roys ayent approuvé, estimé et loüé vôtre dessein! Quel heureux presage pour cette Academie qu'elle soit née parmy les acclamations, les feux de Joye, et les réjoüissances publiques, qui brillent mesme jusque dans ce lieu pour la celebration de l'heureuse naissance d'un Grand Prince qui promet autant de bonheur, et autant de gloire à la republique des lettres, que de grandeurs Et de prospérités à l'Estat! Quelle gloire enfin, M.rs pour cette Academie, que le Roy même ait daigné l'honorer de son auguste protection par ces lettres Patentes qui vous mettent à l'abri de son authorité sacrée, et qui vous accordent de si beaux privileges!

On avoit esté quelque temps, Messrs dans l'incertitude, si vous pourriés obtenir une telle faveur. Mais pouvoit on en douter connoissant, comme on fait la noble passion du Roy pour tout ce qui pût contribüer à l'ornement de la France, et à la gloire de son

Reigne

Reigne. Mais j'oserai bien dire davantage, Et je ne diray que la verité; si vous y faittes reflexion, vous trouverés que c'est le Roy luy-même, c'est sa gloire qui vous a inspiré le dessein d'établir cette Academie. N'est ce pas luy qui a repandu dans l'ame de tous ses sujetts ce noble desir qu'ilz ont de se perfectionner dans les arts, et dans les sciences? afin que tous ceux, qui ont le bonheur de vivre sous son Empire, se distinguent de tous les autres peuples de la terre, comme il se distingue luy-même par ses immortelles actions de toutes les testes couronnées. C'est luy, Messieurs, qui fait les grands capitaines dans les armées, les dignes Prelatts dans l'Eglise, les sages politiques dans le conseil, les habiles magistrats sur les tribunaux, les grands Poëtes, les fameux Orateurs, les celebres historiens dans les Academies, Et les illustres maîtres dans tous les beaux arts. N'en doutons pas, Messrs. c'est aux grands Princes que les hommes sont redevables de toute la politesse, et de toutes les vertus éclatantes de leurs siecles, Et c'est assurement ce que veulent dire les Poëtes, quand ils feignent que la Déesse des armes, qui estoit aussy la Déesse des beaux arts, est sortie de la tête de leur Jupiter.

En effet, Mrs. qui peût douter que la France ne doive à son Roy tout ce qu'elle a de grand, de beau et d'utile par dessus tous les autres Royaumes de la terre? Je vous en prens à temoin vous tous qui vous distinguez dans toutes sortes de professions: qu'est ce qui vous fait mépriser le peril perfectionner l'art militaire, renchérir sur tous les rafinemens de la politique des autres nations, mettre au jour de si beaux ouvrages, Et faire des decouvertes si utiles à la societé? N'est ce pas le glorieux exemple, que le Roy vous donne, qui fait que vous vous signalez chacun dans le rang que vous tenés; Et n'est ce pas la noble emulation qu'il fait naistre dans vos cœurs par les graces, et par les bienfaits qu'il repend sur vous?

C'est luy, Messieurs, qui est l'ame de tous les François, et le genie universel qui inspire les grandes actions et les glorieuses entrepises; c'est luy..... Mais à quoy pensé-je, Messieurs, et quelle est ma temerité, Je ne fais que de naistre dans cette Academie, Et j'ose déja toucher un sujet que les plus grands maistres n'osent manier qu'en tremblant? Mais aussy, Messieurs, qui pourroit se taire, quand on est une fois ému par la consideration de toutes les merveilles de son regne? qui pourroit se taire en voyant par ses travaux heroiques nôtre France aujourd'huy dans le monde dans la même reputation qu'estoit autrefois l'Italie triomphante?

Je sçay bien que le conquerant de l'Asie ne vouloit estre representé que par le pinceau d'Apelles, ou par le cizeau de Lysippe. Mais Je sçay bien aussy qu'il prennoit plaisir que ses loüanges fussent en la bouche de tous les hommes. Travaillés seules à donner le portrait de nôtre Heros à la postérité Sçavantes plumes à qui le dessein d'écrire son histoire a esté confié, mais laissés-le loüer à toutes les bouches de l'univers. Vous même, Messieurs, vous même pourrés-vous jamais parler sans admiration de vôtre illustre fondateur, quand vous considererés que c'est à luy que nous devons tout ce que la France a d'esprit, de sçavoir, et de politesse qui sont les biens precieux sur lesquels roule tout le commerce de cette heureuse societé? Car enfin s'il est vray, comme nous venons de dire, et comme on n'en sçauroit douter, que tous les beaux arts fleurissent sous les regnes des Heros, vous m'avoüerez sans doute que les belles lettres s'en ressentent plus particulierement. La raison en est que leur principalle, et leur plus noble occupation estant de celebrer les grandes actions, et de les porter dans les siecles avenir, pour servir d'exemple à la postérité, il faut necessairement que ceux qui écrivent, s'élevant à mesure que l'objet, qu'ils se proposent est élevé. Ainsy les belles lettres tirent leur élevation, et leurs plus vives lumieres des actions Heroiques qu'elles celebrent. Elles composent leur miel, et bâtissent leurs ouvrages de ce qu'elles vont recueillir sur les fleurs celestes que Dieu a repandu dans les grandes ames; Et l'on se trompe quand on dit ordinairement qu'Achille est heureux d'avoir rencontré un Homere, Auguste un Virgile, et Trajan un Pline; C'est Homere, c'est Virgile, c'est Pline qui sont eux-mêmes heureux d'avoir rencontré ces grands hommes, auxquels ils sont redevables et de l'élevation de leur esprit, et de la majesté de leurs ouvrages. C'est le Heros qui fait le Poëte, c'est le Heros qui fait l'historien, c'est le Heros qui fait le Panegyriste. Vous le sçavés Docteurs nourrissons de la mere de toutes les Academies, qui

Eleve

Eleve vôtre esprit à ces productions miraculeuses que tout le monde admire
Et que personne ne pût égaler que la grandeur du Monarque, le digne objet de
vos soins, et de vos veilles.

C'est pour cela, Messieurs, que le ciel ne donne jamais un Heros à la
terre, qu'il ne donne en même temps des genies du premier ordre, pour
publier ses vertus; Et que tous les siecles, qui ont porté de grands hommes,
ont aussy porté de grans écrivains. Voyla le glorieux destin des belles lettres,
Elles croissent et decroissent dans les Estats suivant l'élevation des Princes
qui y regnent; Et si dans la France elles n'avoient iamais esté dans un plus
haut periode qu'elles sont aujourdhuy, c'est qu'on n'y avoit iamais veu sur
le thrône un plus grand Roy que le nôtre.

Que cette Academie est heureuse d'avoir esté fondée par une main si
puissante, et si reverée! qu'elle est heureuse d'avoir pris naissance à
l'ombre de ses lauriers dans un siecle si pur et si poli. Il n'est pas possible, m.rs
qu'avec des auspices si favorables vous n'ayés bientôt un succés trez avantageux;
il n'est pas possible qu'un si beau commencement n'ait de trez glorieuses
suittes! Il n'est pas possible aussy, Messieurs, que le grand fonds de merite,
que chacun de vous en particulier apporte dans cette societé, ne donne
bientost des fruits trés considerables. Tout le monde sçait qu'avant même
que vous eussiés formé cette compagnie vos conferences particulieres
estoient déja des dissertations Academiques. Déja quelques uns ont donné au
public des ouvrages admirables. Les autres sont en commerce de belles lettres
avec ceux qui tiennent le premier rang. Les uns sont celebres par leur
eloquence, les autres par leur sçavoir, Et tous ensemble par la justesse de
leur esprit et par la droiture de leur cœur.

Voulés vous, messieurs, mettre en œuvre de si beaux talens? consacrons et
nos études, et nos soins, et nos veilles, à la gloire du Roy! Un si grand objet nous
donnera infailliblement et du cœur, et de la force, et de l'élevation! nos
lumieres augmenteront, et nos veües se fortifieront insensiblement en nous
accoûtumant peu à peu à considerer l'éclat de ce Soleil, qui jette un si beau
feu dans l'Empire des belles lettres. Si chacun de nous en particulier n'ose
entreprendre de travailler sur un sujet si relevé, ne le considerons pas
d'abord dans toute sa grandeur, Et partageons nous les differens emplois de le
celebrer. Que ceux de nous qui sont d'un temperament doux et moderé, se
proposent les douces occupations de la vie privée, Et les charmes secrets qu'on
resent à sa presence et à sa conversation. Que ceux, qui se sentent quelque
disposition pour la grande Poëtie, choisissent quelqu'un de ses travaux heroiques
où ils puissent atteindre. Que ceux, qui sont principalement sensibles à l'éclat des
vertus chrestiennes, se proposent sa charité royale, que tant de fameux hôpitaux
élevez par ses ordres porteront à la derniere posterité.

Formons ainsy, Messieurs, tous ensemble un concert de ses loüanges. C'est le
moyen de rendre cette Academie florissante, et ses Academiciens illustres. C'est
le moyen de faire flurir les sciences dans cette ville, et dans cette Province,
comme elles fleurissent dans le centre de la politesse et de la majesté du
Royaume. C'est enfin, Messieurs, le moyen de justifier aux yeux de tout le
monde la noble emulation de nôtre Palme, et de faire qu'elle puisse avoir
quelque jour l'honneur de mêler ses branches à celles du Laurier, pour former
des couronnes pour nôtre commun Heros.

Pour moy, Messieurs, Je ne me propose que la gloire de vous imiter
autant que je pourray, Et d'essayer de me rendre digne quelque jour de
l'honneur que vous m'faites aujourdhuy, dont j'auray toute ma vie une parfaitte
reconnoissance.

Aprés

Aprés que cés discours ont esté prononcez l'assemblée s'est separée, Et la nuict n'est pas plûtost venüe, que pour couronner la rejouissance qui se faisoit à l'occasion de Monseigr. le Duc de Bourgogne, on a fait de grandes illuminations tout autour d'un grand Arc de triomphe, qui avoit esté dressé audevant de la maison de monsieur le Marquis de Perault, où ladite assemblée a esté faitte, Et qui estoit orné de festons, accompagnez de plusieurs devises de la facon de mr. Graverol, au milieu desquelles ce Prince nouvellement né estoit representé avec ce demy-vers, Alius Gallis jam partus Achilles.

Du Samedy 12. Septembre 1682.

Etant assemblez Messrs. de Labaume, Directeur, d'Aygluns Chancelier, de Perault, Secretaire perpetüel, de Rochemore, Trimond, Sauriny de Cabrieres, Graverol, Chazel, Conrs. et Teissier.

En cette Séance extraordinaire on a deliberé d'envoyer incessamment à Monseigr. le Marquis de Châteauneuf les lettres d'Academicien, que mr. de Cabrieres avoit esté chargé de dresser, et qui ont esté sur le champ mises au Sceau.

Il a esté aussy resolu d'écrire par le courrier de demain à Monseigneur le Chancelier, et à Monseigr. le Duc de Noüilles, pour les remercier des soins qu'ils avoient eüe la bonté de prendre pour l'obtention des Lettres Patentes que les Deputez de la compagnie avoient sollicitées; Mais surtout pour prier ledit Seigneur Duc de Noüilles de les faire Sceller avec la clause des privileges, qui avoient esté accordez à l'Academie Françoise; Et il a esté trouvé à propos que ces lettres écrittes au nom de la compagnie fussent inserées icy.

A Monseigneur
le Chancelier.

Monseigneur

Quoyque les effets de vos Bontez pour l'établissement de nre compagnie ne soient pas encore arrivez entre nos mains, nous ne laissons pas d'estre sensiblement touchez des obligations que nous avons à Vôtre Grandeur. Vous nous avez honorez de Vôtre protection auprés de Sa Majesté, Et c'est par Vous, Monseigneur, que nous avons obtenu tous ces avantages dont nous allons iouir. Mais, comme s'il ne suffisoit pas de nous accorder une grace que nous souhaitions passionnément, Vous avés voulu qu'elle fût accompagnée de toutes les circonstances qui pouvoient nous la rendre plus glorieuse. C'est ainsy, Monseigneur, que les ames genereuses et élevées ne mettent point de bornes à leurs bienfaits, Et prennent plaisir à surpasser l'attente de ceux qu'elles favorisent. Nous voudrions, Monseigneur, trouver des termes qui fussent propres à bien exprimer nôtre reconnoissance, et la parfaite Veneration que nous avons pour Vôtre Grandeur, puisqu'il est vray que les Muses ne peuvent s'aquiter que par des paroles envers les Heros qui leur font du bien. Mais la foiblesse de nôtre eloquence feroit tort à nos sentimens et à Vôtre gloire. Avant que d'oser traiter une matiere si illustre, il faut s'estre exercé sur des sujets communs et ordinaires. Nous tâcherons, Monseigneur, de cultiver nos esprits, afin qu'ils puissent seconder nos cœurs, et répondre au dessein de nôtre institution. Nous nous arrêterons cependant au culte interieur qui vous est dû, Jusques à ce que nous ayons aquis assez de force, et assez de voix, pour pouvoir nous faire entendre d'une maniere sublime. Alors nous publierons

Avec

avec plus de courage tout ce que nous vous devons en qualité de bons François, et en qualité d'Academiciens, et nous ferons connoître à tout le monde, que nous sommes avec un zelé ardent, et avec une profonde soûmission

Monseigneur

De Vôtre Grandeur

Les trez humbles, trés obeissants,
Et trez obligez Serviteurs,
Les Academiciens de la Ville de Nismes.

A Monseigneur le Duc de Nöailles,
Commendant en chef pour le Roy en Languedoc.

Monseigneur

Nous avons appris par m^r. de Faure ce que nous devons à vos bontez, et les soins que vous avés pris pour nous faire obtenir du Roy les Lettres Patentes qu'il luy a plû de nous accorder. Nous connoissons le prix de vos faveurs, et ce nouvel engagement nous attache à vôtre service par les liens les plus forts et les plus doux dont on puisse prendre et retenir des cœurs vraîment reconnoissants. Mais, Monseigneur, agreez, s'il vous plaît, que nous prenions encore la liberté de nous adresser à vous, pour surmonter un obstacle qu'on nous oppose. Aprés que ces Lettres Patentes ont esté deliberées au Conseil de Sa Majesté, et données avec les mesmes privileges, dont iouit l'Academie Françoise; Aprés qu'elles ont esté expediées de cette sorte, et signées par M. le Marquis de Châteauneuf; Aprés que Mons^r. le Chancelier a declaré que son intention estoit qu'elles fussent seellées à l'extraordinaire, et exemptes des droicts du Sceau, son Secretaire les a refusées, et dit qu'il ne pût les faire seeller avec la clause des privileges. Nous vous supplions trés humblement, Monseigneur, de vouloir employer vôtre credit pour lever ces difficultez. Un mot de vôtre bouche à M^r. le Chancelier dissipera tous les nüages dont on voudroit obscurcir les graces qu'il nous a faites. Ce n'est que par un interest d'honneur que nous desirons ces privileges, qui d'ailleurs sont de peu d'usage pour nous. Mais nous ne sçaurions voir sans honte qu'on nous distingue si désavantageusement de nos voisins les Academiciens de la Ville d'Arles, à qui ces mesmes privileges fûrent accordés par Lettres Patentes de S. M. en 1668. Sur la recommandation de M. le Duc de Saint Aignan. Vôtre Academie ne vous doit pas moins, Monseigneur, que celle d'Arles elle vous doit, puisque vous étes nôtre appui le plus asseuré et le principal auteur de nôtre etablissement. Nous esperons, Monseigneur, que vous ne laisserés point vôtre ouvrage imparfait, et nous ferons gloire desormais de nous dire vos creatures, comme nous sommes déja avec un respect inviolable,

Monseigneur

Vos trez humbles, trez obeissants,
Et trez obligez Serviteurs.
Les Academiciens de la
Ville de Nismes.

A M^gr

A Monseigneur le Marquis de
Châteauneuf, Con.er du Roy en Ses Con.ells
Ministre, Secretaire d'Estat, et Commandeur
des ordres de Sa Majesté

Monseigneur

Nous tenons l'établissement de nôtre Academie de la bonté que vous avés eüe d'exposer nôtre demande a Sa Majesté d'une maniere avantageuse pour nous. Sans vôtre appui nous ne pouvions nous soûtenir dans une telle entreprise. Quoyque cette faveur nous soit trés considerable et triz precieuse, elle ne nous ôtoit pas pourtant l'esperance d'en témoigner nôtre gratitude. Nous croyons, Monseigneur, que l'en publiant par tout vôtre bienfait, et faisant passer jusques à nos derniers successeurs la memoire de cette obligation avec les sentimens qu'elle nous inspire, nous satisfairions en quelque sorte aux devoirs de la reconnoissance. Mais, Monseigneur, si nous osons croire ce que m.r de Faure nous écrit, que vous avés daigné accepter une place dans nôtre Academie, que pouvons nous faire, et que pouvons nous dire, pour répondre à cet honneur extraordinaire et inespéré, que vous avés bien voulu ajoûter à vôtre premiere graces. En cecy il faut avoüer nôtre impuissance et nôtre confusion. Ce bienfait surpasse autant nos ressentimens que nôtre merite, et à peine sommes nous capables d'en concevoir l'idée. Nous nous persüadons, Monseigneur, que nos noms, qui jusques icy ont demeuré inconnus, estant desormais à la suite du vôtre, se vont rendre celebres par toute la terre. Nôtre Academie, en commençant à paroître, et n'estant encore, pour ainsy dire, qu'à son Orient, se trouve déja aussy éclattante qu'un Astre qui seroit parvenu au plus haut point de son élevation, puisqu'elle brille de vos lumieres, et de la splendeur de vos titres. Pardonnez-nous, Monseigneur, la vanité de ces expressions presomptueuses. Nous ne saurions parler en des termes trop magnifiques pour expliquer les pensées qui nous viennent sur ce sujet, et la haute ambition, que nous donne la qualité de vos confreres. Mais bien loin que cette ambition soit contraire au respect que nous Vous devons, elle n'est excitée que par ce même respect, et par la passion trés-soûmise avec laquelle nous sommes

Monseigneur

Vos trés-humbles, trés-obeissans,
Et trés-obligez serviteurs,
Les Academiciens de la
ville de Nismes.

Du Mecredy 23. Septembre 1682.

Etant prens M.gr l'Evêque de Nismes, Protecteur,
m.rs de Labaume, Directeur, d'Aygluns, Chancelier,
Chazels Con.er Saurins, Petit, Rouviere, Graverols
Demerez, Teissiers, Restauran, de Cabrieres, Digoins,
et de Trimond, Cassagnes, et Guiran.

Messieurs Demerez et Restaurand ont esté chargez de faire compliment de la part de la compagnie à m.rs Maltret sur la mort de son fils.
M.rs Saurins, Petit, et Rouviere ont esté nommés pour examiner les complimens que m.r de Labaume doit faire à Monseigneur le Duc de Noüailles, et à Monseigneur

Le Cardinal

Le Cardinal de Bonzy, à leur arrivée en cette ville.

Il a esté resolu qu'à l'avenir on ne pourra recevoir personne au nombre des Academiciens, sans avoir consulté ceux qui se trouveront absens.

Aprés quoy la compagnie est allée en corps (et sans consequance) faire compliment à M. Daguesseau Intendant de cette Province, qui l'a receüe d'une maniere tres obligeante, et qui a témoigné qu'il embrasseroit toûjours avec plaisir les occasions, où il y auroit lieu de donner des marques de l'estime qu'il a pour l'Academie. Ce compliment a esté porté par mons^r. de Labaume, qui s'en est parfaitement bien aquitté.

Du Mecredy 30. Septembre 1682.

Etant prens m^rs. de Labaume, Directeur, d'Aygluny Chancelier, Rouviere, Menard, Cassagnes, Teissier, Graverol, Saurin, Guiran, Petit, de Cabrieres, Restaurand, et Demerez, de Rochemore, Et Chazel, Con^er. de Peraud, Secretaire perpetüel,

La compagnie ayant écouté favorablement la proposition qui luy avoit esté faite il y a environ un mois, de recevoir au rang des Academiciens extraits m^s. Jean-Antoine Decharnes, Chanoine de l'Eglise Collegiale N^ôtre-Dame de Villeneuve d'Avignon, dont le nom est connu dans la république des lettres par plusieurs beaux ouvrages qu'il a donnez au public. Et estant satisfaitte de la lettre que ledit S^r. Decharnes avoit écritte pour demander une place d'Academicien, Il est venu en ville prêter le serment en tel cas requis, aprés avoir esté introduit dans l'assemblée par m^s. de Peraud, Secretaire.

En expliquant la deliberation prise en la séance precedante. Il a esté resolu, que lorsque quelqun demandera d'estre receu dans l'Academie, on sçaura le sentiment des Messieurs absens, Et qu'aprés qu'ils auront témoigné qu'ils agréent la recherche de cet aspirant, il sera obligé de demander leur agréement par une lettre qu'il leur écrira.

Ceux qui composent la compagnie ont esté exhortez de faire à l'avenir des discours par écrit, ou de vive voix, sur les sujets qui seront proposez; Et il a esté resolu que l'on traiteroit tous les quinze jours une nouvelle question; la premiere, qui a esté proposée, est sur l'utilité des Exercices Academiques.

Il a esté aussy déliberé que les officiers, qui sont en charge depuis six mois, seraient continüez pour autres six mois.

Du Mardy 6. octobre 1682.

La compagnie composée de m^rs. de Labaume, Directeur, d'Aygluny Chancelier, de Peraud, Secretaire perpetüel, de Cabrieres, Petit, Demerez, Restaurand, Teissier, Chazel, Con^er. Graverol, de Rochemore, et Saurin, est allée faire compliment à S. E. Monseigneur le Cardinal de Bonzy, par la bouche de m^s. de Labaume en ces termes,

Monseigneur

L'Academie Royalle de cette ville vient rendre ses homages à V^ôtre Eminence, Et luy donner des marques publiques de sa veneration. Si mes forces secondoient mon Zele que ne dirois-je pas de ces vertus éclatantes qui font naître en nous ces sentimens respectueux. Je parlerois, Monseigneur, de ces Ambassades glorieuses, où vous avés esté si souvent et si heureusement employé; De ces Augustes caracteres reünis en V. E. qui sont le digne fruit de ces travaux Et de son merite. Je parlerois, Monseigneur, de vos qualités personelles egalement

accomplies

Egalement accomplias; De cette adresse judicieuse meslée de douceur, Et de gravité qui vous rend le maistre des assemblées; De cette eloquence toûjours asseurée de persüader et de plaire. Je pensois de ce soin sans relâche, Et de cette application continüelle, qui font le repos et la felicité des peuples de cette Province. Vous l'avés rendüe la plus florissante et la plus heureuse du Royaume. Oüy, Monseigneur, depuis que nôtre bonne fortune Vous a mis à la tête des Estats du Languedoc, mille biens en foule ont suivi le digne choix de nôtre Auguste Monarque, Et chaque jour, en nous faisant sentir des nouveaux bonheurs, nous a fait voir des nouvelles merveilles. Mais Je n'oserois toucher qu'en passant, et d'une main tremblante, à un si grand Sujet. Ce champ si étendu fournira à mes confreres de quoy faire éclater dignement vôtre gloire et leur eloquence. Pour moy Je me dois contenter d'admirer avec toute l'Europe ce que Je ne sçaurois ny relever, ny egaler par mes discours, Et d'asseurer Vôtre Eminence que nôtre compagnie aura toûjours un extreme respect pour sa personne, et une profonde soûmission pour ses ordres.

Son Eminence a répondu à ce compliment le plus obligeamment du monde pour la compagnie, à qui elle a eü la bonté d'offrir son appuy en toutes sortes d'occasions.

Du Mecredy 7.me Octobre 1682.

Etant prens Mrs de Labaume, Directeur, d'Ayglun, Chancelier, Teissier, de Rochemore, Saurin, Chazely Con.rs Cassagnas, Rouviere, Guiran, Petit, et Graverol.

Par les lettres de Paris du trentiéme du mois passé l'Academie a appris avec plaisir que l'on avoit enfin obtenu le Sceau des lettres Patentes à l'Extraordinaire avec tous les privileges; Et Mr. Rouviere a esté chargé d'écrire à messieurs de Faure, et Chazely pour les remercier au nom de la compagnie des soins qu'ils avoient pris pour solliciter l'obtention de ces privileges.

Mons.r Petit a ensuitte presenté à la compagnie la relation d'un voyage qu'il avoit fait à Naples, laquelle a esté leüe et examinée pendant toute la séance.

Du Mecredy 14.me Octobre 1682.

Etant prens Mrs de Labaume, Directeur, d'Ayglun, Chancelier, de Peraud, Secretaire perpetüel, Cassagnas, Petit, de Rochemore, Graverol, Saurin, Teissier, de Cabrieres, et Guiran.

Aprés avoir continüé la lecture de l'oraison funebre de Madame la Duchesse d'Aiguillon, il a esté resolu que la compagnie en corps s'assembleroit demain chez M. l'Evéque de Nismes, pour aller faire compliment à M. le Duc de Noüailles

Du Judy 15.me Octobre 1682.

A l'Evéché

Presens Mrs de Labaume, Directeur, d'Ayglun, Chancelier, de Peraud, Secretaire perp. Restaurand, Graverol, Teissier, Menard, Saurin, Rouviere, et de Cabrieres.

La compagnie est allée en corps haranguer monseigneur le Duc de Noüailles arrivé aujourdhuy en cette ville, et Mr. de Labaume, Directeur,

Statuts & Reglemens
de la Societé Literaire de Nismes

l'académie

Article premier

La Societé Literaire Sera Sous la protection de N...
elle Embrassera les antiques Sciences et les belles Lettres;
chacun Sera Choisi pour le genre qui luy conviendra
le mieux, Sans etre obligé de s'y astraindre.

Article 2.d

elle Sera composée de vingt Six associés
libres ou ordinaires de huit honoraires, de
Six adjoints et dautant d'Etrangers que l'on
voudra et dont les privileges Sont marqués
dans le Registre +

Article 3.me

Les honoraires Seront tous Régnicoles et Recommandables
par leur gout pour les Sciences, ou par Leur
Erudition.

Article 4.me

Nul ne pourra être Receu associé libre ou
ordinaire, S'il n'est Resident a Nismes, ou
à portée de Se Rendre facilement aux
assemblées; S'il n'est de bonnes vie et moeurs,
et n'a donné quelque preuve de Ses talens,
et de Ses Connoissances dans les belles Lettres.

Article 5.me

La societé aura quatre officiers, un Directeur,
un Chancellier, un Secretaire et un Trésorier.

Article 6.me

L'Election des associés, Se fera par Scrutin,
et le Recipiendaire doit réunir les deux tiers
des Suffrages pour être admis.

Article 7.me

On Sera lecture au nouvel associé, des Statuts de la Societé, il promettra de les observer et Signera Sa Reception Sur le Registre.

Article 8.me

il Sera tenu de faire dans Son discours de Reception l'Eloge de L'academicien auquel il Succede et le Directeur dans Sa Reponse S'acquittera d'un même devoir.

Article 9.me

Les vingt Six associés ordinaires seront divisés En deux Classes, l'une de douze associés pour les Sciences et l'autre de quatorze associés pour les inscriptions et belles Lettres

Article 10.me

la Classe des Sciences Sera Soubsdivisée En Six autres Classes, Scavoir. une de Geometrie, une d'astronomie, une de Mechanique, une d'Anatomie, une de Chymie et une de Botannique. chacune de ces Classes Sera composée de deux associés et d'un adjoint, qui n'aura ny voix deliberative, ny rang parmy les associés.

Article 11.me

Le Directeur et le Chancellier, Seront élûs a la pluralité des voix, ils Seront En charge pendant trois mois, et ne pourront être élûs a la même charge, ny a aucune autre que trois mois après qu'ils Seront Sortis de Leur charge.

Article 12me

Le Secretaire et le Trésorier Seront perpetuels, et a vie. ils ne pourront être admis a ces charges S'ils ne Rassemblent En leur faveur les deux tiers des Suffrages. le Secretaire ne pourra point etre elû a aucun autre charge. mais le tresorier pourra etre elû Directeur ou chancellier.

Article 7.me

nouvel associé, des Statuts
mettra à les observer ex-
ion sur le Registre.

rticle 8.me

ira dans son discours de
à l'académicien auquel
ecteur dans sa réponse
devoir.

ticle 9.me

ordinaires seront divisés
me de douze associés pour
tre de quatorze associés pour
elles Lettres

icle 10.me

Sera subdivisées en
savoir. une de Geometrie,
me de Mecanique, une
Physique et une de Botannique.
sera composé de deux
t, qui n'aura ny voix
ny parmy les associés.

ticle 11.me

Chancellier, seront élûs
oix, ils seront en charge
, et ne pourront être
harge, ny a aucune autre
is qu'ils seront sortis de

Article 12me

Trésorier seront perpetuels,
ront être admis a ces charges
n leur faveur les dispenses
taire ne pourra point être élu
le trésorier pourra être élu

Article 13.me

Le Directeur se placera au haut bout de la table,
le Chancellier sera a sa droite, le Secretaire a
sa gauche, le trésorier se placera ~~a la droite~~
après le Secretaire, les autres associés seront
assis indifferamment autour de la table, sans
distinction de qualité ny de Rang.

Article 14.me

Le Directeur sera chargé de Maintenir le bon
ordre dans les assemblées il Recueillira les voix
en commançant par le Chancellier, après luy
le Secretaire, ensuitte le trésorier, et prenant l'avis
des autres associés selon le Rang ou ils seront
assis, en commançant par la droite, il prononcera
le resultat des deliberations, qui auront passé
a la pluralité des voix; il distribuera le travail
aux associés.

Article 15.me

Le Chancellier Scellera les actes qui emaneront
de la Societé, qui pourra prendre pour Sceau

Article 16.me

Le Chancellier Remplira les fonctions du directeur
en Son absence, et quand ces deux officiers manqueront,
le plus ancien des associés presidera.

Article 17.me

Le Secretaire Recueillira en substance ce qui aura
été proposé, agité, examiné, Resolû, et lû dans
l'assemblée, il le Couchera Sur un Registre qu'il sera
tenû de faire voir aux associés qui le demanderont,
Sans pouvoir le deplacer; il sera encore obligé
de donner une histoire Raisonnée de ce qui y aura
eu de Remarquable dans le travail de la Societé
Lorsqu'elle l'exigera.

Article 18.me

Les Registres, titres et papiers concernant la Société, demeureront toujours entre les mains du Secretaire qui sera tenu d'en faire exhibition à tous les associés; il s'en chargera par un inventaire renouvellé tous les ans, signé par le Directeur et le Chancellier

Article 19.me

toutes les lettres de la Société seront lecrites par le Secretaire auquel seront adressées celles qu'on ecrira a la Société

Article 20.me

Le trésorier sera chargé des livres et autres effets de la Société, qu'il sera tenu de faire voir aux associés, aux Sçavants et Curieux qui le demanderont mais qui ne pourront etre deplacés sans un ordre signé du Directeur et du Chancellier

Article 21.me

X Nul des associés, a l'exception des Etrangers et des hommes, ne pourra s'absenter plus de trois mois sans en avoir [illegible] qui pourra declarer vacante la place de celui qui s'eloignera pour un plus longtems sans congé ou avis

Article 22.me

X Nul des associés ne pourra mettre au jour aucun ouvrage, sans l'avoir auparavant communiqué a la Société et en avoir eu son approbation; ny en faire ecrire pour la defense de la Société que par son ordre expres et sa permission

X Sans emprunter le titre d'associé

Article 23.me

On ne pourra interdire ny destituer aucun associé ny priver un office de sa charge que les deux tiers de la compagnie ny, opinent et qu'il ne se fasse de deux voix, a l'interdiction ou destitution

Les deux tiers

Article 24.me

La Société S'assemblera ordinairement le
jeudy de Chaque Semaine, depuis le premier
jeudy après la toussains jusqu'au vingt deux
juillet jour de la ste magdelaine, les Seances
Seront de deux heures, elles commenceront depuis
la toussaints jusques a pasques, a trois heures
après midy, et le reste de l'année a quatre
heures après midy.

Artule 25.me

Les assemblées Seront ~~Suspendues~~ interrompües
pendant la quinzaine de pasques et autres
jours feriés, marqués dans le Registre de
la Société, qui pourra neanmoins l'assemblée avoir lieu ou le lendemain
des dits jours feriés si elle le juge a propos.me

Artule 26.

La Société aura une assemblée publique
le jour de sa Rentrée, fixé au premier —
jeudy après la toussaints, le Secretaire
fera une Semonce, ou il Rendra conte des
ouvrages faits et choisis par la Société
l'année precedente, a le dreuteur fera un discours.

Artule 27.me

Nul autres que les associés, ne pourront
Assister aux Assemblées; mais, si quelqu'un
desire y proposer quelque chose, il Sera introduit par le Secretaire,
et après qu'il aura fini il se retirera.

Artule 28.me

Les associés qui ne pourront se Rendre aux
Assemblés, auront la liberté d'y Envoyer —
leurs avis dans une lettre, cachetée et
adressé au Secretaire, soit pour l'Election
des associés, leur destitution ou interdiction
ou autres affaires concernant la Société
Sans qu'il Soit Cependant necessaire d'attendre
leurs avis pour deliberer.

Artide 29me

On ne pourra tenir aucune assemblee, qu'il n'y ait sept associés, et sans aucune deliberation si l'assemblée n'est composée de quinze

Article 30me

Aucun des Sujets qui seront traités dans l'assemblée, ne pourra être divulgué, si ce n'est par ordre de la Société

Artide 31me

Dans chaque assemblée il y aura au moins un associé ordinaire, obligé d'apporter a son tour quelque observation, dissertation, ou autre ouvrage de poesie ou de prose, lesquels ouvrages seront remis au secretaire, de même que tous ceux que les autres associés auront fait et lû dans les assemblées.

Article 32me

Lorsque les associés seront d'opinion differente ils discuteront leurs avis, avec politesse et sans aigreur, ils auront le meme menagement, lorsqu'ils critiqueront ou feront des observations sur les ouvrages que presenteront les associés ou qui auront été produits par d'autres personnes.

Artide 33me

les partages seront vuidés par comité composé des quatre officiers de la Société, et du doyen d'ancienneté du lieu, ou de l'un des associés ordinaires, en cas qu'aucun d'eux ne soit pas en assemblée

Article 34me

La Société choisira trois associés, qu'elle changera lorsqu'elle le trouvera bon, qui seront chargés d'examiner les ouvrages produits par les associés, ils en feront la critique par un extrait qu'ils liront a l'assemblée, et qui sera remis a l'auteur de l'ouvrage critiqué, qui pourra y repondre une seule fois dans l'assemblée, qui decidera si la critique est bien ou mal fondée, de la quelle decision on sera tenu de se soumettre sans pouvoir repliques.

Lorsque le [illegible]
Empechés par
d'assister a l'a
pour Rempo

La Société
avec les autr
D'ailleurs, e
dont elle pou

Cornillier

Girard tresorier

Jh Lazeux Mo

J. J. ag. André

Jh Lieu

Olieu assocïé etra

Larticle neuf de
de la Reprangla

Artiele 35me

Lorsque le Secretaire ou le trésorier seront empechés par maladie ou autres termes raisons d'assister a l'assemblee, ils nommeront un associé pour Remplir leur place

Artule 36me

La société aura Soin d'entretenir correspondance avec les autres academies du Royaume ou d'ailleurs, et generallement avec tous les Savants dont elle pourra tirer des Eclaircissements utiles.

Cordier Secretaire — Girard tresorier — Mayniel Chancellier — Montval — Berard — Lempié — Carriere. — Servies fils — Pointe off[ier]s

Lieu associé étranger — Burke associé étranger

Larticle neuf a été abrogé de la Reprangladez

Protecteur de l'Académie

Messire Charles, Prudent de Becdelievre Evêque de Nismes

Decedé Le 1.er fevrier 1784 à 2 heures après minuit.

M.r Jean Francois Seguier ci devant Secretaire perpetuel fut elu Protecteur Le 19.e fevrier 1784. Decedé Le premier Septembre 1784 –

Messire Pierre Marie magdelaine Cortois de Balore Evêque de Nismes, Elu Protecteur Le 16.e 6.bre 1784

Liste des Academiciens

dont ceux de la fondation ont été rangés par le sort, et les autres en suite selon l'ordre de leur reception

Charles De Basch Marquis D'aubais reçeu sous L'episcopat de feu M^r. de la Parisiere l'an 1712. Decedé le 5^e. Mars 1777.

Loüis Marc antoine Berard Escuyer reçeu le 9 mars 1752. Decedé le

Alexandre henri Pierre de Rochemore Marquis de Rochemore S^t. Cosme le 9 mars 1752. Decedé le 22^e. Juin 1770.

Jean Charles de Pascal Baron de la Lairanglade le 9 mars 1752 aujourd'hui associé

Estienne David Meynier
le 9 mars 1752.

Jean Louis Lecointe officier au
Regiment de Lisle de France le 9 mars 1752.
decedé le 25 7bre 1763.

Jean Razoux Docteur en Medecine
le 9 mars 1752.

Pierre Perillier Avocat le 9 mars 1752
Decedé le

Charles Joseph Girard le 9 mars 1752
Decedé Le

Jean Jacques Maurice Reynaud
Conseiller du Roy en la Seneché, et Siege prel. de nismes.
le 9 mars 1752.

Jacques Aldebert Avocat le 9 mars 1752.

Jean de Montval Conseiller du
Roy et Lieutenant particullier en la Sen.e et Siege pres.al
de Nismes. le 9 mars 1752. Decedé le 26.e 7.bre 1764.

Pierre Lecointe Avocat. le 9 mars 1752.

Jean Jacques André le 13 mars 1752

François Causse Seigneur de
Servien et de La Vallongue le 20 mars 1752

François tempié avocat
le 27 mars 1752

Jean Baptiste Michon
le 10 avril 1752. Declaré Veteran le 4.e Juillet 1776. et sa place a été
donnée à M.r Fléchier le 4.e Juillet 1776.

Alexandre Vincent le 24 avril 1752.

de Rochemore

Henri Louis d'Aigremont prieur d'Aubort et vicaire
General le 8 may 1752. declaré Veteran Le et Sa place a été donnée
a m.r d'Ornac de St. marcel decedé Le

Guill.e Ignace de Merès Chanoine dela
Cathedralle et Vicaire General le 8 may 1752. decedé le
1776.

Pierre Baux docteur en Medecine
le 8 may 1752. declaré veteran Le et Sa place a été donnée à

de la Perrier

Jean Franç.s Marmier Comm.re des Guerres
le 8 may 1752. aujourd'hui associé. decedé Le

Leon Menard Con.er du Roy au pre.al de Nismes.
le 17 juillet 1752 Decedé Le

Pierre de Rouviere S.r de Dions
Presidens du pre.al de Nismes Juge mage Maire &c
le 17 juillet 1752. Decedé le...

1752.

Reimond Nouy Seigneur de Caveirac
Lieutenant principal au pre.al et Sene,e de Nismes. le 17 juillet 1752
Decedé le 3e Janvier 1773.

Jean du Cros Con.ller au pzesidial
reçu le 1.er fevzier 1753. Il a passé à la place de Vétéran le
11e Avril 1771.

Francois hercule Massip avocat du Roi
au pzesidial. reçu le 16.e novembze. 1753.

Jean François Seguier avocat, reçu le
27. 9.bre 1755. Mort Le 1. 7.bre 1784

Jacques Salles de Lascel, reçu le 10.e Janv.r
1765. Decedé le 9.e Novembre 1772.

Henri de Verot Conseiller au Présidial de Nimes
le 15.e Decembre 1768.

Jean André Alison premier Consul de la ville de Nimes
le 6.e Juillet 1769. decedé le 26.e Nov. 1781.

Jean Louis de Laboissiere Président premier au
Siége Présidial de Nimes, et Chevalier de l'Ordre mili-
taire de S.t Louis. le 18.e Novembre 1769 Dudit Le

Jean Maurice Reinaud, Président, Juge Mage,
Lieutenant général en la Sénéchaussée et Siége Présidial
de Nimes, le 11.e Avril, 1771.

Jean Antoine Teissier, Baron de Marguerittes passa de la place
d'Associé à celle d'Académicien Ordinaire, et il fut reçu
le 29.e Avril 1773.

Edme Louis DesBans fut reçu à la place d'Académicien
ordinaire le 6.e Mai 1773. il a passé à La vetérance Le 14.e avril 1785.

Pierre David-Plauchut, Procureur général au Conseil Supérieur, ci devant associé, passa à la place d'Académicien ordinaire, et fut reçu par acclamation le 6e. Mai, 1773. mort le 10 mars 1785

(1) Jean Charles de Pascal Baron de la Rey=ranglade, ci devant associé, le 23e. Juin. 1774.

Esprit Francois Fléchier, reçu le 1er. Juillet 1776.
Decédé le 11e. fevrier 1777.

L'abbé Aimé-Henri Paulian, ci devant associé Reçu le 11e Nove. 1776. à la place vacante par la mort de Mr. L'abbé Demerets

Mr. Barthelemy Fornier, reçu le 20e. Mars 1777 a la place de Mr. Flechier vacante par son decès.

Mr. l'abbé Antoine Felix D'Esponchés, Chanoine de la Cathedrale de Nismes, reçu le 22e. Mai 1777 a la place de Mr. Marquis d'Aubais, decédé au mois de Mars de la même année.

Mr. l'abbé Henri François D'Ornac de St. Marcel, neveu de Mr. l'Evêque de Nismes, reçu le 14e. Mai 1779. à la place de Mr. l'abbé Rochemore D'Aigremont, qui passa au rang des Veterans.

Mr. Jean Granier docteur en Medecine reçu le 11e. Janvier 1781. à la place de Mr. Verillier vacante par son decès.

Mr. francois Antoine Boissy d'Anglas reçu le 9e. Janvier 1783 à la place de M. Le Presidt. De La Boissiere vacante par son decès.

Mr. Jean-Baptiste Augier Juge mage de La Senechaussée et Siege présidl. Reçu Le 16e. Janvier 1783 à La place vacante par le decès de Mr. d'Alison.

Mr. Jean-César Vincens L'aîné ci devant associé passé à la place d'acad.e ordinaire vacante par le decès de Mr. Girard reçu Le 10e. avril 1783.

Mr. Paul Ange De La Baulme Baron, Colonel de Cavalerie Reçu Le 14e. avril 1785 à la place vacante par le decès de Mr. le comte de Marcillac.

Mr. Jean Mazer Avocat Du Roi de la Senechaussée et Siege présidial de cette Ville à la place vacante depuis la promotion de M. Seguier à la dignité de Protecteur. Reçu Le 14e. avril 1785

Liste Des associés Etrangers

Suivant l'ordre de leur reception

Charles François Dieu doctrinaire
le 4 may 1752 Decedé le

Jean Baltze Doctrinaire le 4 may 1752.
et ensuite Avocat en Parlement en 1766.

Benoît Charreton Jesuite le 8 may 1752

Claude Carriere avocat du Roy :
au prel. de Nismes cy devant vn des 26 acad.ien
le 1er may 1752

Le Marquis de S.t Priest
Intendant de la province de Languedoc le 17 juillet 1752

Mr le Comte de S.t Florentin le 14.e X.bre 1752

Le Chevalier Lorensi
Colonel a la Suite du Regt. Loyal Italien membre
de la Academie hetrusque le 17 juillet 1752

Théodoze le Beau de Schosne
le 17 juillet 1752.

Le Vicomte de Narbonne
Pelet Lieut. Gen.al des armées du Roy Gouv.r de Sommiere
le 5 aoust 1752

Richard Bouguier le 5 aoust 1752.+

Jean François Marmier Commissaire
des guerres le 2 Novembre 1752 ci devant un des 26.
Jean François Séguier le 2 novembre 1752.
reçû accademicien ord.re le 27 9.b 1758

Scipion Louis Joseph de la Garde Marquis
de Chambonas le 16 novembre 1752.

M.r le Maŕl Duc de Richelieu
le 28 septembre 1752.

Jean Charles de Pascal Baron-
de la Reiranglade le 28.e X.bre 62e ci devant un des 26
reçû academicien honoraire le 28 juin 1777

Jacques Salles le 29. Mars 1753.
reçû academicien honoraire le 10 janvier 1765 Decedé le

Louis Mathieu Seig.r de la Calmette
president au Parlement de Metz le 3.e Mai 1753.

Le Franc de Pompignan Evêque du Puy
le 7.e Janv.r 1754.

Duc de Galean Marquis des Issarts
le 30.e Mars 1757.

Don d'olive, religieux Benedictin de la
Congregation de S.t Maur, le 12.e Août 1757.

L'Abbé chaix de la Tuilliere Chanoine de Valence
le 4.e X.bre 1760. Decedé

Le Cardinal de Bernis. Archevêque d'Alby. le 10.
X.bre 1760.

S. Alt.e S. M. le Comte D'EU. Le 1762
Decedé

Frederic Samuel Schmidt Conseiller intime de M.
le Prince de Bade Dourlach, Des Academies de Baviere
et de Lucques, de la Societé des Antiquaires de Londres, et
Correspondant de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres de
Paris. le 15.e Mars 1762.

de Rochefort de l'Acad. des Inscriptions
et Belles-Lettres de Paris, le 29.e Avril 1762.

Le Comte de Couturelle le ... Octobre 1762.

M. le Prince de Beauvau
Le 5e. Decembre 1765.

M. Jean Goulin à Paris le 25e. Juin 1767.

M. Jean Antoine de Laserre prestre de l'Oratoire, Professeur d'Eloquence au College de Lyon, le 3e. Mars 1768 Decedé Le

M. Jean Antoine Teissier de Marguerites, le 12e. Janv. 1769 reçu academicien ordinaire Le

M. Aimé Henri Paulian, le 9e. Fevr. 1769. reçu academ Le

M. Didier Pierre Chicaneau de Neuvillé, de Nancy, Avocat au Parlement de Paris, le 6e. Juillet 1769 Decedé Le 1781

Mr. Jean François de St. Lambert Mestre des camps de Cavalerie, ci devant Grand-Maitre de la Garderobe du feu Roi de Pologne, et Académicien Honoraire de la Societé Royale de Nanci, le 1er. Fevr. 1770.

Mr. Henri Elizabeth de Jougla Baron de Paraza Conseiller au Parlement de Toulouse, le 16. Novembre 1769.

Mr. Pierre David Plauchut Procureur du Roi en la Sénéchaussée et Siege Présidial de Nimes, le 19e. Fevrier 1771. reçu academicien ordinaire le 6 mars ms.

Mr. Jean Antoine ROUDIL De BERRIAC à Carcassonne, Le 19e. Novembre 1772. Decedé

Mr. Pierre Baragnon Avocat à Uzès, le 6e. Mai 1773. Decedé

Mr. Justin Beaux de Maguielles de St. Jean de Gardonenque, Avocat, le 12e. Juin 1773.

Mr. le Comte de Périgord Chevalier de l'Ordre du St. Esprit, Comendant en chef en Languedoc. le 6e. Août 1773.

Mr. Charles de Perussis, Chanoine et Grand Chantre de l'Eglise Cathédrale d'Alais. le 2e. Mars, 1774. Decedé

M. Imbert de Nismes resident à Paris, le 1er. Juillet 1773.

M. Armand-Charles-Emmanuel D'Hautefort, Comte d'Hautefort, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Mestre de Camp de Cavalerie &c. le 9e Mars, 1774.

M. Bertholon Prêtre de la Mission, Profes. de Theologie, à Beziers, de l'Académie Royale des Sciences et Arts de Lyon, de celles de Beziers et de Toulouse. Le 19e Mai 1774.

M. le Comte d'Albon, Claude François Camille, Capitaine de Cuirassiers, Prince d'Yvetot, des Académies des Sciences et Belles Lettres de Lyon, de la Société d'Agriculture de la même ville, de la Société Oeconomique de Berne et de celle de Paris. Le 13e juillet 1775.

M. de Lamoignon de Malesherbes premier Président de la Cour des Aydes de Paris, Ministre et Secretaire d'Etat. le 18e Août 1775.

M. le Marechal Duc de Biron Gouverneur de la Province du Languedoc. le 16e Novembre, 1775.

M. l'Abbé François Rozier, des Academies de Lyon, de Dijon, de Marseille, de Flessingue &c. ancien Directeur de l'Ecole Royale de Medecine Veterinaire de Lyon, le 30e Novembre 1775.

M. l'Abbé Gabriel-Antoine-Ignace Barral de Bessodes, Prêtre, Docteur en droit, Professeur Royal d'Eloquence à Montpellier, membre de l'Académie Royale des Sciences et belles Lettres de Beziers, le 11e Juillet 1776.

M. Philippe DuMas Professeur au College Royal de Toulouse, de l'Académie des Sciences Arts, et belles-Lettres de la même ville, le 11e ~~Decembre~~ Janvier 1776 Decedé

M. Paris Medecin de la ville d'Arles, le 27e fev. 1777.

M. Marcassus de Puymaurin de Toulouse, le 3e Decembre 1778.

Mad. de Bourdic Le 10e Juin 1779.

M. Bonafous Le 21e juin 1781.

M. Viviens de St. Laurent Le 24e Janvier 1782.

M. Berenger Professeur d'Eloquence au College d'orleans de l'academie de Marseille Le 24e janvier 1782.

M. Samoïlowitz assesseur des Colleges De S. M. I. de toutes les Russies Doct. en medecine &c Le 21e 9bre 1782.

M. Viviens de Villas Loiné Le 19e Decembre 1782.

M. Le Baron de Servieres Le 19e Xbre 1782.

M. Binelli Mineralogiste du Dauphiné Le 13e janvier 1780.

M. Nicolas Medecin du Roi à Grenoble Le 22e Xbre 1774.

M.r Grandidier Chanoine et Grand Vicaire de l'Eglise
de Strasbourg &c. le 9.e Janvier 1783.

M.r Maret membre de plusieurs Academies, Secretaire perpet.
de l'academie des sciences, arts, et Belles Lettres de Dijon le 13.e fevrier 1783.

M.r Jean Jacques Baron Conseiller à la cour des comptes, aides et finan.t
de Montp.r le 6.e Mars 1783.

M.r Allison le 13.e mars 1783.

M.r Joseph — de Montgolfier l'aîné membre de plusieurs academies
le 8.e janvier 1784.

M.r Jean A. Chaptal Professeur de chimie des etats generaux de la province
de Languedoc, de la Societé Royale des sciences de Montp.r &c. le 6.e mai 1784.

M.r L'abbé Giraud Soulavie le 12.e juin 1783.

Actes et Deliberations de Lacademie

du Jeudy 9.e Mars 1752.

chés M.r le Baron de Lareinanglade

Lacademie sest assemblée aujourdhuy pour la premiere fois, tous ceux qui devoient la composer se sont trouvés au rendez-vous. on a procédé ála nomination des officiers de la maniere prescrite par les statuts, et M.r reynaud a été elu Directeur; M.r Meynier Chancelier, et M.r Perillier Secretaire.

les Jours dassemblée ont été fixés au lundy et au Jeudy de chaque Semaine, et il a été arrêté que la Séance Commanceroit á quatre heures du Soir.

on Saira dans chaque assemblée la lecture dun ouvrage de prose ou de poisie dont un academicien choisi par le directeur fera remarquer les beautés et les defauts.

Il a été encore resolu que chaque academicien seroit a tour de rolle un discours qui seroit prononcé dans lassemblée du Jeudy: on a jugé á propos de

laissé a chacun le choix de son sujet et
M.r Lecointe avocat a été chargé de faire
le premier discours Jeudy prochain.
M.r Meunier Chancelier a dit que M.r
André Souhaitoit d'entrer dans la Compagnie,
et lon a decide quil seroit reçeu la Seance
prochaine apres avoir remplis ce que demandent
Les Statuts, on a prie M.r le Secretaire de
len avertir.

Du lundy 13. mars 1752
Chez M.r Le Baron de Lareiranglade

M.r André introduit dans Lassemblée
par M.r le Secretaire apres avoir promis
dobserver les Statuts a été reçeu par tous les
academiciens, et il les a remerciés en ces
termes.

Messieurs

Jai de la peine a me persuader dávoir eté
Jugé digne détre admis dans cette societé,
qui quoique dans sa Naissance, se fait
deja admirer par le choix des excellents
Sujets qui la Composent, et par le Zéle qui
anime chaque membre en particulier.
Notre patrie privée depuis long tems dun lustre
quelle avoit autre fois, admire votre etablissemt,
la critique Setait, et lón croit voir renaitre cette
ancienne Societé Dont vous Suivés les reglemens et
dont vous imités le gout et le Scavoir Je recois
aujourdhuy, le premier Lhonneur detre admis
dans cette assemblée, Je latribue plutot a votre
politesse, qua mes talents, aussy en Desirant détre
admis parmy vous, Je navois Dautres veues,
que de minstruire, heureux Messieurs, si
par mon assiduité a vos exercices Je puis-
parvenir a profiter de vos Lumieres.

Monsieur Reynaud
Directeur a repondu au nom de la
Societé au discours de Mr. André
et il a dit
Monsieur
Cette Societé fait voir aujourd'huy
qu'elle Scait rendre Justice et
faire grace. vous ne devés qua
vous même la place que vous venez
de prendre, et je ne tiens la charge
que j'occupe, que des bontés de
ces Messieurs, bien plus dignes de
la remplir que moy. C'est a cette
que je suis charge de vous temoig-
-ner le plaisir que nous avons de

Vous recevoir parmi nous et que je vous
Exhorte a seconder par un attachement
solide pour les Lettres le talent que vous
avez pour y réussir; C'est ici une societé
naissante ou chacun de nous apporte moins
de Science que d'envie d'en acquerir; ce ne
sont pas des talens décidés qui nous ont
réunis, c'est le gout des Lettres qui nous
rassemble. Le titre modeste que nous
avons choisi l'annonce et nous devons faire
tous nos éffortz pour en meriter un qui
soit et plus brillant et plus honorable
rien n'est plus propre a mettre au jour les
talens naturels que de les exciter par le
travail et par l'exemple c'est l'objet de nos
Assemblées ou l'emulation doit être sans envie

Et la Critique sans rigueur; les plus grandes
Lumieres doivent y donner du jour aux autres
sans vouloir les obscurcir; et celui qui a le
plus de connoissances, instruire et reprendre son
Collegue sans le confondre. C'est cet esprit
de douceur et d'egalité qui doit nous unir.
~~[illegible]~~, Notre amour
propre est interessé a rendre durable un
Etablissement dont nous avons jetté les
fondemens: quel tort n'aurions nous pas de
detruire notre Ouvrage?

Monsieur Reynaud ayant achevé son
discours l'Assemblée a choisi un ouvrage
de prose et un ouvrage de Poësie qu'on a
resolu de lire a chaque Séance, M.r de
Montval a été chargé de lire le premier
Chant de l'Art poëtique de Boileau et
M.r Perillier l'Oraison funebre de

par M.r Flechier

M.r de Turenne ancien Evêque de Nismes
et Second protecteur de l'Academie Royale
de cette Ville.

M.r Berard a fait part a la Societé d'un
Sonnet moral et M.r le Sointe officier a
prononcé un Discours sur les avantages qu'on
retire des Sciences, ces deux ouvrages ont
été remis au secretaire

M.r le Comte avocat a dit que M.r Tempié
Souhaittoit d'entrer dans notre Compagnie
et l'on a proposé en même tems M.rs de
Servien et Michon la Compagnie a
consenti a les recevoir tous trois après
qu'ils auront rempli ce qui est requis par
les Statuts on a prié M.r le secretaire
de les en avertir la reception de M.r
de Servien a été fixée a lundi prochain

Vingtiéme du mois et celle de Messieurs
Tempier et Michon aux deux lundis suivans

Du Jeudi 16 Mars 1752.

Chez Mr. Le Baron de Lareirangla de

On a commencé a faire la lecture presente par la societé Mr. Perillier a lû l'Exorde de L'Oraison funèbre de Mr. de Turenne et Mr. Girard a été chargé de lire la séance prochaine la premiere partie de la même Oraison Mr. de Montval a lû le premier chant de l'art-poëtique de Boileau dont Mr. de Rochemore doit lire le Second chant lundi prochain.

Mr. le Sointe Avocat a prononcé un discours sur l'utilité des Gasettes et il l'a remis

Du secretaire.

On transcrira chaque Séance ce qui aura été dit ou resolu dans l'Assemblée sur une minute qui sera signée par les Officiers et le tout ensuite sera transcri sur nos Registres qui sont entre les mains du Secretaire.

Si quelqu'un se presente pour être reçu Academicien il sera proposé à la premiere assemblée, la séance d'après nous irons au Scrutin pour scavoir s'il sera admis, et supposé que le Scrutin lui soit favorable il ne pourra être reçu que le lundi d'après;

On a proposé ensuite daugmenter le nombre des Academiciens que nous avions fixé à dix-huit dans ces commencemens on deliberera sur cette proposition la Séance prochaine

---

Du lundi

Du Lundy 20.e mars 1752 chez M.r le Baron de Lareiranglade

Monsieur de Rochemore ayant dit a M.r le directeur que M.r de Servies étoit dans la salle qui precede celle de l'assemblée M.r le secretaire a été mandé pour l'introduire et M.r de Servies parvenu dans la salle de l'assemblée apiès avoir promis d'observer les Statuts a été reçu au nombre des Academiciens a pris séance parmi eux et a prononcé le Discours qui suit

Messieurs

C'est avec la juste defiance que m'inspire mon peu de lumiere que j'ay demandé d'être admis parmi vous. la dissipation dans laquelle j'ay vecu m'a permis a peine de prendre une legere teinture des belles Lettres, un Systeme dicté peut-être

par la legereté qúon me reproche, ma fait jusqúà ce
jour negliger lutile pour courir après lagreable
et le frivole. votre societé en rectifiant mes idées,
jacquiert des droits éternels sur ma reconnoissance:
heureux! si je pouvois commencer dès a present
a luy en donner des marques, en travaillant pour
elle ou du moins ou du moins si mon Zele pour
son avancement peut supléer au deffaut de mes
talens

M.r Reynaud Directeur a repondu
au Discours de M.r de Serviés et il a dit

Monsieur

Nos suffrages doivent vous flatter: vous les
devés a lésprit et au coeur. On estime souvent
les talens dun homme dont on craint le carac-
-tere (chez vous le lecteur) fait valoir lésprit et vous possedés ces
deux qualités rarement unies. nous trouvons en
Vous un academicien capable et Zelé; un collegue

Doux; et aimable. vôs recevrés nos éloges et
Vous gagnerés nos coeurs: c'est le prix de ceux
qui réunissent comme vous les talens la politesse
et la bonté du caractere. tout ce que je crains
Messieurs c'est que le plaisir si flatteur de faire
l'agrément de plusieurs societés moins utiles mais
plus séduisantes que la nôtre, ne nous enleve
un sujet dont la perte nous causeroit autant de
peine que son acquisition nous fait de plaisir.

M.r le Directeur après avoir repondu à M.r
de Serviés a prié la compagnie de deliberer sur la
proposition qui avoit été agitée la séance derniere
d'augmenter le nombre des Academiciens fixé par
les statuts. et la compagnie a deliberé que le
nombre des Academiciens ne seroit point augmenté
M.r Girard a lu la premiere partie de l'Oraison
funebre de M.r de Turenne et M.r de Rochemore
le second chant de l'Art-poëtique de Boileau
M.rs le Sointe et Berard ont été chargés de
lire la séance prochaine la seconde partie

De l'Oraison funebre de M.r de Turenne et le
poisieme chant de l'Art poëtique de Boileau
la séance a été terminée par la lecture de trois
ouvrages qui ont été remis à M.r le secretaire
le premier est une dissertation de M.r de Monval
sur le premier chant de l'Art-poëtique de Boileau
le second des Stances morales faittes par M.r
de Rochemore et le dernier est un discours de
M.r de Sareyranglade

Du Jeudi 23.e Mars 1752 chés M.r le Baron de Sareyranglade

La societé pour subvenir aux depenses
necessaires a jugé a propos de faire un fond
quelle a remis au secretaire
M.r le Cointe a lu la seconde partie de
l'Oraison funebre de M.r de Turenne et M.r

M.r Gerard a lu deux cents vers du
troisieme chant de l'Art poëtique M.r Adebert
doit lire le surplus de ce Chant et M.r Meunier
la troisieme partie de l'oraison funebre de M.r
de Turenne

M.r Girard a prononcé un discours sur
la critique qu'il a remis au secretaire

Du Lundi 27 Mars 1752

chez M.r le Baron de

Lareynglade

M.r Tempié introduit dans l'assemblée
par M.r le secretaire a promis d'observer les
Statuts après quoi il a été reçu au nombre des
Academiciens et a prononcé le discours suivant
Messieurs

Il seroit bien juste que mon entrée parmi

Vous fut marquée par les remercimens que je
vous doit de cette faveur et ma reconnoissance
auroit sans doute dequoi se satisfaire, si je vouloit
dire, Messieurs, et tout ce que vous valés et tout
ce que je sens: Les qualités brillantes de ceux
que vous avés si justement choisis pour être à
votre tête, la generosité et l'amour pour les lettres
de celui dont la maison va devenir le Temple et
l'azile de vos Muses naissantes: enfin l'esprit le
gout, les lumieres, et les talens de ceux qui
composent cette Assemblée feroient tour a tour
l'Objet de mes Eloges, je saisirois même ~~cett~~ avec
empressement cette occasion de mettre sous vos
yeux les vertus qui m'ont attaché à quelques
uns de vous de la plus tendre amitié et je m'aplau-
dirois du nouveau lien qui vient d'en resserrer
les noeuds; mais mon premier dessein en prenant
cette place ayant été d'écouter et de me taire,
je me tais Messieurs et j'ecoute des maintenant
Je vous suplie seulement d'être persuadé qu'il n'y a

Ja personne qui soit plus sensible a lhonneur dêtre
votre confrere, ni plus disposé a vouloir profiter
de cet avantage.

Monsieur Reynaud directeur a fait la reponce
suivante au discours de M.r Tempié

Monsieur

L'Eloge que nous faisons de ceux qui sont reçus
parmi nous est plutot pour leur rendre justice
que pour justifier notre choix. comme dans nos
Suffrages nous navons égard quau merite, cest
le reconnoitre que de le couronner et cette Societé
en vous destinant la place que vous venez de
prendre vous a mieux dit que je ne le feray que
Vous êtes digne de la remplir et quelle est
bien aise que vous loccupiés. vous verrés regner
parmi nous cette union si pretieuse et si rare
dans les compagnies loin de la troubler vous
contribuerés a la rendre durable par la douceur
de votre caractere, et la solidité de votre jugement,
vous connoitrés que lémulation nous excite sans
nous rendre jaloux les uns et les autres de nos

Differens Succès, qu'un pareil exemple vous anime Nous connoissons votre gout et votre discernement employez le a juger nos ouvrages, soumettés en quelque sorte a nos lumieres vous y gagnerés des Eloges: nous ne craignons de votre part ni le défaut de Zele ni linconstance: C'est l'amour des Lettres qui vous a fait desirer d'etre parmi nous, vos Succès et nos aplaudissemens vous y fixeront

M.r le Sainte avocat a fait raport a la Societé des ouvrages annoncés dans le Mercure de Janvier

Du Lundi 10.e Avril 1752

Chez M.r le Baron de Laveyrangla de

L'Academie dont la quinzaine de Pâques avoit interrompu les exercices s'est rassemblé au jourd'huy.

M.r le secretaire a été prendre M.r Michon dans la Sale qui precede celle ou se tient l'assemblé

Il ce dernier après avoir promis d'observer les Statuts de la société a pris séance parmi les Academiciens et a dit

Messieurs

Je n'eus pas plutôt appris que vous aviés elevé un Temple aux belles lettres que je desirois d'y entrer, Est-il rien de plus glorieux que de consacrer de travaux utiles a leur avancement et au notre, est il rien de plus flateur que d'en partager avec vous les fruits honorables.

C'est donc aujourd'huy, Messieurs que vous m'ouvrés les portes de ce Temple ou tout respire le feu de cette noble émulation quon voit briller sur vos visages, C'est donc aujourd'huy que vous daignés me placer sur ces fleurs qu'elle y fait éclorre et parmi ces lauriers marqués par autant de vos ouvrages: que ce bienfait est genereux! je sens tout le prix inestimable et ma gratitude est aussi vive que votre indulgence est infinie; Comme je ne saurois douter qu'elle n'y aye plus contribué que votre choix, mon coeur vous annonce

Que mon Zele a me perfectionner sous vos yeux
dans la Republique des Lettres, y a eu plus
de part que mon amour propre: Il est dangereux
de se persuader qu'on a de l'esprit quand on parle a
l'Esprit même on ose s'enhardir cependant
Messieurs lorsqu'on a d'aussi beaux modeles a
suivre, et je ne craindray pas de dire a ce sujet
que votre Societé possede un avantage qu'on ne
trouve pas ailleurs; c'est que vous y exercés s'y
fait aimer d'un gout qui affecte l'amitié: Je
pense que ce sentiment doit être doublement
delicieux, puisqu'il est tout a la fois, et le germe
de ces riches talens qui vous decorent, et de ces
qualités brillantes qui vous caracterisent
En effet le commerce des Lettres exige cette
reciprocité affectueuse de politesse, de complaisan-
-ces, et d'egards, que vous avés pour vos opinions;
autrement l'amour propre qui doit être modeste

Prend des tons insupportables, la Critique qui doit
être sage, moderée, devient mechante, malicieuse et
s'il on se conduit par ces principes tous les deux
vicieux, on s'impose en quelque sorte la fâcheuse
necessité, d'être quelque soit mince auteur, et très
souvent mauvais critique: de là naissent aussi, ces
mouvemens de jalousie, et d'envie qui sement la
discorde, fomentent et forment des haines parmi
les auteurs, de là partent ces traits de vengean-
-ces aiguisés a la pointe d'un esprit mordant, traits
d'autant plus cruels qu'ils blessent toujours par
l'endroit le plus sensible, de là viennent ces inimitiés,
engendrées ou du sein d'une bêtise insolente ou d'une
hautaine Superiorité de talens; Dans cette occurrence
malheur a celui qui veut s'élever au dessus de la
Sphere de sa Capacité il a beau se travestir en
plagiaire adroit pour nous surprendre, l'Esprit est
si lumineux qu'il perce et se fait jour a travers

Les replis de son art aussi deshonorant pour
lui qu'abusif pour la Litterature?

C'est une fatalité il est vray attachée presque
inseparablement aux Belles Lettres de voir la
critique degenerer en aigres Satires et en
Epigrames injurieuses; l'Exemple du fameux
Rousseau peut servir d'image frapante a cette
verité; Quén a t-il resulté pour le fort de ce grand-
-homme? qu'une gloire acquise avec peine, établie
enfin avec Succès s'est flétrie éteinte a la
lecture de ses couplets infames, qui en distil-
-lant le fiel et portant l'insulte dans le cœur
de ceux qu'ils ont attaqués ont démasqué la
bassesse et la noirceur d'un caractere qui
semblois n'être fait que pour chanter divine-
-ment la divinité même.

Et non Messieurs les graces enfants

De l'une à Muse tendre et enjouée, ne sympathisent point avec l'envie, et les plus belles fleurs de l'éloquence se fanent au souffle empoisonné de la jalousie;

Non jamais l'avantage de l'emporter sur son émule par les traits de cette aigre satire et du sel caustique de l'épigrame ne valut le plaisir de rivaliser des Talens aimables, par l'élégance et l'aménité.

Oui j'aime mieux dans la Poésie, la tendre Lire d'Anacreon et de Segrais, le chalumeau touchant de Virgille et de Fontenelle, la pureté aimable de Gresset et les negligences heureuses de Chaulieu, les coups de pinceaux éblouissants d'Homere la trompette éclatante du Camoens, du Tasse, de Milton, de Voltaire, les sublimités du grand Corneille et l'éloquente et séductrice passion de l'admirable Racine, que tout cet art

Ingenieux et hardi qui défigure les vertus pour
noircir avec esprit des caracteres, et relever avec
un éclat dangereux des défauts imperceptibles.
Oui, J'aime mieux dans l'éloquence cet Orateur
dont le jeu me fait éprouver mille agréables
mouvemens; Suis je triste il sçait par des images,
des peintures riantes, et des expressions fleuries
me faire passer de la tristesse la plus sombre a
la Joye la plus vive: inconstant fixer mon le-
-geretè par des situations interessantes: tendre
agiter mes passions, remuer mon coeur avec
delicatesse: J'aime a le voir me developer les-
pensées d'une maniere aisé les vivifier du feu Sub-
-til de la saillie les tourner sans gêne aux regles
du stile et leur menager des agrémens sans fadeur
et des ornemens sans phebus je l'aime mieux
dis-je que cet autre qui met toute son aplica-
tion a façonner des portraits plus méchans que
bien nuancés, plus spirituels a certains égards,

Que bien écrits dans leur genre, trop exagerés
pour être crus et assez longs pour ennuyer;
J'aime encor moins cet autre qui méconnoissant
le sein de la Raison, s'abandonne au torrent d'une
imagination dereglée pour suivre les caprices d'une
plume sertile seulement en plaisanteries insultantes,
et en médisances cruelles:
Je finis enfin par haïr celui, que la fureur du
Libelle possede, qui pousse cette passion jusques
a la vendre a prix venal au risque d'un repentir
humiliant dont l'effronterie s'étend jusques a vouloir
s'ériger des trophées de gloire sur un talent qui
affiche sa honte, et le couvre de haine et de mépris

Après cela Messieurs il est tems de
conclurre qu'il ne suffit pas des qualités de
l'Esprit pour faire du commerce des Lettres un
commerce de Societé, qu'il faut encore les qualités
du coeur, mais qu'il suffit des vôtres dans l'un et
l'autre genre; tour a tour elles m'ont plu, saisi

Animé; C'est a ces traits qu'elles m'attachent
à vous inviolablement et qu'elles éterniseront
ma reconnoissance

Monsieur Raynaud Directeur en reponse
au discours de M.r Michon a dit

Monsieur

Depositaire des Sentimens de cette Societé,
par la place que j'ay l'honneur d'occuper, —
puisque je parle a son nom je dois en prendre le
Langage. Ce n'est ni le feu de l'imagination ni
la rapidité du genie, ni le brillant de l'esprit
qui determinent notre choix nous sommes peu
touchés de ces qualités qui Sans celles du coeur
Sont Souvent plus dangereuses qu'estimables elles
peuvent faire un Sçavant, mais jamais un homme
de merite Nous ne desirons parmi nous que ceux
qui Sçavent plaire autant par eux mêmes que
par leurs Talens, qui avec un esprit déja orné
ambitionent toujours des nouvelles connoissances

Les acquierrent avec succès et en jouissent avec
modestie cést la le veritable academicien cést votre
Eloge. Nous Sommes tous Instruits de votre gout
pour les Lettres, de votre Sçavoir et de la Sorgacité
de votre esprit; Nous connoitrons bientot Sans doute
par un commerce plus particulier, que vous joignés
a ces qualités la douceur, lamour de lunion et
damour propre que ce quil en faut pour faire valoir
Ses Talens Sans depriser ceux des autres. ici nous
Sommes tous égaux, Si lEsprit et les connoissances
y Sont differens on ne Sen aperçoit que par nos
Ouvrages nous ne recevons des Leçons que des
Auteurs nous navons dautres Maitres que lEtude
dautres Juges et des critiques que nos Collegues
et nos amis. Cest ce qui nous engage a mettre au
Jour avec confiance des éssays que nous Soumet-
tons a leurs jugemens Sans peine; je ne vous exhorte
pas de nous imiter votre amour propre y a trop dinterêt
et le Discours que vous venés de prononcer promet
des ouvrages qui nous assureront tous les jours davantage

De la bonne acquisition que nous faisons aujourd'hui

Après le discours de M.r Reynaud on a continué les exercices prescrits par la Societé Litteraire M.r de Serviés a fait le rapport a la compagnie des ouvrages inserés ou annoncés dans le mercure du mois de fevrier. et M.r Meinier a lu le troisieme chant de l'art poëtique de Boileau avec une dissertation qu'il a fait sur ce troisieme Chant qu'il a remis à M.r le Secretaire. M.r Rasoux ✠ et Tempié ont ✠ de Montval été chargé de lire les Vers et la prose la séance prochaine

---

Du Jeudi 13.e Avril 1752. chez M.r le Baron de Lareyranglade.

La Séance a été ouverte par un discours sur l'utilité des Academies que M.r Serillier Secretaire a prononcé et qu'il a mis dans les papiers de la Societé

M.r Berard qui travaille a un traitté des
Regles generales et particulieres de la Poëtique a
fait part a la Societé de la premiere partie de ce
traitté qui contient les regles generalles et a remis
cette premiere partie à M.r le Secretaire.

M.rs de Montval et Tempié ont lu le dernier
Chant de l'Art poëtique de Boileau et la derniere
partie de l'Oraison funebre de M.r de Turenne et
la Compagnie a delibere qu'on liroit a l'avenir la
Henriade de M.r de Voltaire et le traitté de l'Orateur
de Ciceron. elle a chargé M.r Reynaud de lire les
trois premiers chapitres du traitté de l'Orateur et M.rs
de Servies le premier chant de la Henriade.

Du Lundi 17.e Avril 1752.
chez M.r le Baron de Lareyrangladde

M.r Reynaud a lu les trois premiers cha-
pitres de l'Orateur et M.r de Servies le premier

Chant de la henriade M.r Trichon doit lire la
prose et M.r De Montval la poëtie jeudi prochain
M.r Razoux a fait le rapost a la societé des ouvrages
inserés annoncés ou extraits dans le mercure du mois
de Mars.
M.r Vincens qui avoit été proposé lundi dernier
13.e Avril a été admis et sa reception a été fixée a
Lundi prochain. on a chargé M.r le Secretaire de
l'avertir de satisfaire a ce qui est prescrit par les
Statuts.

Plusieurs personnes ayant fait demander
d'être reçues au nombre des Academiciens étangers
la Societé a deliberé que ceux qui demanderoient d'être
admis seroient admis reçus ou refusés de la meme maniere
que les autres Academiciens, c'est a dire par Scrutin, que
ceux qui ne seront pas connus seront obligés avant
d'être Scrutinnés de produire des ouvrages qui seront
remis au Secretaire pour être lus et examinés dans
l'Assemblée, et que ceux qui seront admis seront tenus
de faire un remercîment, les absens au moyen d'une
lettre qu'ils écriront a la Societé et les presens par
un discours qu'ils viendront prononcer eux mêmes
dans l'assemblée.
Les Academiciens étangers, n'auront que voix

Representative et n'auront pas voix Consultative, en sorte que leur Suffrage ne sera point compté lorsqu'on prendra quelque deliberation leurs ouvrages seront mis et inserés avec ceux des Academiciens et ils auront droit lorsqu'ils se trouveront dans cette Ville d'assister a toutes les Assemblées de la Societé.

Du Jeudi 20.e Avril 1752.

Chez M.r le Baron de Lareyranglade.

M.r de Montval a lu le second chant de la Henriade et M.r Michon le 4.e 5.e 6.e et 7.e Chapitre de l'Orateur de Ciceron. M.r Vincens a été chargé de lire la Poësie et M.r Rasoux la prose

Du Lundi 24.e Avril 1752.

Chez M.r Reynaud, Conseillier, Directeur.

Monsieur

Monsieur le Secretaire a introduit M^r Vincent dans l'assemblée ou après avoir promis d'observer les Statuts qui lui ont été lus il a pris séance parmi les Academiciens et a prononcé le discours suivans

Messieurs

Si la reconnoissance, le Zele, et le desir le plus vif de justifier un jour votre choix: peuvent suffire pour repondre a l'honneur que vous me faittes, en daignant m'admettre parmi vous: J'ose dire que votre attente ne sera point trompée: et que vous ne tarderés pas a reconnoitre que ces sentimens sont profondement gravés en moy.

Mais Messieurs qu'il est triste de n'avoir a produire que les sentimens du cœur, lorsqu'on est en droit d'exiger de nous les talens de l'esprit: ces sentimens peut être seuls essentiels dans la plupart des Societés, ne sont pour ainsi dire qu'un accessoire dans une Societé litteraire ornemens precieux du genie ils ne sçauroient le suppléer.

Cependant je ne crains point qu'on me taxe ici d'avancer un paradoxe et je soutiens que sans les qualités du Cœur

Il est impossible d'atteindre le but que tout homme raisonnable doit se proposer en cultivant les Lettres. En effet Messieurs quel doit être le but des Sciences est ce de satisfaire cette insatiable avidité de connoitre qui trop souvent jettant notre esprit d'egaremens en egaremens nous empeche toujours de mettre a profit les decouvertes que nous avons faittes? non la raison nous dit que le Sage mepzisant les Speculations creuses, ne veut connoitre que pour s'éclairer sur ces propres devoirs, que pour se rendre utile aux autres hommes.

Quel doit être le but de l'éloquence est-ce l'Art futile de cadencer les periodes, de vernir les mots d'encadrer les pensées s'il est permis de s'exprimer ainsi? non la raison nous dit que l'Orateur ne doit se proposer que d'eclaircir un sujet interessant, d'offrir a ses auditeurs une lumiere qui en éclairant leurs esprits, échauffe et dirige les mouvements de leurs coeurs.

Quel doit être le but de la Poësie, est ce de donner l'essor a une imagination déreglée nons moins aveugle dans le

Choix des objets qu'elle veut peindre que brillante dans les couleurs quelle verse sur eux, non la raison non la Raison nous dit que le langage des Dieux ne doit être employé qu'a donner de la force a la verité, de l'expression aux sentimens et des graces a la vertu.

Mais Messieurs si tel est le but des lettres si elles nous doivent ramener sans cesse a la connoissance de la verité et a l'amour de la Vertu, un homme dont le coeur est vicieux pourra t-il remplir de si nobles vues Philosophe orgueuilleux moins jaloux de se connoitre lui même que de donner aux autres une fausse idée de son savoir; il employera toute la sagacité de son esprit a élever des doutes contre les verités les mieux établies, il s'efforcera de renverser les sistemes les plus respectables.

Orateur aveuglé par l'amour propre opiniatre defenseur de ses paradoxes il s'attachera moins a developer une verité utile qua colorer ses sophismes dangereux.

Poëte rongé des serpens de l'envie désespéré

A la vue des talens qui devroient exciter son émulation et le conduire à de nouveaux Succès: il épuisera le feu de son genie à jetter des ridicules sur ces rivaux à decbirer ceux qui courent la même carriere que lui; plus satisfait de leur chutte que de sa propre élevation.

Tels Sont Messieurs les écarts de l'esprit qui toujours fasciné par les illusions du coeur s'égare inévitablement, lorsque ce coeur vuide des qualités essentielles, ne lui fait entendre que la voix empoisonnée des passions.

Mais lorsque les talens forment une heureuse harmonie avec les qualités du coeur: lorsqu'un sentiment modeste de Soi même, une juste deference aux lumieres des autres, et sur tout une noble generosité par rapport à ses emules, se joignent à un genie élevé à des talens produits par la nature, cultivé par une aplication Soutenue, ornés par un gout délicat accrus par l'émulation: lorsque la réunion de toutes ces qualités forment le caractere d'un homme de lettres, quel ornement! quel tresor pour une Societé litteraire

Et quel spectacle en effet qu'une Societé où les égards mutuels, une politesse aimable sont les ornemens du genie où l'amenité des moeurs vient donner du lustre aux talens, c'est le vray Temple des Muses élevé par la Concorde, et qui n'est jamais profané par les rumeurs de la cabale ni par les cris de l'envie.

Que ne puis je Messieurs vous offrir en moy du moins une ébauche du portrait que je viens de tracer! qu'il est triste, je le repette encore de n'avoir a produire que les sentimens du coeur lorsqu'on est en droit d'exiger de nous les talens de l'esprit.

Une seule chose me rassure: les Talens font éclore les Talens; la douce chaleur de l'émulation les developpe et les perfectionne. eh quoy de plus propre a exciter cette émulation, quoy de plus propre a faire percer le genie que l'honneur d'être admis dans une Societé que le Zele des lettres vient de former, qu'un gout éclairé soutient et que des prompts succès vont rendre illustre.

Oui Messieurs S'il est en moy quelques fois les
semences des talens qui brillent parmi vous: le beau feu
qui vous guide dans la carriere des Lettres va les faire
germer; c'est au milieu de vous que je vais puiser cette
Lumiere qui donne la vie, ce gout créateur capable de
fertiliser l'esprit le plus sterille
Heureux si l'avidité avec laquelle je vais me prevaloir de vos Secours; si les éfforts que je vais faire
pour les mettre a proffit: peuvent me rendre enfin digne
d'une place que j'obtiens aujourd'hui de vos seules bontés.
C'est là toute mon esperance, c'est là toute mon ambition

M^r Reinaud Directeur a repondu

Monsieur

Si ce jour est flatteur pour vous, il est heureux pour
cette Societé; nos desirs vous y assignoient depuis longtems une place, et vous les remplissés aujourd'huy. qu'il
est agréable Messieurs en rendant justice au merite
de pouvoir le recompenser, et de voir les amateurs des
belles Lettres demander avec Zele pour prix de leurs
Talens l'avantage de les associer aux nôtres et de

Les cultiver parmi nous: qüil est flatteur pour eux de pouvoir exi-
ger cette recompense, et de sentir que cést avec autant d'aprobation,
que de plaisir qüon la leur donne. vous léprouvés aujourd'hui M.rs,
et vous devés connoitre avec satisfaction que ceux qui ont admiré
deja vos ouvrages sont empressés de vous voir a leurs cottés parta-
ger les fruits utiles, et agréables de ces assemblées, ou vous aprou-
-vés lün et l'autre de ces avantages. qui peut mieux les réunir
en effet que le genre de Litterature que vous avés choisi: la Poësie
pour laquelle le gout et le talent naturel vous ont decidé. Ecrit
avec des couleurs aimables peindre la vertu, nos devoirs, les
actions des grands hommes, et sans rien ôter de leur force,
ni de leur beauté, elle leur donne plus d'eclat, et plus d'agrement,
Suivés cette brillante carriere, prenés la gloire et la vertu pour
but vous en recevrés les couronnes. il est permis quelque fois
aux jeunes nourrissons des muses de segarer dans les sentiers
aimables que tracent les amours, et de consacrer des ouvrages
a un sexe charmant l'Apollon le plus sur pour les jeunes
Poëtes, mais aussi le plus dangereux s'ils ne veulent être ins-
-piés que de lui. il est a craindre qüune Muse nourrie dans
la molesse ne perde sa force, et sa vivacité: qüil est essentiel
de ne pas accumuler pour un âge ou l'on est plus solide,
les regrets inutiles de sêtre trop occupé de ces poësies dont
les objets sont aussi frivoles qüils sont seduisans. cultivés

Le precieux talent que vous a donné la nature c'est l'art qui la perfectionne. que ne devons nous pas attendre, de la finesse, du naturel de la delicatesse de votre esprit, nous avons vu ~~dans~~ ces qualités réunies dans deux de vos ouvrages lus dans nos assemblées, ils prouvent votre merite ils ont éclairé notre choix. ce seroit Messieurs rendre trop d'hommages aux talents de ce nouveau collegue s'il n'y joignoit une modestie qui les apretie une douceur qui les fait aimer un bon esprit qui empeche de les craindre. ouy M.r nous sommes assurés que méprisant ces epigrames indecentes, ou injurieuses, ces Satires souvent calomnieuses, toujours mordantes, et regardant les poésies galantes comme un badinage agréable auquel on peut se livrer quelquefois, votre muse ne chantera que des sujets dignes de vos talens, et de la Societé a laquelle vous venés de les consacrer.

Après la reponse de M.r le Directeur M.r Berard a rapporté a la Societé l'extrait des ouvrages contenus dans le mercure du mois d'avril, et ceux qui y sont annoncés; M.r Rasoux a lu le Chapitre 10.e du traité de l'Orateur M.r Vincent a lu le troisieme chant de la henriade. M.r André a été chargé de lire le quatrieme M.r Carriere avocat du Roy a été scrutiné et admis, nemine discrepante. la reception a été fixée au Lundi suivant

Du Jeudi 27. Avril 1752 — chez Mr. Reinaud conseiller Directeur.

Mr Berard a porté un discours sur les avantages qu'on pouve dans cette Societé: il l'a remis a Mr. le Secretaire.

Mr. le Directeur a lu jusqu'a la page 318. de la feuille periodique Nº. 35. Mr. André a lu le quatrieme chant de la Henriade et Mr. Albert a été chargé de lire le cinquieme.

Le pere Balze et le pere Aulieu docteurs ont été Scrutinés et admis en qualité d'associé étranger.

Du Lundi 1er. May 1752 chez Mr. Reinaud Directeur.

Mr. le Secretaire a introduit Mr. Farriere avocat du Roy au Presidial, on lui a fait lecture des Statuts qu'il a promis d'observer et après avoir pris place parmi les Academiciens, il a prononcé le discours suivant.

Messieurs

L'honneur que vous me faittes aujourd'huy est d'autant plus flatteur, que j'en connois tout le prix, en m'associant a vos travaux litteraires vous m'avés donné une forte damour propre, je ne puis vous dissimuler que je ne me que je ne me croyois pas digne de vous apartenir;

Voke choix me rassure ou me laisse du moins lesperance lesperan-
-ce dacquerir sous vos auspices les talens que vous exigés de moi.

Il manquoit a la gloire de cette ville un monument qui
peut lui rapeller une partie de son ancienne splendeur: lémule
de Rome, qui avoit été pendant plusieurs siecles le théatre
des beaux arts, se vit tout a coup asservie a la fureur dune
nation barbare, dont la fiere ignorance sefit un hopbée de
ravager l'heritage des Lettres et de détruire ces beaux édifices,
dont les restes precieux font encore ladmiration de tous les
artistes.

Vous le sçavés, Messieurs, cette Ville a gemi pendant
longtems sous la domination de ce peuple grossier elle a
essuyé successivement des revolutions qui sont devenues
peu a peu contagieuses a la republique des Lettres, le
gout des Sciences sest insensiblement rallenti.

jl étoit reservé Messieurs a vokre Zele pour la renais-
-sance des Arts, de vanger vokre patrie des insultes cru-
elles queles muses y ont souffert, détendre les progrès de
lespzit et de rétablir cet amour des Lettres qui fait
les plus cheres delices de lintelligence, qui délasse —
lhomme puplic des fatigues de ses emplops, qui ra
-nime ses forces abatues par un long travail qui —

Est l'ornement, de sa jeunesse, sa force dans un âge plus mur, sa consolation dans la vieillesse.

Un illustre Prélat dont les écrits immortels ont enrichi la Litterature avoit rectifié ce grand ouvrage, dont son predecesseur avoit jetté les premiers fondements; les calamités publiques, dont cette ville fut affligée en diverses circonstances, en retarderent sans doute les succès.

Qu'il est glorieux pour vous Messieurs de marcher sur des traces aussi respectables vous tirés pour ainsi dire de ses propres ruines ce Temple Sacré, ce Sanctuaire auguste qui fut l'asile du Sçavoir et de la vertu, vous en êtes les Restaurateurs et je lis deja dans les fastes de la posterité le juste tribut de sa reconnoissance.

Puisse cette Aurore naissante qui promêt aux Lettres des jours si radieux être marquée par le Sceau d'un nouveau Mécène. puisse le Sage Prélat qui réunit tout-a-la fois et les qualités du cœur et les graces de l'esprit imiter le Zele de ses illustres predecesseurs venir presider a vos assemblées, et vous encourager par ses exemples, les écoles de Rome et d'Athênes ont été le berceau de l'Eloquence elles ont produit ces auteurs celebres que nous admirons

Aujourd'huy et qui serviront encore de modeles aux Siecles a
venir, pour vous, Messieurs, vous retirerés un doubl avantage
de ce nouveau Lycée, il contribuera a resserrer les noeuds de
l'amitié qui vous lient, il fera germer vos talens en vous
excitant a une noble émulation, et lon verra éclorre dans
vos écrits cette justesse, cette élevation, cette douce har-
monie, ce feu créateur qui caracterisent les grands hom-mes.

Monsieur Reynaud directeur a respondu

Monsieur

Dans un discours qui semble ne promêtre que le langage
~~d'un~~ du coeur, qui temoigne sa reconnoissance; vous-
avés ~~joint~~ employés les traits les plus brillants de
l'esprit, Le caractere le mieux frapé de la veritable eloquen
-ce: quil est beau d'embellir ce quon pense par ce quon dit, de
faire briller le sentiment par le genie, quil est agreable
pour vous de nous faire partager le plaisir que vous
ressentés, et devoir que si ce jour satisfait vos desirs il
mêt le comble aux notres, tout ici parle en votre faveur;
vos talens depuis longtems connus, vous y faisoient
Soubaitter, nous venons de les admirer, nous allons en
jouir: chaque jour nous gouterons par une liaison

Epoite les doux effets de la bonté de votre coeur, avantage
precieux qui ne peut s'acquerir, et qui vous rend cher a tous ceux
qui vous connoissent, vous n'aurés pas besoin de faire naitre ici ce
sentiment il est dans nos coeurs, il se manifeste aujourd'hui par
notre satisfaction vous la jugerés desormais par notre conduite.
felicitons nous Messieurs de ce choix pouvions nous en faire
un qui fut plus utile, plus honorable a la Societé, et plus
agréable a ceux qui la composent; ne croyez pas que l'ami-
-tié me seduise elle m'a fait voir de plus près les excellentes
qualités de ce digne collegue; ne pensés pas que le titre de con-
-frere puisse me prevenir: la charge que M. remplit si digne-
-ment, et qui l'attache a moi plus singulierement qu'a vous a
servi a faire connoitre son merite et son éloquence. jusques-
a ce jour vous avés fait cas de son esprit, vous serés enchanté
desormais de la solidité de la douceur de son caractere.
D'une Societé a des charmes quand elle est formée par le
gout et les talens, soutenue par l'union et le caractere: que
celle-ci prenne un pareil modele, que chacun de nous tache
de gagner le coeur de son collegue par ses sentiments, de
meriter ses éloges par ses ouvrages; qu'il limite sans envie

Qu'il légale sans vanité qu'il le surpasse sans orgueil; que le temple des Lettres soit celui de l'amitié; que nos progrès seront plus rapides, et plus agréables: que nous attendrons avec impatience le jour de nos assemblées autant pour rendre nos occupations plus que pour le plaisir de nous réunir; les eloges flatteront davantage, la critique blessera moins, et nous n'aurons à craindre ni le desordre ni la corbale poison dangereux et contagieux qui mine les établissemens les plus solides et dont les coups ne se manifestent que quant on ne peut plus les parer, heureux Messieurs si nous eussions toujours vu regner parmi nous cette union cette paix si precieuse. mais ne renouvellons pas des regrets superflus et goutons en entier le plaisir d'une si bonne acquisition sans rapeller les pertes que nous avons faittes, on les oublie en les reparant.

Après cette reponce M. le Directeur a lu le reste de la feuille periodique N°35. M. Aldebert a lu le 5e. chant de la henriade. M. Carriere a été chargé de lire le 6e. la séance prochaine, et M. Berard le traitté de l'Orateur chapitre 10.

Du Jeudi 4.e May 1752.

Chez M.r Reinaud, Conseiller, Direct.r

Le pere Olieu et le pere Salze Doctrinaires introduits dans l'assemblée par M. le Secretaire, après avoir promis d'observer les Statuts ont été reçus Academiciens étrangers ont pris séance dans l'Assemblée et ont remercié l'academie de la maniere qui suit

Discours du pere Olieu

Messieurs

Si un gout decidé pour les Lettres, étoit un titre legitime de merite et de talens; j'envisagerois avec moins de crainte la place brillante ou vous m'élevés, et j'y figurerois sans doute avec plus de decence. je les aimay dès ma tendre jeunesse, je m'en nourris, et je m'y livray avec plus de passion que de Succès. forcé depuis par les Loix d'un devoir austere a ne commercer qu'avec des barbares Scholastiques, Je charmois mon ennuy par l'attente d'un avenir moins ennemi de mes penchans, que ne vous dois je pas d'être venus a mon secours: Oui, Messieurs, je n'ay pu

Lppzendze qúavec transpozt le noble dessein où vous
êtes devenger lhonneur des Muses de loubli injurieux de nos
Concitoyens Votze exemple séduisant a rallumé dans mon
cœur ce feu que je croïois éteint, je me suis laissé empozter
a mon goût, et sans songer que dans un siecle ou la Littera-
-ture est si fozt de mode ne sannoncer que par ce goût, cest
Si confondze avec tout homme qui pense, cest se sauver uni-
quiment de la honte sans interesser lamour propze; je me suis
étourdi sur mon insuffisance et jay osé demander a vous
êtze associé. jl est heureux pour moi que lamitié qui munit
a quelques uns dentze vous se soit chargée elle même de plai-
-der ma cause et de vous rendze indulgens a Son exemple.
Sans elle admirateur obscur des beaux Arts, laissé a moi
même et reduit a mes éffozts impuissans je me fusse inuti-
-lement lassé: mais graces a la faveur que je reçois aujour-
-dhuy un pareil malheur nest plus fait pour moi: en —
mouvzant la pozte a ce Tibunal litteraire je me trouve en
possession, de Vos talens et de vos travaux: Cest un bien que

Vous me cedés et qui va m'enrichir; peu s'en faut même que je ne m'a-
-proprie deja le merite particulier qui caracterise chacun de vous:
du moins ne courrai je plus le risque de m'égarer: muni du fil sécou-
-rable de vos leçons, dequel dédale ne sortirai je pas! je demelerai
l'enflure et le faux brillant de la declamation, de la pompe et de la
majesté de l'éloquence, les écarts et les accès d'une imagination qui
marche au hasard, de l'entousiasme et du sublime de la poësie. —
j'emprunterai vos yeux toujours surs et decisifs, pour apretier
les auteurs, et pour me garantir de la contagion du mauvais —
gout que les modernes s'efforcent d'accreditter: enfin il me sera don-
-né cueillir a pleines mains les fleurs de toutes les Sciences que
vous aurés eu soin de debarrasser de leurs épines.

Voila Messieurs une partie de ce que je vous dois j'en fais
l'aveu avec la plus vive reconnoissance. heureux si ce sentiment
qui prendra tous les jours des nouvelles forces, peut enfin m'acquiter
envers vous.

Discours du pere Balze

Messieurs

L'eloquence épuisée par des maitres habiles et délicats,
ne me laisse aujourd'huy que la redite ou le mediocre. ces heureux ~

Genies que les arts renaissans ont adoptés, et dont le gout a immor-
talisé la reconnoissance, ces genies ont enlevé jusques au germe du
beau, on ne trouve sur leurs traces que des fleurs pales et fanées que mon
amour propre dédaigne et que vous rejetteriés si j'osois vous les —
presenter. mais en peignant leurs sentimens, n'ont-ils pas tracé
les miens? N'est ce pas le même sanctuaire qui nous réunit, la meme
gloire que nous partageons, les mêmes bienfaits que je ressens? leurs
remercimens sont les miens, leurs expressions me conviennent. je
les emprunterois aujourd'hui, si je ne craignois de les ternir en les
remaniant; et je vous offrirois leurs propres discours si je n'avois
d'autres ressources pour m'acquiter. la prose trop tardive pour suivre
les fougues de l'imagination, n'est point faitte pour les transports
que j'éprouve: je l'abandonne, c'est Phœbus qui vient m'inspirer en
ce jour, sa fureur commence a m'agiter, mes esprits s'allument l'en-
-tousiasme me saisit, le pinde s'ouvre, j'y vole.

Je me livre au Dieu qui m'entraine,
C'en est fait je prens le burin:
Les vers qui coulent de ma veine,
Vont s'éterniser sur l'airain.
O toi dont la muse rapide
Celebrant les vainqueurs d'Elide,
Éprouva de nobles accès:
Je brule de suivre ta trace,
Pindare, j'ay la même audace
Et j'attens les mêmes succès

Longtems assis a la barriere
Suivant de l'œil vos chars poudreux,
Jentre aujourdhui dans la Carriere,
Et je prens un éssor heureux.
Puissent les accords que jénfante,
En repondant a vote attente
Ne point démentir mon debut;
La lice n'a rien qui m'étonne
Et je ne vois que la Couronne,
Et l'honneur qui m'attend au but.

Rejettant les Loix importunes
Et le cercle étroit du compas,
Je dedaigne ces fleurs communes
Dun auteur trouve sous ses pas
J'aime ces feuilles immortelles
Dont le triomphateur d'Arbelles
Couvre son front audacieux
Et m'élancant loin de la Terre
Dans la region du tonnerre
Je vais ravir le feu des Cieux

En vain la raison me retrace,
De Thaëton le triste sort,
J'admire sa bouillante audace,
Sans être effrayé de sa mort.
Au repos obscur du vulgaire,
Ma Muse orgueilleuse prefere
Un sanglant mais fameux revers:

dans-

Dans la folle ardeur qui m'égare
Tombons, s'il le faut, comme Icare,
Mais tombons du plus haut des airs.

C'est par la noble hardiesse
A s'ouvrir des chemins nouveaux;
Que les favoris du permesse
Immortalisent leurs travaux
Plein d'un impetueux delire,
Des maitres vantés de la Lire
J'estuis les sublimes écarts
Et par la mon premier ouvrage
De cet illustre Aréopage,
M'attira les flatteurs regards.

Dieu créateur du feu lirique
Arbitre des mâles concerts,
Qui jadis sur le bord attique
De Thirtée inspiriés les airs:
C'est vous dont la vive cadence
Doit peindre la reconnoissance
Dont mon coeur se trouve agité:
Des suffrages qui me decorent
Et des juges qui m'en honnorent
Instruisés la posterité.

Celebrés ces coeurs magnanimes,
Qui sur les pas des Pollions
Sçavent gouter les chants sublimes
De nos modernes Amphions,
De Phebus cruelle ennemie
L'ignorance craint l'infamie

Dont la noircissent les pinceaux
Le seul et solide merite
Cherit un art qui ressuscite,
Et le sçavant et le heros.

Estimateurs des arts utiles
O vous dont les soins glorieux
Reparent les sacrés azyles
Qu'édifierent vos ayeux
Des Muses longtems mepzisées
Rajustés les Lires brisées
Relevés l'Orchestre brillant.
Et que le choix au front severe
assis au seuil du Sanctuaire
N'introduise que le Talent.

Jentre aujourd'huy dans ce Lycée,
Séjour des sublimes espzits,
Ma Muse dans les rangs placée
De ses accords recoit le pzix.
Jci la raison qui decide,
Au brillant unit le solide
& ne les separe jamais:
Si par une heureuse imposture
L'art ne ressemble a la Nature
Votre gout en pzoscrit les traits.

Mais ô Ciel quel pompeux spectacle
arrête mes yeux enchantés!
Où suis je! quel nouveau miracle
Repzoduit ces hommes vantés!

je trouve

Je trouve les Savans d'Athenes
les Socrates les Demosthenes,
Euclides avec son compas d'or
Je vous vois Hesiode Eschile,
& toi peintre du beau Batile,
Que la molle paresse endort

Ô vous mes guides mes modelles
Dirigés toujours mes travaux,
Et que mes chansons immortelles
Bravent les temps et mes rivaux.
Enorgueilli par votre estime
Embouchant le clairon sublime
Je preludes des plus beaux tons.
Bientot de l'immortel branchage
Dont le pinde orgueilleux s'ombrage,
Je chargerai vos doctes fronts.

Que dis je! des mains plus augustes,
Vous offrent des plus doux tributs,
Les Phidias taillent vos bustes,
Les muses chantent vos vertus,
Phœbus même qui vous couronne,
De la gloire qui l'environne,
Tourne sur vous tous les rayons:
Sensibles a sa recompense
Des atteintes de l'ignorance,
Sauvés son Lut et ses crayons.

Tels qu'en parcourant leur carriere,
Ces feux qui mesurent nos jours,
Se communiquent leur lumiere
Sans s'entrechoquer dans leur cours:

Tels

Tels amants de la poésie
Soyés rivaux sans jalousie:
Que l'ami marche avec l'auteur;
Dans le temple de Polimnie,
Deja fameux par le genie,
Soyés le encore par le Coeur.

Monsieur Reinaud, Directeur,

a repondu au pere Barbe, et au pere Olieu, et leur a dit

Messieurs

Quand on aime veritablement les Lettres on se fait un plai-
-sir de concourir a leurs progrès, et l'on ne rougit point d'apor-
-ter des talens formés, une eloquence perfectionnée dans une
Societé dont l'objet de ceux qui la composent est d'acquerir
ses âvantages, on y vient donner des exemples quand on
n'a plus besoin d'y prendre des leçons. Excités par des si
noble motifs dès que vous avés sçu que les Lettres trouvoient
parmi nous un azile, que nous en faisons une étude agréa
-ble, un plaisir honnête, non contens d'aplaudir a un établis-
-sement si louable, vous avés voulu le faire fleurir, la voix de-
la Litterature s'est fait entendre, les muses vous reclamoient,
cette voix vous est trop connue et trop chere vous n'avés pu re-
-sister aux droits qu'elle a sur vous: votre Zele et votre modes-
-tie vous ont fait oublier l'etendue de vos connoissances, la
perfection de vos talens pour demander une place dans ces
assemblées ou l'on n'est réuni que pour aprendre, ou l'on ne

Cherche qua se former: ne pouvant en tirer des grands avan-
-tages, vous y etes venus pour en faire l'ornement, quand on te-
-moigne sa reconnoissance avec autant d'eloquence et d'esprit
que vous venés de le faire, je ne scay si le bienfait qui l'excite,
ne flatte pas plus ~~celui~~ ceux qui le donnent que celui qui le
recoit. C'est ici Messieurs un de ces jours heureux que nous devons
regarder comme le prix de notre Zele pour les Lettres, Jour qui
va donner de l'eclat a une Societé, dont le projet a marqué
notre amour pour les sciences, dont l'etablissement nous ~~fait~~
promet et [illegible] dont la durée doit
etre l'objet de notre ambition. rien ne contribuera davantage
a ses progrès que le choix des Sujets: [illegible] quelle
attention ne devons nous pas avoir de n'admettre que ceux
dont le caractere nous assurera un commerce agreable, [illegible]
[illegible] Succès [illegible]
[illegible].

Un exemple que nous avons aujourd'huy sous les yeux
ne nous rend pas trop difficiles dans nos choix. en acquerant
des Sujets superieurs, ne croyons pas etre en droit d'en exiger
toujours de pareils, on s'illustre rarement dans un même jour
des Collegues qui meriteroient chacun en particulier plus
d'eloges que je n'oserois donner a tous les deux ensemble.
l'un vient de nous donner des preuves d'une Eloquence noble
et suivie; l'autre de sa facilité a reunir toutes les graces de la
poesie la plus fine, et la plus delicate, tous les deux de leur
genie et de leur Sçavoir. tour a tour enchantés par l'auteur et
le poete, nous leur devons pareille des voeux differents pour

Entretenir parmi nous une vive émulation et nous exciter au travail en nous donnant des modeles a suivre dans chaque genre. la vertu qui sera le but de leurs ouvrages recevra de leurs mains des nouvelles graces, ils nous en donneront l'exemple par leur conduite et la sage moderation que prescrit le caractere respectable dont ils sont revetus. que nous serions heureux si vous n'eprouviés de longtems les changemens ordinaires à votre état, ~~que de grands~~ le titre qui vous unit a nous, nous fait prevoir deja le danger qui nous menace, la crainte de vous perdre nous allarme a l'instant que nous commençons de vous posseder. Le plaisir de vous voir parmi nous nous fait envisager le jour fatal qui nous en privera. puissions nous par nos desirs retarder ce moment malheureux! puissent notre aplication constante, nos progrès rapides, notre conduite sensée, attirer dans cette Societé naissante les personnes les plus respectables par leur Scavoir et par leur état, qu'ils puissent y venir sans rougir ~~de quoi~~ ils ne s'apercevront de notre âge dont ils se méfient que par le noble feu qui nous guide dans la carriere des Lettres, et par notre deference à leurs lumieres. meritons que notre digne prelat suivant les traces de ses predecesseurs protege ces assemblées, qu'il en fasse comme eux l'ornement et l'apuy, que comme celui auquel il a succedé il ait a cœur cet établissement et qu'il y ajoute la gloire de le rendre plus solide!)

Monsieur Adelbert a prononcé ensuite un discours intitulé, Le parallelle et l'Eloge des Sciences et des beaux Arts. Le pere Dieu a lu

Des vers qu'il a fait sur la naissance d'un fils de Monsr le Duc de Crillon ces deux ouvrages ont ont été remis à Mr le secretaire M.r Carriere a ensuite lu le sixieme Chant de la Henriade, et Mr Berard le 10.e et 11.e chapitre du traitté de l'Orateur. La Societé a chargé le pere Olieu et le pere Balze de la lecture de la prose et de la poësie a la seance prochaine

Du Lundi 8.e May 1752.

Chés Mr Reynaud. Conseiller et Directeur

La Societé a admis par scrutin Messieurs d'Aigremont, et Demeres, grands vicaires, Baud, la Ferriere, et Marmier, en qualité d'associés libres. les uns et les autres avoient fait demander d'etre admis dans la societé, le pere Charton a été aussi admis en qualité d'Academicien étranger.

L'election des officiers a été faitte ensuite a la maniere accoutumée. Mons.r Carriere a été élu Directeur et M. Rozoux Chancelier. Mr. Vincens a lu une cantate intitulée Sigmalion qu'il a remise au secretaire

Du Mecredi 10.e May 1752.

Chez Mr. Reynaud, Conseiller.

On a fait des additions aux Statuts qui ont été redigés de nouveau sur une feuille separée pour etre transcris sur le Registre le pere Balze a lu le 7.e Chant de la Henriade et on a ensuite reglé par le sort le rang des academiciens de la premiere fondation.

Du Lundy 15.e May, 1752.
Chez M.r Reynaud, Conseiller.

Messieurs Demerés, grand Vicaire, et Chanoine, et Baud, Medecin, après avoir été introduits dans l'Assemblée par le Secretaire et après avoir promis d'observer les Statuts de la Societé ont été reçus Academiciens libres: le pere Charton Jesuite a été le même jour reçu Academicien étranger. le pere Olieu a ensuite lu le 12.e Chapitre du traitté de l'Orateur et M.r Perillier le huitiéme chant de la henriade M.r de Rochemoze a fait part a la Societé d'un Ouvrage en vers intitulé l'Infidelité reparée, qui après avoir été lu a été remis au Secretaire.

Du Jeudy 18.e May, 1752.
Chés M.r Reynaud, Conseiller.

Monsieur de la Ferriere Chanoine a été reçu en qualité d'Academicien libre et a promis d'observer les Statuts de la Societé M.r Meinier a lu un discours intitulé; la Calomnie donne plus d'éclat à la vertu que la flatterie; le pere Balge a lu une Ode qu'il a remis au Secretaire M.r Reinaud a été chargé de lire le 10.e chant de la henriade.

Du Jeudy 25 May 1752. Chés M.r Reinaud

Monsieur de Rochemoze, a lu une Ode qu'il a remise au secretaire, M.r Reinaud, a lu le dernier chant de la henriade.

Du Vendredy 2.e Juin 1752.

Chés M.r Reinaud, Conseiller.

Monsieur Berard, a fait le rapoz de la Societé des ouvrages rapoztés ou annoncés dans le mercure du mois de may. M.r Vincens a fait la Lecture du premier chant de l'essay sur l'homme de M.r Pope traduit par M.r du Resnel.

M.r Beaux, qui avoit écrit à paris a M.r Ménard pour Sçavoir si nos anciennes patentes avoient besoin d'etre renouvellées nous a comunique sa rapoñce, il lui mande que le ministere qu'il a consulté la-dessus a toujours regardé l'Academie de Nismes comme un corps subsistant malgré l'interruption de ses exercices, que les mêmes patentes suffisent et nous mettent en droit de prendre le nom d'Academie; en consequence nous avons resolu de le prendre dorenavant, au lieu de celui de Societé Litteraire[a] que nous avions pris jusqu'ici. nous avons mis dans nos papiers un extrait de la lettre de M.r Ménard; nous devons a l'avenir écrire a chaque séance le nom des Academiciens, qui s'y trouveront.

[a] Ces Statuts sont inserés dans ce Registre a la page

Du Lundy 5 Juin 1752.

Chés M.r Reinaud, Conseiller.

Etant presens M.r Reinaud faisant les fonctions de Directeur, Seillier, secretaire, Girard,

Thresorier, Vincens, André, de Rochemore, Berard, de Montval, Meinier, Aldebert, et le pere Balze,
M.r Reinaud a lu la 36.e feuille litteraire, et M.r de Montval a lu le premier chant de l'Essay sur la critique de M.r Pope, traduit par M.r du Resnel.

Du Jeudy 8.e Juin 1752.

Chés M.r Reinaud Conseiller

Etant presens M Lazoux chancellier, Perillier Secretaire, Girard Thresorier, Reinaud, de Roche-more, Meinier Berard, André Vincens, Tempié, Aldebert, le pere Balze et de Montval.

M.r de Montval a prononcé un discours sur le bon usage des passions qu'il a remis a m.r le Secretaire.

Du Lundi 12 Juin 1752.

Chés M.r Reinaud Conseiller

Etant presens M Lazoux chancellier, girard-Thresorier, Reinaud, le Baron de Lareirangladé de Rochemore, Baux, Berard, Tempié, Meinier, André, Michon, pere Balze, le Cointe Officier, Vincens.
M.r Meinier a lu la 37.e feuille periodique, M.r Berard a lu du deuxieme chant de la critique 170 vers.

Du Jeudy 15.e Juin 1752.

Chés M.r Reinaud Conseiller.

Étant presens M.r Ragoux Chancelier, Serillier Secretaire, Girard Thresorier, Reinaud, Tempié, Andze, de Montval, Vincens le pere Dieu, Meinier, de Rochemoze, de la Reirangiade, le Cointe Officier, Berard Baux et le pere Bal.e

M.r Lecointe officier a fait le rapost du premier volume du mercure du mois de Juin, et M.r Vincens a lu une epitze à Oglaë et M.r Berard un sonnet adzessé a M.r Vincens ces deux ouvzarges ont éte remis a M.r le Secretaire.

l'Academie a delibere que chaque Academicien ferer la lecture quil lui plaisa de choisir, que cette Lecture sera faitte a tour de rôle suivant letat qui en sera dzessé par le Secretaire, et quon fera remarquer les beautés et les defauts de louvzarge qui sera lu. Elle a encoze delibere que jusques a ce que le nombze des Academiciens sera rempli il sera permis de delibe-rer quand il se trouvera dans lassemblée dix academiciens, Sauf quon ne pourra point toucher aux Statuts, par les delibezations qui seront prises.

Du Lundy 19.e Juin 1752.

Chés M.r Reinaud Conseiller

Etant presens M.r Ragoux Chancelier, Serillier Secretaire, Girard Thresorier, Reinau, de Rochemoze,

Vincens, Lecointe Officier, Andzé Berard, Meinier, Adebert, le pere Balze, et le pere Olieu.
Le pere Balze a lu un epitre de Mr. de Chaulieu à Mr. de la Faze avec une dissertation sur cet Ouvrage

Du Jeudi 22e. Juin 1752.

Abés Mr. Reinaud Conseiller.

Etant presens Mr. Razoux Chancellier, Perillier Secretaire, Girard Thresorier, Reinaud, de Montval, de Rochemore, Baud, Lecointe Officier, Berard, Vincens, Andzé, Meinier, Tempié, le pere Olieu et le pere Charton
Mr. Tempié a prononcé un discours sur l'Etude qu'il a remis au Secretaire, et le pere Olieu, a lu une partie du 3e. chant de l'essay sur la critique de Mr. Pope, traduit par Mr. l'abbé du Resnel

Du Lundy 26e. Juin 1752.

Abés Mr. Reinaud, Conseiller.

Etant presens Mr. Razoux Chancellier, Perillier Secretaire, Girard Tresorier, Reinaud, Lecoin, Officier, Meinier, Vincens, Berard, Andzé, le pe. Olieu et le pere Balze. Mr. Vincens a lu la premiere Scene de la Comedie du Tartuffe de Mr. Moliere avec des observations

Du Lundy 3.e Juillet 1752.

Chés M.r Reinaud Conseiller.

Etant pzesens M.rs Rasoux Chancelier, Perillier Secretaire, Girard Tresozier; de Rochemoze, de la Reiranglade, Marmier, Reinaud, Lecointe Officier, Andzé Berard, Meinier, Baud, Aldebert, et Vincens.

M.r Lecointe Off.er a fait part d'une dissertation sur la pêche de l'Oz qui se fait dans la riviere de Cese, dans les sevenes qu'il a remis au secretaire. M.r Reinaud a lu l'exozde et la pzemiere partie de l'Ozaison funebze de Madame henriette de France par M.r Poncet de la Riviere Evêque de Troyes.

Du Jeudy 6.e Juillet, 1752.

Chés M.r Reinaud, Conseiller.

Etant pzesens M.rs Rasoux Chan.lier Perillier Secretaire, Girard Tresozier, M.r de Meres, de la Ferriere pere Charton, le Baron de la Reiranglade, de Rochemoze, Berard, Lecointe Off.er Vincens, Tempié, Andzé, Meinier, Aldebert, Michon, pere Balge, pere Mieu, Reinaud, Baud, de Montval.

M.r Perillier a reçu de M.r Andzé un discours sur la maniere dapzendze l'histoire.

Il a été pzocedé à l'Election des Officiers, M.r de Montval, a été élu Directeur; M.r Tempié Chancelier.

Le pere Charton a été pzopose pour donner un plan d'histoire.

M.r Tempié a fait la lecture du Ch. 29. des Offices de Ciceron, avec des observations.

Du Lundy 10.e Juillet 1752.

Chés M.r Reinaud Conseiller

Etant presens M.r Tempié Chancelier, Serillier Secretaire, Girard thresorier, Vincens, de Rochemoze, Lecointe officier, Razoux, Berard, Naud, Meinier, Reinaud, Lareiranglade, le pere Olieu et le pere Balze.

M.r Meinier a fait le rapoz a la Societé des ouvrages rapoztés ou annoncés dans le second volume du Mercure du mois de Juin. M.r Razoux a lu la derniere partie de l'Oraison funebre de Madame Henriette de France.

Du Jeudy 13.e Juillet 1752.

Chés M.r Reinaud, Conseiller.

Etant presens M.r 2.d de Montval Directeur; Temp.ié Chancelier, Serillier Secretaire, Demeres, de la Ferriere, Naud, Vincens, la Reiranglade, de Rochemoze, Razoux, Reinaud, Berard, Lecointe officier, Meinier, Girard, Aldeb.rt, le pere Olieu, le pere Balze, le pere Charton, Andze, de Serviés, et Marmier;

M.r de Montval a remercié l'assemblée de son Election au Directoral en ces termes;

Messieurs

Je serois plus flatté de la place a laquelle vous avés bien voulu m'elever si j'etois en état de la remplir aussi dignement que vous avés droit de l'exiger, et j'y serois monté avec quelque espece de Satisfaction si je n'avois compa.re

Les Talens et lemerite qu'il faut y apporter avec mon insuffisance et mon peu de genie, mais le même esprit qui vous a fait incliner en ma faveur m'y soutiendra, et je verray arriver avec plaisir le tems ou je remettray en de meilleures mains ce que je tiens de vos seules bontés.

Je crois qu'il est inutile avant de nous separer de vous exhorter a travailler avec assiduité a la partie d'histoire que nous devons entreprendre on voit deja dans chacun de vous un Zele et une ardeur qui annonce a la republique des Lettres des decouvertes d'autant plus utiles qu'elles ne paroitront qu'après avoir passé par le Creuset c'est a dire par les bureaux que vous vous êtes proposé de former, et celui dentre vous qui a bien voulu se charger de vous frayer les differents chemins qu'il faut tenir verra avec étonnement que le succès a passé de beaucoup ses esperances.

Il ne nous manque plus aujourd'huy Messieurs après avoir tiré cette Compagnie de l'assoupissement ou elle étoit plongée que de voir paroitre a sa tête celui qui est fait pour la proteger; Comme il a dignement remplacé les grands hommes qui l'ont devancé dans cette place, qu'a son exemple nous marchions aussi sur les traces de nos predecesseurs.

M.r Razoux a lu une dissertation sur le phenomene qui parut le 19.e Juin dernier, qu'il a remis au Secretaire, et le pere Charlon a lu une partie d'une dissertation sur la fontaine de Nîmes par M.r de la Ferriere.

Il a été procedé a lelection du secretariat et M.r de Rochemoze a été élu secretaire perpetuel.

Du Lundi 17.e Juillet 1752. chez M.r Reynaud, Conseiller.

Etant presens M.rs de Montval Directeur; de Rochemoze Secret. perp. Serillier, Meinier, p. Olieu, p. Balge, Reinau, Andze, Vincent, Lecointe Off. Berard, Aldebert Razoux, Demeres, la Ferriere la-Reinanglade.

M.r le Marquis de Rochemoze a remercié l'Assemblée de son Election au Secret. perp. et a dit

Messieurs

Je serois indigne de la place ou vos Suffrages mont élevé si jetois assés vain pour croire la meriter, je Scais quelle demanderoit des Talens que je nay point, des connoissances, que la vie errante ou oisive que jay menée jusqu'icy ne ma point permis dacquerir; enfin je nay que du Zele cest sans doute cette qualité que vous avés voulu recompenser en moy. vous avés preferé lenvie que jay de Sçavoir a la Science de mes confreres leurs esprits sont deja cultivés vous avés voulu me mettre dans la necessité de cultiver le mien vous apercevriés dans une Assemblée ou brillent toutes les Sciences et tous les Talens un homme qui navoit ni talent ni Science, vous lavés mis dans une place où par bonneur comme par devoir il est obligé de s'instruire voila ce qui a determiné votre choix et ce qui redoublera de plus en plus les soins que je vais prendre pour le justifier.

M.r Baux nous a donné une dissertation sur le phenomene du 19.e juin 1752.

M.r le Secretaire a écrit de la part de l'Academie à M.r Menard auteur de l'histoire de Nîmes pour lui annoncer qu'on le recevoit Academicien; et à M.r l'Intendant pour le prier de prendre place parmi nos Associés. et comme le dit Intendant doit passer ici au premier jour, l'on a ~~delibere~~ nommé 4 deputés pour le complimenter, ce sont M.rs l'abbé de Mere Lafeirangladé, Vallongue, Reinau.

Il a été decidé que dorenavant les Officiers ne seroient plus chargés d'aucune deputation. M.r Teinier nous a remis une dissertation sur un médaillon de Justinien, dans laquelle il attaque le sentiment de M.r Boze. On a lu la derniere partie de l'histoire de la fontaine de Nîmes par M.r l'abbé de la Ferriere.

On a decidé aprés une mure deliberation que les 2 tiers des voix suffisoient pour la reception des associés étrangers. On a reçu au nombre des associés etrangers M.rs le chevalier Lozensi et le Beau.

On a reçu comme membres de l'Academie M.rs de Dions et de Caveirac; et M.r de Montval Directeur a dit la dessus. Messieurs,

Depuis que nous avons conçu le dessein de retablir le Temple des Muses que l'on avoit presque laissé

Dezuire dans cette ville, notre unique des ambition
a été de nous associer des Sujets qui puissent nous fai-
re honneur tant par les talens et l'esprit que par les
qualités du cœur: nous n'avons plus rien a desirer; nous
puisque toutes les places sont remplies et les membres
respectables qui sont aujourd'huy venus prendre place
parmi nous ont mis le comble à notre gloire et à notre
Satisfaction

Du Jeudi 20.e Juillet 1752

Chés M.r Reinaud Maire Conseil

Etant presens M.rs de Montval Directeur; Tempié Chancelier; Rochemore Secretaire perpetuel, Aldebert, Baux, p.re Dieu, Meinier; Reinaud, Lazeiranglade, Caseirac, Razoux, Leccinte Off.er Berard, Demeres, Vallongue.

M.r le Beau ayant été introduit dans l'assemblée par le Secretaire perpetuel il a dit

Messieurs

Il est des situations ou l'Art est d'un bien foible secours parceque ce n'est pas à lui a peindre les transports du cœur, je n'y aurai point recours pour vous marquer ma recon noissance, mes expressions en avilissoient la noblesse, elles en souilleroient la pureté.

J'ay

J'ay regardé comme un avantage precieux l'honneur d'être admis parmi vous, mon empressement a le rechercher en est la preuve la moins équivoque. la grace que vous venés de me faire a dissipé les craintes legitimes que j'avois de mon insuffisance, et j'ose esperer que vous n'aurés pas a rougir du choix que vous avés fait. quels progrès ne feray je point encouragé par vos exemples et guidé par vos lumieres.

Ce n'est pas que je sois séduit par la vaine presomption de croire un jour atteindre mes modelles. mais ne sera ce pas toujours une gloire assés grande pour moi davoir fait les premiers pas dans la carriere; quelque éloigné que je sois de ceux qui l'ont presque entierement fournie.

Animés mes esperances, Messieurs, daignés me tendre ces mains glorieuses qui ont tracé tant d'ingenieux ecrits formés mon gout et rendés moi capable d'eterniser ma reconnoissance en celebrant vos talens.

M.r de Montval, Direc.r a repondu à M.r le Beau

Monsieur

Le gout et les Talens que vous avés fait paroitre pour les belles Lettres vous ont merité une place parmi

Nous mais que le nom d'Academicien que vous portés soit un aiguillon pour vous exciter a cultiver ces mêmes Talens, plutot qu'un titre honorable que vous avez recherché puisque dans le rétablissement de cette Academie nous n'avons eu autre chose en vue que l'accroissement des Sciences.

L'Academie a decidé que les lettres écrites de la part de l'Academie seront signées seulement par le Secretaire que celui qui propose un Sujet doit l'informer de ce qu'il doit faire pour sa reception.

Qu'on chargera deux Academiciens de faire compliment a leurs confreres lors de quelque évenements

Que le Directeur parlera quand l'Academie ira en Corps.

Du Samedi 5 Août 1752.
Chez M.r Reinaud, Conseiller

Etant present M.rs de Montval Dir.ur Tempié Chanc.er Rochemore Secre.re perp.el Meinier; Lecointe, offici.er Lareiranglade, la Ferriere, Vincent, Girard, Berard, Lorenzi, Andre, p.re Salze, p.re Olieu, le Beau, Caveirac, Baux.

L'Academie s'est assemblée extraordinairement pour entendre lire les Lettres ecrites a M.r le Secretaire par M.r Menard

Il a été decidé qu'aucun Academicien ne pourroit prendre
ce titre dans aucun ouvrage imprimé, ni manuscrit, ni lettre
quelconque quands ils rouleroient sur des matieres pre-
sentées a l'Academie sans l'avis de tout le Corps.

M.r le Vicomte de Narbonne pelet, et M.r Bouquier;
ont été reçus associés étrangers. On a donné au Secretaire
perpetuel la garde et la disposition du tresor de la Societé
et la permission de choisir un escribe dessinateur, pour écri-
re les Registres et pour copier les inscriptions et monume-
-ns
antiques qui se trouveront dans la ville.

Du Jeudi 28 Septembre 1752.
chez M.r Reinaud Conseiller

Etant presens M.rs de Rochemore Sec.p. et
Laureiranglade, le Cointe off.er le Cointe avo.t Berard,
le Beau, Vincent, le p. Balge, André Vallongue, Mei-
nier, Reinaud, Rasoux, Girard, Aldebert.

L'Assemblée publique devoit se faire le Second Jeudi
après la Toussaint mais M.gneur .... l'Eveque de Nîmes pro
tecteur de notre Academie devant se trouver aux états de
la province pendant ce tems la nous avons resolu d'at-
tendre son retour et de ne faire notre rentrée publique
que le premier Jeudy de l'année et comme le Chancelier

Doit résumer les discours qui y paroitront on a prié ceux qui avoient a en faire de les tenir prêts pour le second jeudi de Novembre pour les remettre au dit Chancelier.

L'Academie a fait un fond pour subvenir aux depenses qu'on doit faire des patentes qu'on doit donner a chaque Academicien ou associé elles seront Signées par le Directeur et en son absence par le Directeur qui vient de sortir de Charge par le Secret. perp. Scellées par le Chancelier, et a son défaut par le dernier qui a eu cette Charge. il a été decidé que les deliberations prises pendant les vacations auroient la même force que celles qui auroient été faittes dans le cours de l'année pourvu qu'elles ne renferment rien de contraire aux Statuts.

Du Jeudi 12 Octobre 1752.
Chez Mr. Reinaud Conseiller

Etant presens Mrs. de Rochemore, Vallongue, d'Aigzemont, la Reirangiade, Baux, Meinier, Berard, Reinaud, Aldebert, le Comte Officier la Ferriere, le Beau, Razoux Michon.

l'Academie s'est rassemblée aujourd'huy extraordinairement Mr. le Marquis de Rochemore Secretaire perp. y a presidé en l'absence du Directeur et du Chanceb. il a fait part a la compagnie d'une Lettre que Mr.

Menard lui avoit ecrite sur le renouvellement de l'association avec l'Academie françoise nous avons renvoyé cette affaire a la rentrée.

M.r l'abbé de Meres a été prié de complimenter au nom de l'academie M.rs le M.rechal de Richelieu, M.rs d'Aigremont, Reinaud, Aldebert, Servies, la Veirangladе, Meinier, ont été choisis pour accompagner l'abbé de Meres

Du Jeudi 2 Novembre 1732
Chez M.r Reinaud, Conseiller.

Etant presens M.r de Montval, de Rochemore, Rasoux, Reinau, Girard, Serillier, Caveirac, Meinier, André, Baux, le Cointe Off.er le Cointe avoc. Berard le Beau Aldebert

L'Academie s'est rassemblée aujourd'huy ses vacations étant finies, M.r de Rochemore a proposé M.r le Marquis de Chambonas pour associé, échanger et l'on a decidé qu'il seroit scrutiné la Séance prochaine on a lu une lettre de M.r Seguier, sur l'inscription trouvée aux circulaires de notre fontaine, nous avons admiré la connoissance qu'il a du stile lapidaire et de l'antiquité et voulant nous associer un homme aussi scavant, nous avons chargé le Secretaire de lui envoyer des patentes d'acade

D'academicien étranger M.r le Beau nous a lu ensuite une Epitre en vers qu'il doit remettre parmi les papiers de la societé. On a dit au secretaire de repondre à M.r Menard au sujet du renouvellement de l'association avec l'Academie françoise, on a proposé M.r Massip pour remplir la place de M.r Marmier qui s'est reduit a la place d'associé-étranger

Du Jeudi 9 Novembre 1752. chez M.r Reinaud Conseiller.

Etant Le mauvais temps ayant empeché la plus-part des academiciens de se trouver a l'Assemblée, l'on a renvoyé jusqu'à la Séance prochaine les affaires qu'on devoit decider aujourd'hui, on s'est contenté de lire l'allegorie que M.r le Beau a faitte sur la convalescence de Monseigneur le Dauphin. cette piece de vers ayoit été approuvée par les Commissaires nommés pour l'examiner; et l'on a permis à l'auteur de prendre dans son ouvrage le titre d'associé de l'Academie.

Du Jeudi 16.e 9.bre 1752. chez M.r Reinaud.

Etant presens M.r de Rocemore, Tempié, Serillier, le Cointe of. le Cointe av. Berard, Girard, Ragoux, Reinaud, Aldebert, le Beau, Meinier, Caveirac, Aldebert;

M.r le Marquis de Chambonas a été reçu associé étranger et M.r Massip academicien.

Du Jeudi 23.e Novembre 1732
Chez M.r Reinaud Conseiller

Etant presens M.rs de Rochemore, Berard, Perillier, Girard, Baux, le Cointe, Off. le Cointe avoc. Reinaud, p. Olieu, Aldebert, André, Serviés, le Beau, M.r le Beau nous a fait part d'un ouvrage en prose M.r de Rochemore qui part au premier jour pour Montpellier a prié M.r Perillier de remplir sa charge de Secretaire pendant son absence.

L'Academie a accepté la permission que doit lui donner M.r le Comte de S.t Flozentin de faire fouiller le Temple de Diane et le Champ de Commer; quelques academiciens particuliers l'avoient demandée

Du Jeudi 30.e Novembre 1732.
chez M.r Reinaud Conseiller.

Etant presens M.r de Montval Directeur; Tempié Chancelier, le Cointe, Off. le Beau, de Meres, Vincent André, Rajoux Aldebert, Reinaud, Meinier, de Caveirac, Michon, de Vallongue, Berard.

M.r le Comte Eff.r a prononcé un discours sur l'état du commerce en France sous les Roix de la premiere et de la seconde race, On a ensuite agité diverses questions, et on a renvoyé de deliberer sur ces questions a la Séance prochaine.

Du Jeudi 7.e Decembre 1752. chez M.r Reinaud Conseiller.

Etant presens M.r de Montval Directeur, de Rochemoze, Secretaire, perp. d'Aigzemont, de Meres, Vincent, Berard, Meinier, andré, Ragoux, le Beau, Menard, Reinaud, Girard, le Comte, ass. p. Olieu Aldebert.

M.r de Rochemoze a lu à l'assemblée un discours sur l'academie qu'il doit lire a la Séance publique, et une lettre de M.r de Chambonas par laquelle il remercie l'academie de sa reception. M.r Vincent, nous a fait part d'une Cantate intitulée Jupiter.

Du Jeudi 14 decembre 1752. chez M Reinaud C.

Etant presens M.rs Tempié Chancelier, de Rochemoze, Secretaire. perp. Serillier; Berard, Reinaud, le Beau, l'abbé de Meres, Vallongue, le Comte Eff.r Girard, pp. Olieu, Ragoux aldebert, andré, Meinier; Vincent, le Comte advocat.

M.r Perillier nous a lu une Eglogue de M.r l'abbé Mengenot et nous a donné son avis sur cette piece M.r de Vallongue a pronoucé un discours sur les sentimens qu'il doit remettre au secretaire.
On a chargé M.r le secretaire d'ecrire a M.r le Comte de S.t Florentin pour lui offrir une place d'associé.
On a deliberé de ne faire vis a vis de la ville aucune demarche au sujet des creusemens projettés qu'on n'ait eu auparavant reponce de la Cour.
M.r l'Evêque de Nîmes protecteur de l'Academie nous ayant fait dire qu'il nous donneroit un appartement dans son palais pour y tenir nos Assemblées ~~publiq~~ particulieres; l'on a choisi pour le remercier de cette grace au nom de l'Academie M.rs de Meres, Vallongue, Perillier et Vincens.

Du Jeudi 21 decembre 1752.
à l'Evéché

Etant presens M.rs Tempié chancelier, de Rochemore Sec. perp. Vincens, Perillier, le Cointe S.r le Cointe as.t Meinier, André, Berard, Baux, l'abbé de Meres, Raioux, Girard, p. Olieu, Aldebert Vallongue, le Beau.
L'academie s'est rassemblée aujourd'huy pour la

premiere fois dans l'apartement que Mr. l'Eveque luy donne dans son palais pour y tenir dorénavant ses Seances particulieres

Mr. Perillier nous a fait un paralléle des deux traductions d'homere l'une en prose par Mr. Perrault, l'autre en vers par Mr. Regnier des Marêts

Mr. Meinier, Vallongue, et Aldebert ont été priés d'examiner le discours que Mr. de Rochemore doit prononcer a la Séance publique

Mrs. de Rochemore, Vallongue, Berard, et Raoux ont été prier le R. P. Recteur des Jesuites de nous preter la Salle de Son Collége pour y tenir notre Séance publique, la Salle de l'hotel de Ville ne pouvant être prête pour le 4 du mois prochain. le R. P. Recteur nous la promise fort gracieusement

Du Jeudi 28 decembre 1752
A l'Evéché

Etant presens Mr. de Montval Directeur de Rochemore Secr. perp. de Meres, Perillier, Aldebert, Andre, Michon, Meinier, Reinaud, Berard, Raoux, p. Balze, P. Olieu, le Cointe av. Lareiranglade, Girard, Vincent.

Mr. de Montval nous a lu son discours de rentrée et a choisis pour l'examiner Mr. de Meres, Rochemore le Cointe-avocat

Monsieur Vincent nous a lu son discours sur l'origine des Francs; il a choisi pour ses Commissaires Mr de Meres, Tempié, Meinier.

Mr. Tempié n'ayant pas pu se trouver present à l'assemblée nous a envoyé son discours pour la seance publique, et a prié M. de Rochemore, Vincent, Aldebert de vouloir bien l'examiner.

Mrs de Meres, Rochemore, et Berard, se sont chargés de faire arranger la salle des Jesuites pour la séance publique. Mr. de Rochemore nous a lu le cinquieme acte d'une Tragedie qu'il a faite.

Mr. de Rochemore, Reinaud, Vincent, ont examiné une Ode a Mr. l'Evêque de Nîmes que le p. Balze doit lire Jeudi.

Du Mardi 2 Janvier 1753

A l'Evêché

Etant presens Mrs. Tempié, Chancelier, de Rochemore Secr. perp. l'abbé de Meres, l'abbé d'Aigsemont, le p. Balze, Reinaud, Vallongue, Seillier, andré, Michon, Meinier, Berard, Caveirac, Razoux, Vincent, le Cointe avocat.

Mr de Rochemore a fait part à l'assemblée de la reponse qu'il vient de recevoir de M. le Comte de St. Florentin. Ce Ministre accepte avec plaisir,

Et reconnoissance, la place que nous lui avons offerte parmi nos associés.

L'Academie s'étoit rassemblée extraordinairement pour prendre les arrangemens convenables au sujet de la séance publique qui se tient le 4 de ce mois. on a chargé M. de Rochemore, de Meres, Reinaud, et Berard, de faire accommoder la Salle du College, on leur a donné plein pouvoir la dessus.

On a chargé M. l'abbé de Meres de demander a M.r l'abbé de la Ferriere s'il étoit dans l'intention d'abandonner sa place d'academicien dont il n'a pas rempli les devoirs depuis quelquetemps: après quoy nous prendrons quelques mesures sur l'histoire de la fontaine a la fête de laquelle M.r l'abbé de la Ferriere a pris le titre d'academicien sans l'aveu de l'academie. M.r Berard nous a lu une fable intitulée, les deux Serins

Du Jeudi 4 Janvier 1733
A la salle du Collége des Jésuites.

Séance publique

Etant presens M.re de Evêque de Nîmes protecteur, Montval directeur, Tempié chancelier, Rochemore Secretaire perpetuel, de Mérés p. Vieu, pere Balge, le Cointe avoc. Berard, Vincent, Girard, Aldebert, Meinier, Vallongue, Reinaud, le Cointe off. Beaux, Michon Rasoux, André, Serillier, Caveirac, l'abbé d'e- d'Aigremont, Lareiranglade, Massip Carriere.

M.r l'Evêque de Nîmes protecteur a ouvert la Séance par un discours sur les devoirs des Academiciens. On a fait la lecture des Statuts à M.r de Massip avocat du Roy au presidial de cette Ville. ce nouvel Academicien reçu depuis le 16 de Novembre n'avoit point encore paru dans

Nos assemblées. il a promis d'observer nos Statuts et il a fait son discours de remercîment en ces termes.

Messieurs

La faveur que je reçois aujourd'hui n'etoit elle pas déja assés grande par elle même? faut-il que toutes les circonstances qui l'accompagnent en rehaussent le prix? non contens d'avoir fait naitre en moi l'ambition de devenir votre confrere, d'avoir enhardi des desirs que la connoissance du peu que je vaux auroit toujours reprimés, vous avés encore voulu rendre cette faveur publique en ne m'ouvrant l'entrée de ce Temple des Muses qu'en ce jour solemnel qui sera a jamais célébre dans vos fastes.

Ma reconnoissance, Messieurs, est donc si juste qu'elle m'a d'abord aveuglé au point de ne sentir, de n'être touché que de la douceur de la faire éclater aux yeux de cette assemblée sans trop reflechir que c'etoit mettre dans un plus grand jour la disproportion qui se trouve entre la grandeur du bienfait et celui qui le reçoit.

En effet, Messieurs en m'associant a vos Tra-

Travaux littéraires vous ne m'avez pas communiqué vos talens, et quelque habitude qu'ait pu me donner le long exercice d'un ministere singulierement consacré à la parole, Je sens trop combien je suis éloigné d'atteindre à cet art heureux qui par elle sçait plaire à l'esprit, maitriser le coeur, et qui est le fruit le plus precieux du genie. mais si ma crainte d'avoir tout sacrifié au sentiment est aujourd'hui bien fondée, votre propre choix me rassure pour l'avenir: il me met a portée de vous étudier de plus prés si je ne puis vous imiter que de loin, de trouver dans vos discours, dans vos doctes éxercices, dans ces assemblages de lumieres portées dans un dépôt commun, des secours toujours presens et des modéles a suivre dans tous les genres; Avantages inéstimables qu'on ne rencontre réunis que dans les Societés

Littéraires si propres a éxciter l'émulation, a polir le langage, a perfectionner les sciences et les arts. Ce fut le grand objet de l'établissement de cette fameuse Académie françoise qui se forma par les soins et sous les auspices d'un grand ministre qui fut le prodige de son siecle heureuse époque de la renaissance des Lettres dans le Royaume. Notre ville Messieurs qui dans tous les tems a donné d'illustres sujets a la republique des Lettres ne fut pas des derniers a suivre l'exemple de la Capitale; portée d'une noble émulation, secondée par le Zele d'un Savant prelat elle vit former dans son sein sous le sceau de l'autorité royale une compagnie d'hommes choisis dont les talens distingués firent honneur a la patrie, et comme cette foible lumiere du matin dissipe les ténébres et annonce le jour qui doit la suivre, son digne successeur l'illustre Flechier dont le seul nom vaut le plus bel éloge perfectiona un ouvrage que son prédécesseur

N'avois guéres qu'ébauché avec un pareil
protecteur que ne pouvoit point se promettre
cette academie? il sembloit avoir commu-
-niqué son Zele, ses lumieres, et une partie
de ses grands talens a tous ceux qui la
composoient, sa réputation perça bientot
les provinces les plus reculées, et si elle
lui fit d'abord des envieux, elle lui merita
une association glorieuse qui lui donna
la noble hardiesse d'aspirer sur les pas de
son ainée a l'immortalité, et ose faire entrer
en concurrence de gloire ses palmes avec
les Lauriers d'Apollon.

A ces jours si brillans, a cet âge d'or succe-
-derent des jours moins heureux pendant les-
-quels le gout pour les Lettres parut se ralen-
-tir et même s'éteindre; la perte de ce grand
homme dont la reputation sera aussi immor-
-telle que celle des heros qu'il a célébrés, jetta
les esprits dans l'abbattement et consterna

Les Muses. le successeur de ses dignités j'ay-
pzesque dit l'heritier de ses talens tenta de les
rapeller de cette espece de léthargie. que de qua-
-lités ne rassembloit il pas en lui pour y réussir!
Connoissance des hommes, justesse dans le-
discernement, delicatesse de gout, et de sen-
timent, fecondité de ressources, amenité
dans le commerce particulier, tout sembloit
repondze du succès, mais le moment marqué
dans toutes les choses sujettes à l'instabilité
n'en étoit pas venu.

L'Experience de tous les Siecles nous a
appzis que les beaux arts ne sont jamais-
plus en honneur que sous les regnes des
plus gzands pzinces, nous devions donc
nous pzometze de les voir plus que jamais
cultivés à l'ombze d'une glozieuse paix que
les victoires les plus signalées ont pzepa-
rée, et qui est le fzuit de la pzofonde Sa

Sagesse de notre auguste Souverain,
Cette attente ne fut pas vaine, l'amour
des sciences, le gout de la belle Littera-
-ture qui rassembla d'abord vos premiers
Academiciens furent comme la pre
miere aurore du beau jour que nous
voyons; les succès les plus rapides ~
suivirent de près et cette compagnie
se vit bientot remplie des plus dignes
Sujets qui semblent s'être partagés ~
comme de concert les diverses parties
de la Litterature. ils consacrent a ~
l'envi leurs talens et le fruit de
leurs veilles à la gloire de la patrie
et à l'honneur des Lettres, la louable
émulation de les cultiver; les progrès
qu'elles font tous les jours, ajoute

Encore a l'honneur de les avoir réta-
rétablies.

Jouïssés Messieurs d'une gloire
que vous tirés de votre propre fond
qui doit vous être si chere, et dont
vous connoissés tout le prix: les
Muses reconnoissantes vous pre-
-parent des Couronnes, elles vous
instruiront a les meriter en vous
découvrant tous les Secrets toutes les
richesses de l'Art; et en portant
la gloire de cette Academie jusques
dans les Siecles a venir: vous ren-
-drés cette ville plus célébre encore
par vos productions qu'elle ne l'est
par ces magnifiques monumens

restes de sa primitive grandeur.
Le digne zelateur qui veut bien vous
servir de nouveau Mécène s'interes
se a vos succès il aime vos exercices,
il vous redonne un pere en sa per-
personne qui répare heureusement
vos anciennes pertes sa presence
m'impose une loi bien rigoureuse,
elle me force a supprimer le juste
tribut d'eloges dû a ses vertus,
dans la crainte d'allarmer celle
de toutes qui lui est peutêtre la
plus chere; mais après tout
que pourrois-je vous en dire
qui ne fut bien au dessous de

Ce que vous en pensés: sans par-
ler des talens de l'esprit et de
ces autres vertus plus solides qui
illustrent l'Episcopat, qui d'en-
tre vous n'admire cette noble
simplicité si éloignée, si ennemie
du faste, cette douceur de mœurs
si propre à gagner les cœurs,
qui n'a éprouvé cette bonté, cette
affabilité qui sans rien faire
perdre à la dignité ne laissent
aussi jamais sentir ce que c'est
que supériorité? quels motifs
plus tendres, plus pressans, Mes

Messieurs pour approcher
avec confiance de cet azile res-
pectable qüil veut bien ouvrir
aux Muses pour se rassembler:
elles y jouiront de cette tran-
quillité qüelles aiment, et vos
doctes vos paisibles exercices
n'y seront jamais interrompus-
que par les acclamations publi-
ques ou les expressions redoublées
de votre reconnoissance pour
votre illustre protecteur.

M.r de Rochemore a fait en abrégé l'histoire de notre academie depuis son établissement jusqu'a ce jour:

M.r de Montval Lieutenant particulier au presidial a prononcé un discours sur l'imitation. servile des anciens, il y a fait mention des grands hommes que notre ville a produits.

M.r Vincent nous a lu une dissertation sur l'origine des francs.

Le p. Balze nous a lû ensuite une Ode à la louange de M.r l'Evêque

M.r Tempié a terminé la Séance en resumant tous les ouvrages qu'on y avoit prononcés.

Du Jeudi 11.e Janvier 1753. à l'Evéché.

Etant presens M.r le Evêque de Nîmes protec. Tempié Ch. de Rochemore Secr. perp. Caveirac, le Cointe Off. le Cointe avo. Vallongue, Reinaud, Berard, Rasoux, Aldebert, Meinier, Vincent, André, d'Aigremont, Perillier, Girard p. Olieu

M.r de Caveirac, nous a fait un discours

M.r de Rochemoze a fait part à l'assemblée des
Lettres qu'elle lui ont ecrites le r.p. Chaveton et M.r
Seguier.

L'on a été au Scrutin pour choisir de nouveaux
Officiers M.r l'abbé de Mérés a été nommé direc-
teur, et M.r le Cointe avoc. Chancelier.

L'on a chargé M.r de Rochemoze de dresser
le programme de la Séance publique qu'il commu-
niquera jeudi prochain a l'Academie

M.r le Cointe off. nous a donné une dissertation
sur les ordres de chevalerie de france

L'on a deliberé pour sçavoir si l'on continueroit
de laisser aux autheurs le choix de leurs commis-
saires Si l'on seroit obligé de s'en remettre en tout
a leurs decisions et cette affaire sera reglée par
un comité, M.r l'Evêque en conséquence a prié
M.rs de Rochemoze, Vallongue, Caveirac, et Vin-
cent, de se rendre chés lui le lendemain matin.

Du Jeudi 18 Janvier 1753.
à l'Evéché

Etant presens M.rs de Mérés dir. le Cointe av.
Chan. de Rochemoze Secr. per. Tempié, Meinier, André,
d'Aigremont, Perillier, Michon, Caveirac, de Dions pere

Olieu, Ragoux, Montval, Reinaud, Carriere, Bouguier=
Girard, Serard, le Cointe officier.

M.r Bouguier a qui un long voyage n'avoit pas permis de se trouver encore dans nos assemblées nous a remerciés de sa reception en ces termes.

Messieurs

Si mes remercimens devoient être proportionnés à l'honneur que je reçois aujourd'hui, j'avoue que je ne sçaurois jamais m'en acquiter. Mais la même bonté qui vous a fait penser assés favorablement de moi, pour me juger digne d'être associé a vos travaux litteraires parlera encore ici en ma faveur, et vous fera regarder mes expressions quelques foibles soient comme le langage sincere de la reconnoissance la plus vive. A quel titre en effet ai je pû meriter ces suffrages qui me placent aujourd'hui parmi vous? et pourrai jamais répondre a ce que vous attendés de ceux que vous admettés a cet honneur? non Messieurs mon insuffisance ne me permet pas de l'esperer mais admirateur empressé des talens, du gout, et des connoissances qu'on est assuré de trouver dans cette Academie et toujours prêt a profiter de vos lumieres

C'est avec de telles dispositions que je prendrai part à vos exercices, je partage déjà avec vos concitoyens la satisfaction qu'ils ont ressentie à la renaissance de cette Société rétablie autant pour l'utilité que pour l'ornement de votre patrie. Que votre ville, Messieurs, consigne avec distinction dans ses fastes cette heureuse époque, amenée par un principe qui a toujours fait un des caractéres essentiels des nations polies, je veux dire par l'amour des Lettres et des beaux Arts. Que l'Académie se félicite en même tems d'avoir un Mécéne en la personne de l'illustre Eclat qui honore vos assemblées de la protection la plus marquée: ces murs vous le diront plus éloquemment que moi, et vos coeurs sont faits pour le sentir et pour en être pénétrés. — Puissai je de même par tous les témoignages de la plus respectueuse déférence, ne vous laisser aucun lieu de douter que je ne mêle point de bornes à la reconnoissance qu'exige de moi l'honneur que Vs. avez daigné me faire).

M.r l'abbé de Mérés directeur lui a dit; —

M.r l'abbé de Méré a fait ensuite en abzegé l'histoire du dzoit Canon.

M.r Reinaud nous a lû une Ode faitte par M.r du Cros Conseiller au presidial qui demande a êtze reçu parmi nous à la place de m.r de la Reiranglade qui se contente du titre d'associé étranger M.r du Cros= sera scrutiné la séance pzochaine.

Le Comité nommé par la derniere Assemblée a reglé les articles suivans que l'Academie âpzouve tout-d'une voix

I Tout academicien qui voudza lire un de ses ouvza-ges à la séance publique ou le faire impzimer sera tenu de le remêtze au moins 2 mois auparavant entze les mains des Commissaires nommés pour l'examiner.

2 Le president de l'assemblée nommera d'ozen avent tous les Commissaires.

3 Les Commissaires feront d'abozd leura observations seuls, ils consulteront ensuite l'auteur sur les difficultés qui pourront survenir.

4 Si les Commissairea sont contens de l'ouvzage, et l'auteur des Commissairea, il en fera une nouvelle lecture à l'Academie, & en remettza une copie au Secretaire. Les Commissairea liront de leur coté leura observations à l'assemblée.

5 Si l'auteur n'est pas content des observations de sea Commissairea il y répondza par écrit, apzès quoi lea observations et la reponse seront pozteéa a l'Academie assemblée qui seule a dzoit de juger en dernier ressozt.

6. Nous exhoztons les auteurs a remètze au Secretaire les ouvzages qu'ils liront dans le courant des assemblées mais nous ne les y obligeons point a moins que ce ne soit des discours de reception, qui selon lusage doivent tous êtze transcrits dans les régistres.

7 Si les auteurs veulent remetze leurs ouvzages on les éxaminera de la même sozte que ceux qu'on destine a êtze impzimés ou lus dans les Séances publiques, et s'ils sont apzouvés ils seront mis dans le dépôt public sans que le secretaire puisse les communiquer même aux academiciens sans une permission par écrit de l'auteur.

Du Jeudi 25 Janvier 1753. a l'Evéché.

Étant presens M.r l'Evêque de Nîmes protecteur. = de Mérés direct. Rochemore Secret. perp. Carriere, Gerard, Bouquier, p. Olieu, Reinaud, Meinier, Vincent, André, Razoux, le Cointe off. d'Aigremont, Vallongue, Serillier.

M.r l'abbé de Rochemore d'Aigremont nous a lu une Épitre en vers, et un discours en prose sur les avantages de la societé.

M.r du Cros a été reçu academicien par Scrutin suivant notre usage. il a été decidé que ceux qu'on admettoit pour academiciens feroient les visites d'usages dans les huit jours qui s'ecouleront entre l'admission et la reception.

L'on a exhorté M.rs les academiciens a être dorénavant plus exacts au sujet des lectures. la dissertation que M.r le Cointe, Off. nous donna il y a quelque tems sur le commerce de France sous la premiere race, sera examinée par M.rs de Caveirac, Vincent, et Meinier. Le programme de la séance publique a été envoyé au R.P. Charleton pour le faire inserer dans le Journal de Trevoux, et à l'imprimeur de la gazette d'Avignon. M.r l'abbé de Mérés avoit déja écrit sur ce sujet à l'auteur du mercure de France.

Du Jeudi 1.er Fevrier
A l'Evéché. 1753.

Etant-presens M.r l'abbé de Méré directeur, le Comte de Chanc. de Rochemore secret. perpetuel, du Cros, Girard, Carriere, Monval, Meinier, Berard, André, Reinaud, Vincent, Ragoux, Perillier, Caveirac, de Dions, Aldebert.

M.r du Cros a fait son discours de reception en ces ter-mes

Messieurs,

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis sensible a l'honneur que vous me faittes, si vos suffrages étoient le prix du merite cette idée flateuse m'inspireroit un secret orgueil, et la parole qui est l'organe de l'esprit, limage de la pensée, et l'interprête des sentimens, me fourniroit ici des ressources pour justifier dignement voke choix. mais, Messieurs, je me rends justice, je sens que c'est une grace que je dois a vos bontés, vous cherchés par cette condescendance a réveiller l'amour de l'étude dans ceux en qui vous croyés appercevoir quelques heureuses dispositions, vous voulés les animer par voke exemple; les Sciences et les arts sont des inventions humaines qu'on ne possede que successivement: Les Talens ont besoin d'être cultivés et vous scavés la meilleure maniere de les perfec

perfectionner. Je me propose donc Messieurs de vous
étudier de prés, et de vous imiter un jour; Je ne puis vous
donner aujourd'hui des marques plus certaines de ma-
reconnoissance qu'en vous assurant de mon assiduité à
vos exercices, et de mon Zele pour l'Académie.

M^r. l'abbé de Méres directeur a répondu ainsi.

Monsieur,

Nous touchons a l'heureux moment de voir remplir le grand
objet de nos premiers fondateurs; C'est avec joye que nous
voyons les talens qui decorent notre Academie renaissan-
-te, les beaux arts réunis répandent sur nous un éclat
bien flatteur, et bientot riches des trésors qu'enous acquie
rons tous les jours nous oserons le disputer aux plus
brillantes academies de ce Royaume; c'est vous M^r.
qui m'inspirés cette securité, je ne crains point d'être
seduit par le plaisir que je ressens de vous compter
au nombre de mes confréres: les graces naïves de
votre esprit, la fécondité de votre imagination, la justesse
de vos pensées qui quoique dirigées par l'art, n'empruntent
que le ton de la nature, enfin la beauté de votre caractére, tout
me sauve des dangers de l'illusion, tout justifie ma confian-
-ce, puissiés vous Monsieur vous souvenir de la promesse
que vous nous faittes d'être constamment assidu à nos exer
-cices litteraires, parceque dés lors nous admirerons plus

Souvent dans vos ouvrages le gout sur qui les éclaire,
et nous partagerons tous avec vous la gloire qu'ils ne
peuvent manquer de vous procurer.
M.r Berard nous a lu ensuite quelques remarques sur
les éssais de philosophie morale de M.r de Maupertuis.
M.r Reinaud a fini la séance par quelques observa-
tions au sujet des remarques que M.r de Voltaire a
faittes sur les pensées de Pascal.

Du Jeudi 8 Fevrier 1753.

A l'Evéché

Etant presens M. de Merés direct. le Comte chanc.
de Rochemore secret. perp. Vincent, Berard, p. Olieu,
Girard, André, Meinier, Perillier, Razoux, le Com-
te Off. Reinaud.
M.r Girard nous a lu l'ode de Rousseau sur la mort
du prince de Conti avec des reflexions sur cet ouvra
-ge. M.r de Rochemore nous a lu ensuite un discours
sur l'origine de la ville de Nismes et sur le Dieu Nemau-sus
il y a joint les inscriptions qui ont rapport à ce Dieu.

Du Jeudi 13. Fevrier 1753.
à l'Evéché

Etant presens M.re de Méres direc. le Comte av. chan. de Rochemore secret. perp. Berard, Carriere, Monval, du Cros, Girard, Ragoux, Reinaud, l'abbé d'Aigremont, Tempié, Perillier, Caveirac, Meinier, Vincent, andre, Dallongue, Aldebert

M.r Perillier nous a lu des reflexions sur la premiere scene d'andromaque. M.r Meinier nous a donné un mémoire historique sur les Sciences des Gaulois. M.r l'abbé de Méres a prié l'Académie de repondre a deux questions sur lesquelles on demande son avis, c'est une phrase qu'on ne croit pas françoise, et une médaille dont on seroit bien aise davoir l'explication M.r de Caveirac a été chargé d'examiner la phrase et M.r de Rochemore de rendre raison de la médaille.

Du Jeudi 22 fevrier 1753.
à l'Evéché

Etant presens M.re de Méres direc. le Comte av. Ch. de Rochemore Secr. perp. de Dions, Rochemore dai-

d'Aigrement, Girard, Perillier, Berard, André, Razoux, Meinier, Tempié, Reinaud, Vallongue.

M.r Razoux nous a lu la premiere Épitre de Boileau adressée au Roi; il a fait des observations sur cet ouvrage.

M.r Berard nous a fait part d'une épitre qu'il doit envoyer a M.r le Marquis de Bernis actuellement à Venise avec son frere Ambassadeur de France auprés de cette republique.

Mons.r de Rochemore a rendu raison de la médaille sur laquelle on demandoit l'avis de l'academie.

Du Jeudi 1.r Mars 1753. a l'Evéché.

Etant présens M.rs le Comte av. Chancelier, de Rochemore secret. perp. Vallongue, Reinaud, Marmier, Berard, Baux, du Cros, Razoux, Girard, Perillier, Tempié Meinier, André.

M.r Razoux nous a donné une dissertation sur les Inscriptions Augustales.

M.r de Vallongue nous a communiqué la reponse que lui a faitte M.r Fréron au sujet de l'ouvrage imprimé, de M.r l'abbé de la ferriere, où cet auteur a pris le titre d'académicien sans approbation; l'académie avoit désavoué l'ouvrage, et Monsieur Massip-

depuis trois mois a été nommé a la place qu'occupoit ci devant M.r l'abbé de la ferriere.

M.r Meinier nous a lu 2 scénes de la Tragedie angloise d'Hamlet traduite par M.r de la place; avec des observations

Du Jeudi, 8.e Mars 1753. a l'Evéché.

Etant présens M.rs l'abbé de Méres directeur, le Cointe av. Chancel. de Rochemore Secr. perp. Reinaud, le Cointe off. Girard, Berard, André, du Cros, Laveirac, de Montval, Ragoux, Meinier, Aldebert, Serillier, Carriere

M.r de Rochemore nous a donné un mémoire sur l'académie de la Crusca. les R.ds peres Jésuites qui devoient faire aujourd'huy dans leur College un exercice litteraire qui nous étoit dédié, l'ont renvoyé jusqu'après le retour de M.r l'Evêque.

Du Jeudi 15. Mars, 1753. a l'Evéché.

Etant présens M.r de Rochemore Secr. perp. Berard, Reinaud, André, Serillier, Girard, du Cros, le Beau,

Razoux, le Cointe off. Lareiranglade ~
Meinier.

L'academie assista en corps mardi mardi
dernier 13 mars au plaidoyer que les R.d P.
Jesuites nous avoient dédié

M.r de Rochemoze nous a donné un extrait
du poëme anglois de Léonidas.

M.r perillier nous a fait un discours sur
l'utilité de la Lecture.

M.r de Rochemoze nous a lu 3 Odes qu'on
l'avoit chargé de nous presenter. deux de
ces Odes ont été composées par M.r Sallea
qui souhaitte avoir une place d'associé dans
notre academie. M.rs de Rochemoze, du Cros,
et Berard, ont été prié d'examiner ces 2
ouvrages et d'en poster un jugement jeudi
prochain

Du Jeudi
22.e mars, 1753. à l'Evéché

Etant presens M.rs de Rochemore sec.r p.t
Berard, Girard, le Cointe, Off. Tempié,
Massip, Reinaud, le Beau, du Cros, Ragoux,
Montval, Vallongue, Aldebert, Serillier
Meinier.

M.r Berard nous a lu des observations sur
quelques pensées de M.r de la Rochefoucault.

M.r Girard nous a donné un discours sur les
avantages de l'amour propre.

M.r du Cros nous a lu une Ode sur l'ambition,
imitée du psaume 22.e.

M.r Salles a été reçu associé étranger.

Monsieur Massip nous a dit que Monsieur
de la Calmette president au parlement de
Metz souhaitteroit d'avoir une place parmi
nos associés. il sera scrutiné la séance
prochaine.

Du Jeudi 29 Mars 1753
à l'Evéché

Etant presens Mrs. l'abbé de Mérés dir. le Cointe av. Chancel. de Rochemore sec. per. Berard, Andze, Razoux, le Cointe off. Girard, Reinaud, du Cros, le Beau, Tempié, Salles, Meinier, Caveirac, Massip, l'abbe d'Aigzemont

M. Salles a remercié l'academie de l'avoir nommé a une place d'associé et il a dit

Messieurs.

Que ce jour est heureux pour moi, et qu'il seroit aisé de se laisser surprendre aux illusions de la vanité, si je ne considérois davantage votre indulgence compagne inséparable des talens, que vos lumieres dans le choix dont vous m'honorés aujourd'hui! Oui Messieurs je ne puis voir dans une faveur si rare et si peu meritée que la récompense des sentimens que vous me connoissés pour chacun de vous en particulier, et pour

Tout le Corps illustre auquel jevais avoir le
bonheur d'appartenir:
Au défaut de talens votre bienveillance indus-
-trieuse a compté pour quelque chose l'interêt
qui m'a lié avotre Societé dés le moment que
j'ay pu la connoitre, les témoignages que la
force de la verité et de la persuasion m'ar-a-
-choient sur les excellens ouvrages qu'elle a
déja produits, et qui annonçoient en moi si
non le talent de produire moi même de bonnes
choses, dumoins celui de les connoitre et de
les sentir. Voila mes titres Messieurs je
l'avoue et la seule peine que je sois capable
de ressentir dans ce moment, cest de n'en
avoir point d'autres a vous presenter, et de
me trouver si fort au dessous du bienfait.
Dans cette juste défiance cependant la
parole d'un grand homme me rassure et m'en-
-courage a tenter dumoins sur vos pas de le
devenir. Cest en imitant les grands modéles
(dit il) quon parvient a être modéle soi même

Quel espoir ne m'est pas permis sur cette assu-
rance! uni a vous par de nouveaux noeuds. je
me verray plus a portée de puiser aux sources
de la perfection et du bon gout. animé du beau
feu qui vous inspire, présage le plus infaillible de
l'immortalité, j'oseray travailler a soutenir cette
reputation glorieuse dont vous êtes en posses-
-sion: attentif a marcher sur vos traces je
mettrai a profit les fleurs que leur abondan-
-ce vous fera négliger pour vous en former
des couronnes. instruit par vos leçons, di-
-rigé par vos lumieres echauffé par vos
exemples que ne serai je point en état
d'entreprendre! je me rendrai propres en
quelque sorte par l'assiduité, par la medi-
-tation, et le fruit de vos études et les pro-
ductions de votre genie: tel un verre inu-
-tile et impuissant par lui même peut
consumer par l'activité des rayons étrangers
qu'il concentre les matieres les plus inalterables.

Aurai je besoin de genie vous prenant pour objet
de mon travail! le sujet annoblira l'expression et
le sentiment l'animera. quelle vaste carriere pour
un esprit plus sterile encore que le mien! que
de qualités! que de vertus auxquelles le soin de
les cacher ajoute encore un nouvel éclat dans
le chef illustre qui preside a ces assemblées! que
de talens et de connoissances dans chacun des
membres qui les composent! j'ay besoin de me
persuader que ce n'est point aux restaurateurs
de notre ancienne Academie, à des genies heu-
reux qui ne doivent à l'art que les simples em-
bellissemens que peut recevoir la nature, à des
poëtes achevés, à des Orateurs déja couronnés
par une Société aussi éclairée que respectable
à qui j'adresse ce discours, mais à des amis
et à des compatriotes.

Au milieu de ces idées flatteuses je ne puis-
me refuser Messieurs à la juste crainte que
m'inspire une absence prochaine, que je vais
regretter un tems accordé à des affaires

indispensables! a peine reçu parmi vous je me vois
privé des secours qui font toute ma force et tout
mon espoir: mais Messieurs mon exactitude
suppléra a mon absence, et mes desirs impatiens
accéléreront mon retour. jusqúa ce bienheureux
moment je ne m'occuperai que de voke gloire, et
l'honneur que vous venés de me faire me servira
de nouvel éguillon pour travailler a le meriter:
heureux, si les sentimens du coeur pouvoient faire
naitre en moi les talens de l'esprit; plus heureux,
si vous laissant persuader de ma reconnoissance,
vous pardonnés à l'expression en faveur de la
verité.

M.r l'abbé de Méres directeur a répondu
ainsi au discours de M.r Salles.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, Monsieur, que j'ay
senti combien il est gracieux et flatteur d'occu-
per dans notre Academie la place que vous m'y
voyés occuper; les talens passent pour ainsi dire,
par mes mains pour s'introduire dans ce sanctu-
aire des muses: chaque jour ennoblit nos fastes, les
arts renaissent, le mérite s'annonce et se produit

Les Lettres refleurissent, l'émulation se soutient et
nous nous enrichissons tous les jours des trésors les
plus precieux: nous nous en sommes réjouïs et
felicités secrettement dans nos assemblées, mais je
ne suis pas aujourd'huy Monsieur le maitre de
mes transports, et il n'est personne parmi nous
qui ne connoisse tout le prix de l'acquisition
que nous faisons en vous donnant une place
parmi nous; vous avés beau vous envelopper
aujourd'hui du voile de la modestie, votre genie
vous avoit déja trahi, l'esprit et les talens ont
percé de toutes parts, et vos premiers essais nous
avoient décélé un des plus chers favoris des muses,
il nous a paru que les graces chés vous embellis-
soient la raison même, que la délicatesse de vos
pensées avoit sauvé les sujets que vous avés
traités de la secheresse et de l'horreur qui en
font le fond, et que ce qui seroit dans les autres
le fruit d'un travail ingrat et souvent répété,
n'a du vous couter d'autre éffort que celui de vous
laisser aller a une facilité bien naturelle ne lais-
sés point Monsieur ralentir ce feu que nous

Voyons bziller avec tant de complaisance, et quoique vous soyés obligé de vous éloigner quelque tems de nos exercices litteraires nous comptons toujours sur des prodiges de votre part; dés quón a commencé dans la premiere saison de la vie un genie aussi élevé, un esprit aussi étendu, un cœur aussi épuré, et un caractere aussi aimable, nous ne mettons plus de bornes a nos esperances il nous sera bien doux, Monsieur, de vous devoir même dans la Capitale du Royaume, une partie de cette célébrité a laquelle nous osons tous aspirer.

M.r Reinaud nous a donné ensuite un discours sur les avantages de l'etude de l'histoire.

M.r du Cros nous a lu une Eglogue qu'il a composée.

M.r de la Calmette a été reçu associé

Du Jeudi 5 Avril 1753.
A l'Evéché

Etant présens M.rs le Comte de chancelier,

de

de Rochemoze Secr. perp. le Cointe off. Girard, Salles, André, Berard, Perillier, le Beau, Meunier, Reynaud, Monval, du Cros, Vincens.

M.r Salles nous a lu une Ode intitulée, les arts sous Louis 14. qu'on lui a envoyée pour présenter à l'Academie.

M.r le Beau nous a fait part d'un Madrigal qu'il a composé.

Du Jeudi 12 avril 1753.
A l'Evéché.

Etant présens M.rs le Cointe av. chancelier, de Rochemoze Secr. perp. Monval, Reinaud, Vallongue, Lazoux, Perillier, Massip, André, le Beau, Vincens Berard, Girard, du Cros, le Cointe officier Caveirac.

M.r de Vallongue nous a donné des observations sur la tragedie de Mahomet de M.r de Voltaire.

M.r de Monval a fait un discours sur le Secret.

M.r du Cros nous a lu une Ode sur la Science, et un Conte, intitulé, la force du penchant.

l'Academie a resolu de vaquer pendant la quinzaine de Pâques.

Du Jeudi 3 May 1753.

Etant presens M.rs de Méréa Directeur, le Cointe avo. ch. de Rochemore s. p. Berard, André, la Calmette, Meinier, Girard, Michon, Aldebert, Reinaud, Vallongue, Vincens, Razoux, Caveirac, le Beau, Perillier, Tempié.

M.r le president de la Calmette nous a remerciés en ces termes de la place que nous lui avons donnée parmi nos associés.

Messieurs

Toutes les passions ne sont pas également heureuses a s'exprimer; s'il m'avoit été permis de vous demander la grace d'etre admis dans vos doctes assemblées, j'en aurois peut-être paru plus digne, parceque les desirs sont plus éloquens que la reconnoissance. Les voeux ont une chaleur et une expression qui manque presque toujours aux actions de graces; l'ame sent elle donc plus vivement ses besoins que ses devoirs et

Même que ses plaisirs ? Oui Messieurs, et il est de la nature des choses qu'un remercîment soit presque toujours un écueil pour un academicien.

Mais n'est il point de circonstances si flateuses, d'attentions si honorables, d'occasions si marquées, qu'elles ne puissent faire violence à la destinée de cette espece particuliere d'ouvrage, et allumer une étincelle de ce feu divin qui n'est pas moins l'ame du discours que celle de la poësie; ah sans doute puisque l'esprit est plein de son sujet, puisque l'art est impuissant, puisque le genie est ingrat, puisqu'il a demeuré souvent steril dans des mains accoutumées à produire des chef-d'oeuvres ce seroit ici le lieu de suivre ce precepte qui „donne pour regle de ne point quelque fois garder „de regles, de se laisser guider par son objet sans „vouloir l'assujetir; d'abandonner sa plume à son coeur comme les grands peintres abandonnent le pinceau au genie, et de donner un libre éssor à l'abondance des pensées, et à la vivacité du sentiment mais c'est en

Cela même que consiste le danger et un des hommes les
plus celebres qui en a fait la triste experience nous apzend
» que ceux queleur gloire pourroit éblouïr doivent crain-
» dre le sozt de la pluspart de ceux qüils ont imités.
Ce sera donc avec moins dart que de simplicité avec
moins de paroles que de sentimens avec plus de verité
que dornemens et de figures que jauray lhonneur de
vous remercier de la grace que vous aves bien voulu me
faire, mes absences et ma retzaitte devoient également
men éloigner mais vous navés point confondu des vo-
yages toujours accompagnés dun espzit de retour,
avec un éloignement absolu et vous avés distingué
dans ma retzaitte lusage dun doux loisir, les delices
de loisivete, du sommeil de la paresse et de lindolen-
-ce. Je viendzay loccuper Messieurs avec toute
lassiduite qui mesera possible, cette place dont je
sens tout le pzix; je mattacherai à tous les objets,
à tous les engagemens, de cette illustre compagnie;
Jen suivzai les Statuts, lordze, et les Seances, avec
fidelité, et si dautres soins menlevent lavantage

flatteur de meler ma voix a vos concerts ma pzesence
y sera toujours lintecpzette de mon zele.
Une heureuse habitude de cultiver les lettzes me les
a rendues necessaires, jy ay été nourri et laffection que
jay eu pour elles a suivi desi pzès ma naissance
que pour me servir de lexpzession dun auteur qui
sest égayé sur ce sujet je pourrois sans me mé-
-compter beaucoup en la datte mettze une aussi
ancienne affection au rang de mes inclinations
naturelles.

Combien de doux momens ne leur dois je pas! cest
un hommage quon leur a toujours rendu, mais
un homage que je vous dois Messieurs cest da-
vouer que jy aurois fait de tout autzes pzogrès, et
jy aurois tzouvé bien dautzes charmes, si javois eu
dans mes pzemieres années les secours que le réta
blissement de lacademie va nous offzir desormais
ils ne se bozneront pas a fozmer de gzands acade-
miciens, la lumiere se rependza du centze à toutes
les extzemités et sa fecondité vous pzomêt dans

Toutes les conditions ou des admirateurs plus-
éclairés ou des imitateurs dignes de leurs modéles.
Car telle est messieurs la suitte de l'établissement
que votre gout et votre courage ont renouvellé, les
avantages quen retirent les particuliers devien-
nent par un enchainement necessaire un bien
general et commun.

Cest ce quàvoit parfaittement conçu le fonda-
-teur de cette academie auquel la connoissance
du grand monde et le séjour de la Cour avoi-
ent apris que comme un grand Etat est gou-
-verné par la politique, reglé par les Loix, &
deffendu par les armes heureux par les mœ-
-urs; il est éclairé et illustré par les beaux
arts et que rien ne hâte davantage leur per
fection, que la volonté quón inspire à des
hommes choisis desty consacrer.

Cest ce quàvoit aussi pensé avec la même
justesse et un plus grand succès le grand
Flechier dont le nom seul est un éloge

Et dont l'éloquence aussi pure, aussi majestueuse aussi éclatante que le soleil de ces beaux climats remplit tous les esprits de son esprit et de sa gloire, quelles lumieres ne dut il pas repandre dans le premier ordre puisqu'il a accoutumé votre peuple même par un gout de comparaison, a juger, a sentir, a applaudir, a dédaigner les orateurs qu'on lui presente.

Son successeur conserva la tradition du gout il nous montra l'éloquence sous un autre forme, avec moins de grandeur et d'élévation il eut de la force, de la précision, de la noblesse, de la fecondité, et quoique nerveux et rapide il fut touchant et pathétique, que n'eut il point fait si cette ville lui eut alors presenté ce qu'elle offre maintenant a nos yeux; un gout plus general, des talens répandus dans tous les ordres et une volonté determinée de s'instruire, de s'exercer, de réussir; il sonda le gout de son siecle, il tint une assemblée; heureux s'il avoit pu prevoir que ce n'étoit point le dernier soupir d'une republique expirante, et que l'Academie semblable à ces princesses, et à ces-

Guerriers que la puissance des Enchanteurs re-
tenoient dans un long sommeil en seroit un jour dé-
livrée par de vaillans chevaliers qui acheveroient
cette avanture et dissiperoient cet enchantement.
Les corps politiques ont donc aussi leurs accrois-
semens, ils ont donc aussi des tems de foiblesse &
de langueur et des jours d'une forte & vigoureuse
santé. Telle est la position precieuse dans laquel-
-le nous nous trouvons aujourd'hui l'education moins
négligée, ~~l'éducation~~ la raison generale perfectionnée,
l'émulation plus excitée, l'esprit plus avide de con-
-noissances, plus disposé a les rechercher, plus pro-
pre a les acquerir, le coeur plus degagé ou d'attac-
chemens particuliers, qui le bornent, ou de vaines
anthipaties qui l'affligent, une meilleure opinion
de sa fortune, un sentiment vray de sa propre va-
leur, une juste confiance dans son courage; tout
a concouru au succès de votre établissement entrepri-
se la plus digne et la plus respectable que vous puissiés
former.
Le Zele avec lequel votre illustre protecteur s'y est

Pozzo vous répond de tout ce qu'il fera pour le soutenir; je sçay qu'il a reçu de la reconnoissance publique un juste tribut de louange mais les prestiges de cet art ingenieux dont vous connoissez toutes les finesses, n'ont pu séduire sa modestie, il desire de n'être point loué et ce desir seroit une nouvelle matiere d'éloge, essayons de le satisfaire sans lui obéir donnons à sa vertu ce qu'elle desire sans oter à la verité ce qu'elle demande, disons; c'est pour notre propre gloire que nous repetons les paroles d'un grand Roi qui après l'avoir entendu dit que l'Eglise de Nismes avoit toujours eu de grands Evêques & des orateurs.

Monsieur ce seroit ici le moment de parler du discernement avec lequel cet Illustre Prelat vous a rendu dépositaire de son autorité, et de ses fonctions; mais je ne dois vous considerer aujourd'hui que comme académicien et Directeur de l'Académie, et me renfermant dans mon sujet je saisis avec joye l'occasion publique d'applaudir a son

choix elle montre la haute estime qu'elle fait de vos talens et vous lui montrés tous les jours Monsieur de plus justes et de nouveaux fondemens de son estime.

Lorsque dans une Republique les citoyens ont nommé un ou plusieurs de leurs égaux pour les gouverner; c'est flatter également tous les citoyens, que de rendre des honneurs merités, a ceux qu'ils ont élus; et je puis encore sans sortir des bornes que je dois me prescrire, reconnoitre Messieurs votre sagesse, dans le choix des academiciens que vous avés nommés, pour remplir les places de Chancellier et de secretaire perpetuel, l'un porte dans une profession serieuse et respectable la force et les graces academiques il enrichit l'academie des fruits d'une étude profonde. l'autre auroit merité vos suffrages par son Zele quand il ne les auroit pas ~~merité~~ tres parfaitement merité par son genie et par la facilité avec laquelle il

Remplir ses fonctions, j'ay vu son enfance occupée
a rassembler les precieuses semences qui lui don-
nent aujourd'hui de si riches moissons et ses ta-
lens naissans laissoient voir avec trop d'evidence
ce qu'il seroit un jour pour se faire un merite de
sa sagacité quand on l'a prevu comme je le pre-
vis alors avec autant de raison et de justice.
Que le tems et l'usage ne me permettent t'ils
Messieurs d'entrer dans tous les détails interes-
sans que m'offriroient en particulier tous les
membres de cette compagnie, les vues de les-
prit, une infinité de talens, une heureuse
variété de caracteres, chacun me fourniroit
la matiere d'un portrait que la modestie trouve
roit trop flatteur, que la verité trouveroit
foible; et tous ces portraits ensemble forme-
roient un tableau, dont les traits, et tous les
jours, seroient tracés par les mains même de
l'honneur et de la vertu, et ce spectacle feroit
mon bonheur; car les maitres de l'eloquence
nous enseignent que l'orateur doit être homme

De bien, et la preuve la plus manifeste, et la
moins équivoque de la vertu, c'est de se faire un
bonheur des talens des autres hommes qui en en-
richissant la societé nous font un bien propre
et personnel qui ne peut être trop vivement senti.
Les beaux jours de notre gloire sont donc arrivés,
et par un heureux enchainement de prosperi-
tés notre patrie va s'orner comme notre siecle;
J'ay vu notre ville s'etendre bien au dela de ses
murs avec la rapidité d'une nouvelle fondation,
J'ay vu sortir du sein de la terre des monumens
entiers inconnus à nos peres; je vois renaitre l'u-
nion, le gout, l'amour des Lettres, et tous les biens
qui les accompagnent. ah qu'ils soient durables
et que notre constance assure notre bonheur.
O ma chere patrie puissai je être témoin de
toute la gloire que ces avantages semblent te
promettre, tel qu'un pilote audacieux qui brave
les vents, et la mort, cherche des routes nouvelles
dans des mers inconnues, et revient charger

Les autels de ses Dieux pénattes de riches presens
ainsi je puis bien diriger ma course au loin et
embrasser les avantages d'un autre climat. ~
mais si trop contents du luxe d'une vie pure,
je pouvois y ajouter un éclat qui n'en seroit
que le fruit, citoyen toujours plus fidélle frere
toujours plus tendre, je voudrois toujours en
rapporter le succès ou j'en aurois pris le merite,
dans le sein de notre mere commune déja moins
glorieuse de sa fecondité que des talens
quelle produit et quelle rassemble.
La France l'Europe même s'entretiennent
déjà depuis longtems des trésors qui s'y decouvrent,
la curiosité de la capitale et les questions qui
en sont l'expression m'ont souvent engagé ~
dans des relations dans lesquelles mon Zele a
traité tous les sujets qui pouvoient l'illustrer. ~
le citoyen est prodigue de brillantes couleurs
quand il peint sa patrie; mes relations sont
s'embellir sans éffort, le rétablissement de
l'Académie est un de ces traits qui n'aura pas

besoin d'être orné; Phœnix qui renait de sa cendre avec toute la vigueur et les graces de la jeunesse; j'en confirmerai avec joye ce que la renommée en a publié, j'en assurerai avec intérêt la restauration, la consistance, le Zele, les travaux, les succès; j'en porterai l'exemple a des peuples attentifs votre reputation deviendra utile aux belles Lettres, elles augmenteront à leur tour la reputation dont vous jouissés et vous vous rendrés reciproquement vos bienfaits et en écoutant avidement votre éloge, on dira partout ou l'on sçait penser et sentir: sans doute de tels hommes sont bien estimables puisqu'ils font un si grand cas du savoir ou le savoir est un present du Ciel puisqu'il a pu former de tels hommes.

M.r l'abbé de Mérés dir. a répondu ainsi a M.r le Président de la Calmette.

L'academie M.r n'a peut être jamais donné de plus grandes marques de son discernement et de son equité

Que lorsqu'elle s'est empressée de vous associer à ses travaux
littéraires, mieux instruite que vous ou du moins plus
frappée des motifs qui l'ont engagée à vous adopter au-
jourd'hui, avec quelle impatience n'attendoit-elle pas ce
jour heureux ou elle a la liberté de s'applaudir du choix
qu'elle vient de faire: un nouveau jour luit pour elle,
de nouveaux talents la décorent, de nouveaux trésors
l'enrichissent, il est donc juste qu'elle se livre à de nouveaux
transports. Vous n'avez pu ignorer M. un suffrage una-
nime vous a déféré la place que vous allés occuper si
dignement, et vous nous demandés à quel titre vous la
remplissés; vous nous parlés de crainte et de défiance!
Rassurés vous M. le discours que nous venons d'en-
tendre prouve lui même combien elles seroient peu fondées.
Reservés vos remercimens et vos actions de graces c'est
nous M. qui desirions depuis longtems de vous voir par-
mi nous qui sentons que nous vous sommes redevables à
l'Academie comme les autres corps politiques auxquels vo
lavés fort bien comparée, est composée de differens sujets
qui font entre eux un commerce honorable de connoissances
étendues, éxactes, de recherches curieuses, de découvertes utiles,
de talens dans tous les genres, et comme vous les possedés
tous elle connoit le prix de tout ce que vous allés porter de
fonds et d'industrie en vous associant à son travail: dés lors
M. il n'est aucun de nous qui ne se croye en droit de s'appro-
prier

Tout ce qui vous appartient, vos lumieres seront les nôtres, nous puiserons dans vos connoissances, nous nous enrichirons de vos tresors et ce qui est encore bien plus flateur pour nous toute votre gloire nous reviendra.

Il y avoit M. puisqu'il est enfin permis de vous le dire et que nous n'avons plus rien de reservé pour vous il y avoit longtems dis-je que l'Academie avoit les yeux ouverts sur vous, aucune de vos démarches ne lui étoient inconnue; elle n'ignoroit ny votre amour pour les belles Lettres, ny les progrès que vous aviez fait en les cultivant dés votre tendre enfance. vous excitates bientot et son admiration et ses desirs. Enfin Monsieur vous avés bien voulu les satisfaire; que nous reste-t-il donc maintenant qu'à nous feliciter nous même a vous exprimer tous les sentimens de notre reconnoissance, et a vous inviter a venir nous honorer de votre presence autant que vos occupations et votre devoir pourront vous le permettre. Vous ne trouverés rien dans nos assemblées qui ne vous attire, rien qui ne convienne et à votre gout, et a vos opinions, soit l'égalité parfaite établie entre nous malgré la diversité des talens, soit l'idée que nous attachons au merite de l'esprit, vous reconnoitrés cette simplicité philosophique jusques dans ces égards mutuels que nous avons les uns pour les autres qui s'adressent purement a la personne indépendamment des titres, des Charges, et des dignités, voyés par exemple M. si parmi celles que vous réunissés j'ai parlé seulement de ce que vous êtes et de ce que vous procurés de gloire à un des plus augustes parlements de ce Royaume je n'ai rien rapelé que vos lumieres, vos talents, et parmi vos vertus, celles qui appartiennent plus particulierement à l'état d'academicien; vous adopterés également nos principes ou plutot vous reconnoitrés les votres sur l'usage le plus estimable qu'on puisse faire de son esprit, c'est de l'orner tous les jours de quelques nouvelles connoissances et de le rendre utile aux belles Lettres et d'enrichir son siecle et sa patrie de nouveaux tresors de litterature, vous y réussirés plus facilement qu'un autre M. et nous n'aurons plus rien a desirer si votre Zele pour la gloire de l'academie égale simplement l'étendue de votre genie, de vos lumieres, et de vos talents.

M.r

M.r Vincens nous a donné une Dissertation sur les Amazones

Du Jeudi 10 may a l'Eveché 1733.

Etant presens M. le Cointe av. ch. de Rochemore S. p. Tempié, Berard, Vincens, le Cointe off. Perillier, Andze, Montval, Girard, Reinaud, le Beau, Meinier, Ragoux, le R.d p. Olieu.

M.r le Cointe av. nous a donné une dissertation sur la Loi Salique.

M.r de Montval nous a lu un discours sur l'Eloquence, prononcé à l'Academie de Montaub-an.

Du Jeudi 17 may 1733.

Etant presens M. l'abbé de Méres directeur, le Cointe avo. ch. de Rochemore secr. perpet. Reinaud, ~~Montval, le Cointe off.~~ Meinier, Ragoux, Perillier, Girard, Tempié, Vincens, Berard, Michon, le Beau, Vallvigne.

M.r Tempié nous a fait un discours sur l'assiduité

l'assiduité au travail.

On a déliberé sur le renouvellement de l'association avec l'Academie françoise. On a chargé M. le secretaire de dresser un memoire la dessus.

Du Jeudi 24 may,

1753. A l'Evéché

Etant presens M. le Comte de Roche-moze S. p. Tempié, Berard, le Comte off. p. Olieu, Perillier, Girard, Reynaud, Meinier, le Beau, Monval, Vincens, Vallongue.

M. le Comte off. nous a lu quelques observations sur la tragedie du Duc de Foix.

Le p. Olieu nous a lu une Ode adressée à M. l'archevêque d'Avignon.

Du Jeudi 7 Juin 1753.

à l'Evéché.

Etant presens M. le Comte de Roche

Rochemoze S.p. Perillier, Berard, le Cointe offic.
le Beau, Meinier, Montval, Girard.

On a prié Mr. le secretaire d'écrire a Mr. le Marq. d'Aubais pour sçavoir s'il voudra bien se charger du memoire pour l'Academie françoise.

Du Jeudi 14 Juin 1753. a l'Eveché.

Etant presens M. de Mérés directeur, Meynier, le Beau, Vallongue, Berard, Ragoux, Vincens, Perillier, et le Cointe off.r

On a lu un discours a la louange du Roi.

Du Jeudi 28 Juin 1753. A l'Ev.é

Etant présens M. le Cointe av. ch. de Rochemoze S.p. Tempié, Ragoux, Reynaud, Vallongue, Aldebert, Berard, Girard, Vincens, Meinier le Cointe off.

Mr. Reinaud nous a lu pastorale intitulée Aria ou la renaissance du siecle d'or.

M.r Vincent nous a donné des observations sur les traductions des poëtes latins et en particulier sur une imitation de l'ode d'horace a Sextius.

Du Jeudi 5 Juillet 1753

A l'Evéché

Etant presens M.rs le Comte de Chanc.r Perillier, le Comte off.r Vallongue, Tempié, Girard, Berard, Baux, le Beau, Meinier, Caveirac, Reinaud, Vincens le p.r Olieu, Razoux, Aldebert, Montval.

M.r Tempié nous a lu des observations qu'il a faites sur la sixieme Eglogue de Virgile.

M.r le Comte off.r nous a donné un mémoire sur l'état des Sciences dans le Royaume avant François 1.er

On a fait l'élection des officiers. M.r de Caveirac a été nommé Directeur, et M.r Vincens Chancellier.

Du Jeudi 12 Juillet 1753

A l'Evéché

Etant presens M.rs de Caveirac, Dir.r Vincens Ch.r

De Rochemoze S. p. le Cointe, la Calmette, Vallongue, Girard, Baux, Berard, Meinier, perillier, le Beau, Razoux Tempié.

M.rs les nouveaux officiers ont remercié l'assemblée de leur élection.

M.r de Vallongue nous a communiqué ses observations et ses recherches sur l'origine du théatre françois. M.rs de Rochemoze et de Razoux ont demandé à M.r le Directeur des commissaires sur leur ouvrage des antiquités de Nismes. M.r de Caveirac a prié M.rs Meinier, Vincens, et Reinaud, de se charger de cette Commission.

Du Jeudi 19 Juillet 1753
A l'Evéché

Etant presens M.rs de Rochemore S. p. le Beau Berard, Meinier, Perillier, Tempié, le p. Olieu, Razoux

Le R.d p. Olieu nous a lu le second acte de la pastorale intitulée Atis, dont M. Reinaud nous avoit lu premier acte le 28. du mois passé.

M.r Rajoux nous a lu son Chapitre des inscriptions adressées aux Genies.

Les vacances de l'academie commencent demain.

Du Jeudi 8 Novembre 1753
A l'Evéché

Etant presens M.rs de Rochemoze Secr. perp. Serillier, le Beau, Rajoux, Tempié, Berard, André, le p. Olieu, Reinaud, le Comte off. Meinier, de Méréa.

L'Academie Royale de Nismes est rentrée aujourd'hui ses vacances étant finies.

M.r de Rochemoze a communiqué à l'academie deux paquets de poësie envoyés par M.r le Fesze, comte de pânemure, President honoraire a la Chambre des finances de Rouën.

M.r Berard nous a donné une dissertation sur les differentes inscriptions presentées pour être mises à la fontaine de notre Ville

Du Jeudi 15 Novembre 1753
à l'Evéché

Etans presents M. de Rochemoze S. p. Perillier, Ragoux, Massip, Reinaud, André, Meinier, le Beau, Berard.

M.r de Rochemoze a lu dans notre assemblée une petite piece de vers intitulée les trois aveugles clairvoyans.

M.r Massip nous a donné une dissertation sur les genies.

Du Jeudi 22 Novembre 1753
A l'Evéché

Etans présens M.rs Vincent Chancelier, de Massip, Berard, le Cointe Off. Andre, Perillier, Reinaud, Ragoux le Beau.

M.r le Cointe nous a lu une dissertation sur l'état militaire de la France, depuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de Philipe-Auguste

Du Jeudi 29 Novembre 1753

A l'Evéché

Etant présens M.rs de Caveirac Directeur, Vincent Chancelier, Reinaud, Bérard, Ratoux, André le Beau.

M.r Berard a lu dans notre assemblée un discours sur ce sujet... Si la multiplicité des ouvrages en tout genre est plus utile que nuisible aux progrès des belles-Lettres

Du Jeudi 6 Décembre 1753.

A l'Evéché

Etant presens M.rs Reinaud, Perillier, Bérard, Ratoux, Girard, le Beau

M.r de Rochemore ne pouvant assister à l'assemblée a prié M.r Girard de lire de sa part une imitation qu'il a faitte d'une petite piece de Catulle qui commence par ces mots **Miser Catulle, desinas ineptire** &c.

M.r Ratoux a lu la premiere Scéne de l'Ambition de Moliere, et l'a comparée avec la premiere Scene de l'Ambition de Saute

Du Jeudi 13. decembre 1753
A l'Evéché

Etant-présens M. de Rochemore, S. p. Razoux, Reynaud, Berard, de Méréa, Monval, le Beau, Girard, Meynier.

La Séance publique se tiendra le dix de Janvier On prie Messieurs les Academiciens qui doivent y parler de porter leurs ouvrages Jeudi prochain.

Monsr. De Rochemore a lu le quatrieme acte d'Othello.

Du Jeudi 20 decembre 1753
A l'Evéché

Etant-presens M. de Caveirac direct. de Rochemore sec. p. Reynaud, Serillier, le Beau, Girard, Sallier, Razoux, Berard, le R. S. Dieu.

Mr. Girard nous a donné un discours sur l'ingratitude

Mr. de Rochemore nous a fait part d'une Ode qu'il doit lire à la Séance publique

Du Jeudi 27 décembre 1753
A l'Evéché

Etant pzésens M.rs de Caveirac dir. Vincens chanc. de Rochemore secr. perp. Ragoux, Andzé, Baux, Reinaud Meinier, Girard, Berard, le Beau, l'abbé d'Aigzemont

M.r Reynaud nous a lu des observations sur les remarques de M.r de Voltaire au sujet des pensées de Pascal

M.r Ragoux nous a fait part d'un memoire sur les grands Chemins des Romains.

M.r Bérard nous a donné une fable intitulée la rose et l'immortelle.

On a chargé M.rs Meinier, Vincens, et Andzé de faire les complimens de bonnée année de la part du Corps à Mons.r gur l'Eveque pzotecteur.

Du Jeudi 3 Janvier 1754
a l'Evéché

Etant pzésens M.rs de Caveirac directeur, Vincens chan. de Rochemore secr. perp. Andzé, Berillier, le Cointe off. le Cointe av; le R.d Sr. Olieu, Montval, Reynaud, Meynier, Girard, Ragoux, le Beau.

L'on a renouvellé les fonds de l'Academie.
M.rs de Rochemore, Reinaud, le Cointe, off. Girard, ont été chargés de demander au R.d Recteur des Jesuites la salle de son collége pour y tenir notre séance publique.
M.r le Beau nous a porté un ouvrage en vers de dissyllabes qu'il doit lire à l'assemblée publique.
L'on a indiqué une assemblée extraordinaire pour lundi 7.eme du present mois l'on y prendra les derniers arrangemens au sujet de la séance publique.
L'on a chargé M.r de Rochemore de faire imprimer des affiches pour avertir le public de cette séance qui se tiendra jeudi prochain à 2 heures précises.

Du Lundi 7 Janvier a l'Evéché

Etant présens M. de Caseirac dir. Vincens chanc.e de Rochemore Secre. perp.t Berard, Girard, du Cros, André, Ragoux, Meynier, Aldebert, Salles, le Beau, Reynaud, Montval, le Cointe off.er
L'on a reglé dans cette assemblée extraordinaire l'ordre qui se tiendra pour la lecture des discours à la séance publique

L'on a prié M.r Reynaud, Bérard, André Girard, de se charger de l'arrangement de la Salle.

M.r de Sompignan Evêque du Pui nous ayant témoigné l'envie qu'il a d'être reçu parmi nos associés, nous avons été très flattés d'être recherchés par un homme de ce rang et de ce merite, et nous l'avons mis avec reconnoissance au nombre de nos associés.

M.r du Cros nous a lu une Epitre en vers et une petite imitation de l'Amour piqué par une abeille d'Anacréon

Du Jeudi 10 Janvier 1734 à la Salle des Jésuites Séance publique

Etant présens Monseig.r l'Evêque de Nismes Protecteur M.r de Caveirac direc. Vincens Chancel. de Rochemore Secr. perp. de Sompignan Evêque du Puï, de Mérés, de Dions, d'Aigremont, Reinaud, Salles, Girard, Berard, Ragoux, Meynier, Montval,

Aldebert, Andzé, le Beau, le Cointe off. le Cointe av.
Baux, Perillier, le R.p. Olieu.

M.r de Caveirac, dir. a ouvert la Séance par un
discours en forme de Semonce.

M.r le Beau a lu ensuite son épitre sur le dereg-
lement des mœurs.

Mon.r Meinier a donné une dissertation sur les
sciences des Gaulois.

M.r Girard a prononcé un discours sur les avan-
tages de l'amour-propre.

M.r de Rochemore se trouvant enrhumé a fait
lire par M.r l'abbé de Méres l'Ode qu'il a composée
sur la poësie.

M.r Vincens a fini la Séance en résumant tous
les discours qui y avoient été prononcés.

Du Jeudi 17 Janvier 1734 a l'Evéché

Étant présens Mr.s de Caveirac dir. Vincens chancelr. de Rochemore Secr. perp. le Cointe off. andré, du Cros, Montval, Reynaud, Meynier, Giard, le Beau, Berard, le Cointe avo.

Mr. de Montval nous a donné une Ode Sur la Science composée par Mr. du Cros.

Mr. le Beau nous a lu un discours Sur l'immortalité corpozelle tiré d'un ancien Mercure.

On a proposé de choisir dorénavent une saison plus convenable que le mois de janvier pour tenir notre Séance publique, et l'on est convenu de choisir pour cet éffet le premier jeudi apzès la quinzaine de Pâques.

L'on a déliberé Si l'on Suivroit l'ancien usage de nommer les Officiers desix en six mois conformément a l'article 8 de nos Statuts, ou Sil ne conviendroit pas mieux de les rendre annuels pour quils eussent tous une Séance publique dans le temps quils seroient en charge. les voix ont été partagées la dessus et l'on a renvoyé en conséquence cette question a la Seance prochaine.

Mr.s de Rochemore et Bérard se sont chargés de remercier au nom de l'académie le R.P. Recteur des Jesuites de la façon obligeante dont il nous prêta la Salle de son College pour notre Séance publique.

Du Jeudi 24 Janvier 1754
A l'Evéché

Etant présens M.rs de Caveirac dir. Vincens chancel. de Rochemore Secr. perp. Verillier, André, Ragoux, le Cointe, off. Meinier, Girard, le Cointe av. Berard, Michon, le Beau, d'Aigremont, Reynaud.

L'Academie ayant resolu de faire mettre dans les mercures et dans les journaux le programme de sa Séance publique on a chargé M.r Michon d'écrire a M.r l'abbé Reynal auteur du mercure pour sçavoir de lui s'il est bien aise qu'on lui envoye l'extrait des ouvrages qu'on a prononcés ou simplement le Sujet.

L'on est convenu pour l'Election des officiers de s'en tenir aux Statuts, et l'on a nommé M.r l'abbé d'Aigremont Directeur, et M.r Berard Chancellier.

M.rs d'Aigremont, Berard, le Cointe off. Reynaud, Ragoux, Meinier, ont été chargés de complimenter M.r l'Archevêque de Narbonne de la part de l'académie.

L'on a chargé M.r le secretaire d'écrire au nom de l'académie à M.r le Comte de S.t Florentin pour lui faire part de notre Séance publique.

Du Jeudi 7 Fevrier 1754 a l'Evéché

Etant présens M.rs Bérard Chancel. de Rochemore Secr. perp. Ragoux, Vincens, Andzé, du Cros, l'abbé de Méres Reynaud, Girard, le Beau, Meinier.

M.r Bérard a remercié l'assemblée de son élection.

Mon.r Andzé nous a lu quelques morceaux de l'Iliade traduite par Mad.me Dacier et il y a joint des reflexions.

M.r Reynaud nous a donné un discours sur l'utilité de l'histoire. C'est la seconde partie d'un ouvrage dont il nous communiqua le commencement l'année derniere. il prouvoit dans cette premiere partie que l'histoire étoit utile pour former l'esprit, il s'est attaché aujourd'hui à nous démontrer qu'elle étoit au moins aussi utile pour former le Coeur.

Du Jeudi 14 Fevrier 1754 à l'Evéché

Etant présens MM.rs Berard Chancel. de Rochemore Secr. perp. Serillier, Ragoux, Vincens, Andzé, le Cointe Off. Girard, le Beau, Reynaud.

MM.rs Vincens nous a lu une dissertation sur la marque hieroglyfique des 2 bœufs dont les anciens se servoient pour désigner les Colonies

M.r de Rochemore a donné un chapitre des antiquités de Nismes, L'alliance des Volces Arecomiques avec les romains et la Colonie romaine envoyée à Nismes font le sujet de ce chapitre

Du Jeudi 28 Fevrier 1754
A l'Evéché

Etant presens M.rs Gerard Ch. de Rochemore Secr: perp.
Meinier, Razoux, Girard, le Beau.

M.r Reynal auteur du mercure a repondu à M.r Michon qu'il se feroit un plaisir de parler de notre Séance publique et qu'il convenoit de donner des extraits des ouvrages qui y avoient été prononcés. En conséquence on a prié les auteurs de faire un extrait de leurs discours.

M.r de Rochemore nous a lu ensuite le commencement de l'histoire de ptolemée Soter, traduite ou plutot imitée de l'histoire latine de Vaillant.

Du Jeudi 7 Mars 1754
A l'Evéché

Etant présens M.rs Gerard, Ch. de Rochemore Secr. p. Reynaud Razoux, du Cros, Perillier, le Beau, Meynier, Girard.

M.rs de Rochemore, Reynaud, et Meynier ont été chargés de rédiger les extraits destinés a paroitre dans le mercure.

On a chargé Mes.rs Meynier, Girard, Perillier, et Razoux, d'aller voir M.gr l'Evêque notre protecteur a son retour des Etats.

M.r Reynaud a été prié de faire un mémoire pour engager M.rs de l'hotel de ville a nous fonder des prix.

M.r de Rochemore nous a fait part d'un chapitre de ses antiquités de Nismes dans lequel il fixe l'etendue du pays habité par les volces arécomiques.

Du Jeudi 14 Mars 1754
A l'Eséché

Etant presens M.rs G. Berard, Ch. de Rochemore Secr.p. Girard, du Cros Reynaud, Razoux, le Beau, Meynier.

M.r Reynaud a lu l'extrait des ouvrages prononcés à la séance publique tel qu'il la dressé avec M.rs de Rochemore et Meynier.

M.r de Rochemore nous a donné ensuite un mémoire des Dieux adozéa dans Nismes.

Du Jeudi 21 Mars 1754
a l'Eséché

Etant présens M.rs Berard Ch. de Rochemore Secr. perp. Girard, Serillier, du Cros, Reynaud, Razoux, Meynier, Salles, le Beau.

M.r Meynier nous a lu des Stances sur la mediocrité faittes par M.r Vincens.

M.r du Cros nous a fait part d'une Eglogue qu'il a composée.

Du Jeudi 28 Mars. 1754
à l'Eséché

Etant presents M. Berard ch. de Rochemore Secr. p.

Reinaud, Perillier, du Cros, Girard, Meynier, Razoux le Beau.
M.r Berard nous a donné une dissertation dans laquelle il critique l'inscription que M.r Menard a composé pour la fontaine.
M.r Reynaud nous a lu une Ode intitulée la Conscience dont l'auteur n'a pas voulu se faire connoitre

Du Jeudi 4 Avril 1734 à l'Evéché

Etant presents M. Berard, ch. de Rochemore S.p. Reynaud, Perillier, du Cros, Meynier, Girard, Vincens le Beau.
M.r Meynier nous a lu une dissertation sur les patatiques des Pheniciens, tirée des mémoires de l'Academie de Berlin.
M.r du Cros nous a donné ensuite un mémoire sur la religion des Gaulois.

Du Jeudi 25 Avril 1734. à l'Evéché

Etant présens M.rs Berard, ch. de Rochemore S.p. Girard, Meynier, André Razoux, Salles Vincens.
M.r Girard, nous a lu un discours sur le besoin que l'imagination a de la raison, c'est le sujet proposé par l'Academie de Marseille.

M.r le secretaire a lu quelques ouvrages manuscrits et imprimés qui lui ont été envoyés par M.r le Fesze de Pannemure leur auteur.

L'Academie a decidé qu'on prieroit M.r Ménard notre confrere, et membre de l'academie des Inscriptions et belles-Lettres, de renouveller notre association avec l'academie françoise, et nous payerons le tribut usité en lui dédiant nos recueils, à l'exemple de l'academie de Montauban: nous ne voulans pas cependant nous assujetir a faire un recueil tous les ans mais seulement a mesure que nous aurons des materiaux pour le remplir.

Du Jeudi 2 May 1734. a l'Evéché

Etant presens M.rs Berard chancelier de Rochemore S.p.le p Olieu, André, le Cointe av. Salles, Reynaud, Vincens, Meynier, Razoux, Massip, Caveirac le Beau.

l'on a decidé qu'il falloit choisir les ouvrages destinés a former le recueil de l'academie, et nommer les commissaires pour les examiner.

Ces Commissaires ont été élus au nombre de quatre par scrutin ce sont M.rs Meynier, Caveirac, Massip et Vincens.

Ce recueil sera envoyé a l'academie françoise sans dédicace, non à ~~forme~~ titre de tribut mais en forme de present, nous sçavons que l'ancienne Académie de Nismes étoit associée à l'academie françoise, ~~de laquelle~~ et cette derniere n'est en droit d'exiger de tribut que des Academies qui lui sont affiliées

Du Jeudi 9 May 1734.
A l'Evéché.

Etant présens M.rs Berard Ch. de Rochemore S.p. Lerillier, Girard, Massip, Meynier, Vincens, Caseirac, Razoux, Meinier.

M.r Berard, nous a donné un discours sur le besoin que l'imagination a de la raison.

On a prié M.rs les academiciens qui seront bien aises de mettre quelques uns de leurs ouvrages dans le recueil de les confier aux Commissaires chargés de les examiner.

L'Academie que ses Lettres-patentes obligent a travailler sur les antiquités ayant jugé a propos d'inserer dans son recueil quelque memoire qui eut rapport à cette Science, On a prié M.r de Rochemore de faire quelque dissertation en ce genre

Du Jeudi 16 Mai 1734
a l'Evéché

Etant présens M.rs de Rochemore Secr. perp. Meynier, Reynaud, Montval, Salles, Girard Vincens

M.r Vincens nous a lu quelques articles d'un ouvrage imprimé, envoyé a l'Academie, et intitulé Traité sur les avantages & les désavantages du Commerce de la France, et de la grande Brétagne.

Du Jeudi 30e May 1734
a l'Evéché.

Etant présens M.rs Bérard Ch. de Rochemore Secr. perp. Rasoux, Vincens, Meynier, Montval, Reynaud, Lerillier, Girard, Salles, le Beau

M.r de Montval nous a donné un extrait de l'ouvrage de M.r l'Evesque du Puy intitulé le veritable usage de l'autorité Seculiere dans les matieres qui concernent la Religion.

M.r Salles nous a fait part d'une Epitre qu'il a adressée à M.r de Voltaire.

Du Jeudi 6 Juin 1734. à l'Evéché.

Etant présens M.rs Berard Chancel. de Rochemore S.p. le Beau, Vincens, Salles, Girard, Perillier, Razoux, Massip, Meynier.

M.r Berard a prononcé un discours ou il prouve que l'amour propre bien ou mal entendu est la source de toutes les vertus ou de tous les vices.

Du Jeudi 20 Juin 1734.

à l'Evéché

Etants présens M.rs Berard, Chancelier de Rochemore Secr. perp. Girard, Reynaud, Vincens, Salles, Razoux, Meynier, Lebeau.

M.r Razoux nous a lu trois Lettres que M.r Gravérol écrivit en 1694. (au nom de l'Academie de Lismes dont il étoit Secretaire) à M.r Nodet traducteur

de Petrone qui avoit demandé l'avis de nos predecesseurs au sujet du manuscrit de cet auteur trouvé a Belgrade. M. de Rochemore nous a donné un recueil de Sentences et beaux mots tirés des vies des philosophes grecs par Diogene Laerce.
M.r Salles nous a fait part d'une Ode qu'on lui a envoyée pour presenter à l'Academie.
M. Vincens nous a communiqué les observations qu'il a faittes avec les commissaires sur l'ode dédiée l'année passée a notre protecteur par M.r Balze associé de l'academie.

Du Jeudi 27 Juin 1734.

a l'Eveché

Etant presens M.rs Gerard Ch. de Mieré Girard, de Caseirac, André, Aldebert, Vincens, Baux Meynier de Montval, Ragoux, le p. Olieu, perillier, Reynaud, Tempié, Michon, Lebeau.
On a procedé a l'election des officiers. M.r du Cros a été élu directeur, et M.r Girard Chancelier.
On a lu la formule des patentes qu'on doit expedier aux academiciens, M.r Massip avoit été chargé de la rediger; elle a été aprouvée generalement.
M.r Meynier a lu une dissertation sur l'hospitalité exercée par les anciens.
il a été deliberé qu'on remercieroit M.r Dangueuil du present qu'il a fait a l'academie d'un ouvrage traduit de l'anglois et intitulé Traité sur les avan

Avantages et désavantages du commerce de la France et de la grande Bretagne.

En l'absence de Monsieur de Rochemore secretaire de l'Academie on a chargé M.r Razoux d'écrire à M.r du Cros pour l'avertir de sa nomination à la place de Directeur.

M.r le Beau a répondu aux observations qu'ont faites sur ces ouvrages les Commissaires choisis par l'académie pour les examiner

Du Jeudi 4 Juillet 1734 à l'Evéché.

Etant présens M.r Berard Chancelier, de Mérés Vincens, Meynier, Girard, le Beau, Razoux.

M.r Girard a fait la lecture du panégirique de S.t Louis par M.r l'abbé poulle avec des reflexions.

M.r Razoux a fait part à l'assemblée de la reponse que lui a fait M.r du Cros dans laquelle il remercie M.rs les Academiciens du choix qu'ils ont fait de lui pour remplir la place de Directeur

Du Jeudi 11 Juillet 1734

A l'Eséché

Etant présens M. Girard Chancelier, de Rochemoze Secr. perp. Verillier, Berard, Meynier, Vincens, le Beau, Razoux.

M. Girard a remercié l'assemblée de sa nomination à la place de Chancelier.

M. de Rochemoze nous a lu une lettre que Monsieur Blondel nous a écrite et a laquelle il a joint un ouvrage imprimé sur les cours d'Architecture qu'il fait avec Succès à Paris.

On gardera dorénavant une copie de toutes les Lettres écrittes de la part de l'academie

M. Razoux a fait part à la Compagnie de la 2e. partie de Son mémoire sur les grands chemins des Romains.

Du Jeudi 18 Juillet 1734

A l'Eséché

Etant présens M. de Rochemoze Secr. perp. Razoux Meynier, Caseirac, de Méréz, le R. P. Charreton,

Le R. P. Olieu. Salles, le Beau D.
M.r de Rochemoze a communiqué à la Compagnie
la Lettze qu'il a écritte à M.r Danqueuil.
Il a lu quelques piéces du recueil des jeux flozaux qui
lui a été envoyé par M.r le chevalier d'Alié Sécretaire
perpetuel de cette académie.
Les vacances de notze Academie commencent demain.

Du Jeudi 7 Novembze 1754.

A l'Evêché

Etant présens M. Girard Chancelier de Rochemoze
Secr. perp. le Beau, Berard, Serillier, Reynaud, Meynier,
Montval, Razoux, Caveirac de Dions le p. Olieu.
M.r de Rochemoze a lu un mémoire sur les Arécomiques
qu'il doit remettze aux Commissaires choisis pour exa-
miner les piéces destinées à paroitze dans le recueil.
M.r Girard nous a donné un discours dans lequel il
exhozte M. les Académiciens à redoubler leur Zéle pour
le Travail, et leur assiduité à nos Assemblées.
L'on a renouvellé les fonds de l'académie.

Du Jeudi 21 Novembre 1734

A l'Evêché

Etant présens M. Girard ch. de Rochemoze Secr. perp. Montval, Meynier, Caseyzac, Perillier, Berard, Vincens Razoux.

M.r Vincens nous a lu le poëme de la mode par M.r le Miesze cet ouvrage a été couronné par l'académie françoise.

Du Jeudi 28 Novembre 1734.

A l'Evêché

Etant présens M. Girard chane. de Rochemoze S.p. Vincens, Berard, Reynaud, Meynier, Razoux.

M.r de Rochemoze a fait part à l'academie d'une lettre que lui a ecrite M.r de Vausenville sur l'eclypse de Lune qui doit arriver le 23 mars 1735.

L'on a fait des remarques sur la langue françoise

Du Jeudi 5 Décembre 1734

A l'Evêché

Etant présens M. de Rochemoze secr. p. Reynaud, Perillier, Razoux, Berard, Meynier, Vincens.

M.r Meynier nous a donné une dissertation sur les cérémonies que les romains observoient dans leurs funérailles.

Du Jeudi 12 décembre 1734

A l'Evêché

Etant présens M.r du Cros directeur, Girard Chancel de Rochemore Secr. p. Vincens, Salles, Meynier, Razoux Berard.

M.r Berard nous a donné une dissertation sur l'origine du Son musical.

M.r de Rochemore nous a lu une ode qu'on l'a prié de presenter à l'Académie.

Du Jeudi 19 décembre 1734

A l'Evêché

Etant présens M.r du Cros direct. Girard Chancelier Rochemore S. p. Meynier, Razoux, Berard, Vincens, Salles.

M.r Meynier nous a rendu compte du mémoire que nous avoit envoyé M.r de Vausenville sur l'éclipse de lune

M.r Vincens nous a fait un parallèle des deux déclarations d'amour que Phedre fait à Hippolite dans Sénéque et dans Racine son imitateur en cette Scéne

Du Jeudi 2 Janvier 1755
A l'Evêché

Etant présens M. Girard ch. de Rochemoze Secr. per. Ragoux, Meynier, Vincens, Salles.
On a fait des observations sur quelques ouvrages insérés dans le mercure de ce mois

Du Jeudi 9 Janvier 1755.
chez Mr Meynier

L'appartement ou l'académie s'assemble d'ordinaire s'étant trouvé occupé nous avons tenu notre Séance chez M. Meynier, et nous avons renvoyé a jeudi prochain l'élection de nos officiers.
M.r Vincens nous a lu le discours qu'a prononcé M.r d'Alambert le jour de sa réception à l'académie françoise, et la réponse que lui a faitte M.r Gresset Directeur.
L'académie qui devoit aller voir aujourd'huy M.r l'évêque Son protecteur Sur son arrivée des Etats a renvoyé cette visite à la premiere assemblée.

Du Jeudi 16 Janvier 1755 à l'Evêché

Etant présens M.r Du Cros direc. Girard chancelier, de Rochemore Secr. p. Berard, André, Serillier, Ragoux

Meynier, Salles, Vincens, Keynaud, Montval, Aldebert
Caseyrac.
L'Académie avant l'assemblée a été voir M.r l'Evêque.
M.r Vincens nous a donné une dissertation sur les Vestales
M.r Keynaud nous a lu une Ode sur la Jalousie qu'on
l'a prié de nous presenter.
M.r de Rochemoze nous a donné une traduction du
premier acte de l'Hercule furieux de Sénéque.
M.r du Cros nous a donné un poëme de sa composition
sur les Vestales Chrétiennes.

M.r Massip a été nommé Directeur et M.r Périllier Chan.e

Du Jeudi 23 Janvier 1755 à l'Evêché

Etant présens M.r Périllier chancelier, Rochemore S.p.
Meynier, Keynaud, Vincens, Girard, du Cros, Berard.
M.r de Rochemore a lu en partie le second acte de
l'Hercule furieux.
M.r Périllier a remercié l'assemblée de sa nomination
à la place de Chancelier.

Du Jeudi 30 Janvier 1755. à l'Evêché

Etant présens M.rs Périllier ch. de Rochemore S.p.
Meynier, Vincens, Girard, Ruzoux.

M.rs Kazoux nous a lu un mémoire qu'il auroit ensuite de présenter au diocèse pour l'engager à nous fonder des prix. cette affaire a été renvoyée à une autre séance.

Du Jeudi 6 fevrier 1755. à l'Evêché.

Etant présens M.rs Perillier ch. de Rochemore S. p. Vincens, le Beau, Meynier, Bérard, Girard, Salles, Kazoux.

M.r Vincens nous a donné un projet pour l'arrangement des piéces du recueil, il a été approuvé de l'académie.

M.r le Beau nous a lu un poëme intitulé, L'harmonie.

M.rs Perillier, de Rochemore, Meynier, Vincens, ont été chargés de rediger le mémoire que M.r Kazoux nous porta la séance derniere, et de le presenter à M.r l'Evêque de Nismes.

Du Jeudi 13 fevrier 1755 à l'Evêché

Etant présens M.rs Perillier ch. de Rochemore S. p. de Mérés, Keynaud, Vincens, Meynier, Kazoux, le Beau, Salles.

M.r de Rochemore nous a lû le mémoire de M.r Kazoux redigé par les Commissaires.

M.rs de Mérés, de Rochemore, et Keynaud ont été chargés de présenter ce mémoire à M.r l'Evêque.

Du Jeudi 20 Fevrier 1755.
A l'Evêché.

Etant présens M.rs Perillier ch. de Rochemore s.p. de Méres, Razoux, Meynier, André, Salles, Girard.

M.rs de Méres et de Rochemore ont rendu compte des raisons qu'ils ont eu pour ne pas presenter à M.r l'Evêque le mémoire de l'academie.

il a été délibéré que suivant l'usage des autres Académies qui ne dédient point leurs recueils, le notre paroitroit sans dédicace.

Du Jeudi 27 fevrier 1755
A l'Evêché

Etant présens M.rs de Rochemore s.p. Girard — Meynier, Salles, Reynaud, Razoux.

M.r Girard nous a donné un mémoire sur le Canada

Du Jeudi 6 Mars 1755
à l'Evêché

Etant présens M.rs de Rochemore Secr. p. Berard, Razoux, Girard, Meynier, Salles.
M.r de Rochemore nous a lu une Ode qu'il voudroit adresser à M.r le Maal Duc de Richelieu.

Du Jeudi 13 Mars 1755.
à l'Evêché

Etant présens M de Rochemore S. p. Berard, Razoux, Meynier, Salles, Girard, Reynaud.
M.r Berard nous a lu un poëme sur la Mode.

Du Jeudi 20 Mars 1755.
A l'Evêché.

Etant présens M de Rochemore Sec. p. Berard, Meynier, Razoux, Girard, Salles.
M.r Meynier nous a lu un mémoire sur les découvertes faites à Herculane.

Du Jeudi 10 Avril 1755.
à l'Evêché

Etant présens M. Perillier ch. de Rochemore S. p. p. Olieu, Reynaud, Meynier, Salles, Vincens, Berard, Girard, Razoux, de Méréa.

M.r Razoux nous a lu une fable inserée dans le mercure.

Le R.P. Olieu nous a lu un remercîment en vers.

la Séance publique a été renvoyée au 15. May.

Du Jeudi 17 Avril 1755.
à l'Evêché

Etant présens M. Périlliers Ch. de Rochemoze. S.p. Meynier, Salles, le p. Olieu, Vincens, Reynaud, Girard.

M.r Vincens nous a lu une Epitze à la mort qu'il doit lire à la Séance publique.

Le p. Olieu nous a lu la premiere partie du panégyrique de S.t Louis qu'il a composé.

Du Jeudi 24 Avril 1755.
A l'Evêché

Etant présens M Périllier Ch. de Rochemoze. S.p Meynier, le p. Olieu, Girard, Reynaud, André, Vincens, Razoux.

M.r Girard nous a donné un discours sur l'Ingratitude qu'il voudroit lire à la Séance publique.

M.r de Rochemore nous a lu une Requête en vers qu'on la pzié de présenter à l'Académie

Du Jeudi 1er May 1755.
A l'Evêché

Etant présens M. Perillier Ch. de Rochemore S. p. Reynaud, Meynier, Salles, Vincens, Girard, André

L'on a conferé sur diverses questions de grammaire et de Litterature, l'on a convoqué une Assemblée extraordinaire pour mardi prochain à cause de la fête de l'Ascension qui se trouve le jeudi, jour ordinaire de nos séances.

Du Mardi 6 May 1755
à l'Evêché

Etant présens M. de Massip Dir. Perillier ch. de Rochemore S. p. Vincens, Bérard, Meynier, Girard, Vallongue, Razoux, Baux, Salles.

L'on est convenu de tenir la Séance publique à l'ordinaire dans la salle du Collége, et M.rs de Rochemore et Bérard se sont chargés d'en obtenir l'agrément du R.d P. Recteur des Jesuites.

Ordre pour la Lecture des ouvrages qui paroitront à la Séance publique

M. Massip Directeur lira son Discours, supposé

que M. l'Evêque protecteur ouvre point la séance.
M.r le Beau de Schone lira son poëme sur l'harmonie.
M.r Girard son discours sur l'ingratitude.
M.r de Rochemore son Epitre d'Hypermnestre à Lyncée
M.r Meynier sa dissertation sur l'hospitalité des anciens.
M.r Vincens son Epitre à la Mozl
M.r Perillier en qualité de Chancelier résumera - Les discours lus à la Séance

Du Jeudi 15. Mai 1755

A la salle des Jesuites

Séance publique

Etant présens M.rs l'Evêque de Nismes protecteur, de Massip Directeur, Perillier Chancelier, de Rochemore Secr. p. de Mérés, de Montval, de Dions, Michon, Aldebert, Vincens, Meynier, Lecointe as. Berard, Reinaud, André, de Vallongue, Tempié, de Caseirac, Salles, le Beau, d'Aigremont.

M.r

M.r de Massip Directeur a ouvert la Séance par un discours sur les avantages que procurent les belles Lettres

M.r le Beau de Schosne a lu son poëme sur l'harmonie

M.r Meynier nous a donné une dissertation sur L'hospitalité des Anciens

M.r de Rochemoze a lu ensuite une Epitre en vers, tirée des heroïdes d'Ovide, et M. Vincens son Epitre à la Mort.

M.r Perillier qui ne pouvoit résumer nos ouvrages dont la plus part ne lui ont point été remis, a terminé la Séance par un discours sur le choix des Lectures

Du Jeudi 22 May 1733
A l'Evêché

Etant présens M.rs de Massip direct.r Perillier chancel.r de Rochemoze Secr. perp.e Meynier, Salles, Vincens, Reinaud, Girard.

L'On est convenu de faire un extrait des discours lus à l'assemblée publique pour l'envoyer au mercure de France

Du Jeudi 5 Juin 1755
A l'Evêché

Etant présens M.rs Massip Direct. de Rochemore
Secr. p. Girard, Salles, Meynier, Vincens, Razoux.
L'on a lu quelques ouvrages insérés dans le Mercure
dans le mercure de France.
Monsieur Meynier a lu une Dissertation sur les
Vœux des Romains.

Du Jeudi 12 Juin 1755
A l'Evêché

Etant présens M.rs de Massip Directeur. de
Rochemore Secr. p. Vincens, Bérard, Razoux, Girard.
M.r de Massip nous a lu sa traduction des harangues
que Tite Live mêt dans la bouche du consul Caton &
du tribun L. Valerius au sujet de la Loi Oppia.

Du Jeudi 19 Juin 1755.
A l'Evêché

Etant présens M.rs de Massip D. de Rochemore

Secrétaire perp. Baux, Vincens, Tempié, Bérard, Lazoux, Meynier, Reinaud, Andzé, Aldebert, Girard, de Mérés, le p. Olieu.

M.r de Rochemoze a lu à l'assemblée une Lettre et quelques pièces de poësies qui lui ont été envoyées par M.r le Fevre de Pannemure.

L'on a renouvellé les fonds de l'Académie.

Du Jeudi 26 Juin 1755
A l'Evêché

Etant présents M.rs de Massip Direct. Perillier Chancelier, de Rochemoze Secr. p. Girard, Lazoux, Bérarard, Meynier, Vincens, de Mérès, le p. Olieu, Andzé, Tempié, Aldebert

M.r de Rochemoze a donné un abrégé de la vie d'Apollonius de Tyane.

M.r de Mérès nous a lu un discours sur la grandeur qu'il avoit prononcé aux derniers Etats de la province

L'on a procédé a l'Election des officiers M.r Baux a été nommé Directeur, et M.r Andzé Chancelier

Du Jeudi 3 Juillet 1755
A l'Evêché

Etant présens M.rs Baux Dir. de Rochemore Secr. p.
Girard, le p. Olieu, Périllier, Razoux, Meynier, Vincens,
Salles, Bérard, de Massip.

Le p Olieu nous a lu la seconde partie du panégirique
de S.t Louis qu'il a composé, et dont il nous avoit lu
la premiére partie le 17 avril dernier.

Du Jeudi 10 Juillet 1755
A l'Evêché

Etant présens M.rs André Chancel. de Rochemore S.p.
Vincens, Marmier, Montval, Salles, Périllier, le p. Olieu,
Razoux Meynier, Girard.

M.r André a remercié l'assemblée de sa nomination
à la place de Chancelier.

M.r Razoux nous a donné deux Lettres physiques
et anatomiques sur l'organe du Gout.

Le p. Olieu nous a lu la premiére partie d'un panégirique
de S.t Augustin.

Du Jeudi 13 Juillet 1735
à l'Evêché

Etant présens Mrs de Rochemoze S. p. le p. Olieu, Salles, Meynier, Périllier, Razoux.

Le p. Olieu nous a lu la Seconde partie du panégirique de St Augustin.

Mr. Salles nous a donné un discours sur ce Sujet Si La médisance est autant l'effet de l'orgueil que de la malignité.

Les vacances de l'Académie commencent demain pour durer selon l'usage jusqu'au premier jeudi de Novembre.

Du Mercredi 20 Aoust
Chés Mr le M. de Rochemoze

Etant présens Mrs André Ch. de Rochemoze S. p. Salles, Razoux Meynier, Girard, Perillier, Aldebert, Le Cointe, av. p. Olieu.

l'Académie s'est assemblée extraordinairement pour entendre la lecture d'une lettre que Mr. de Rochemoze a reçue de Paris au sujet de notre recueil. On nous mande qu'il ne peut être imprimé sans un privilége général ou particulier. l'assemblée ayant délibéré la dessus a décidé qu'il falloit

demander le privilége général qui serviroit pour tous les ouvrages de nos membres, réunis ou séparés. l'Académie a de plus fait expédier par son secrétaire perpetuel deux approbations l'une pour M.r Bailet de S.t Julien qui le met en droit de solliciter pour nous le privilége, Et l'autre pour l'imprimeur dont le nom est en blanc et que M.r Bailet pourra choisir à son gré pour lui faire imprimer notre Recueil.

Du Jeudi 6 Novembre 1755
A l'Evêché

Etant présens M.rs Baux directeur, de Rochemore, S.t Bérard, Meynier, de Caveirac, de Méres Montval, Girard, Salles, Reinaud, Perillier.

M.r de Rochemore nous a fait part d'une Epitre sur Le Stoïcisme qu'il a reçue de M.r Balze associé de l'académie. M.r de Rochemore nous a lu le premier chant d'un Poëme de sa composition intitulé Nemausus

M.r l'abbé de Méres s'est chargé d'écrire à M.r l'Evêque de Nismes pour lui demander la continuation de ses bontés pour l'Académie

Du Jeudi 27 Novembre
à l'Evêché

Etant présens M. André Chancel. de Rochemore secr. p. Magoux, Perillier, de Mérès, p. Olieu, Girard, Vincens, Reinaud Berard,

M. Berard nous a donné une imitation en vers d'une Ode d'Horace.

L'Académie a chargé Mr. de Rochemore d'écrire à M. le Comte d'Eu et à M. Le Duc de Mirepoix pour leur faire son compliment sur le gouvernement et le commandement de la province que le Roi vient de leur accorder.

Le p. Olieu nous a lu une épitre en vers de M. Balze

M. Seguier déja associé a été reçu par Scrutin au nombre des Académiciens.

Du Jeudi 4 décembre
A l'Evêché

Etant présens M. Aux dir. de Rochemore s.p. Vincens, Meynier, p. Olieu, Périllier, Magoux, du Cros, Montval, de Caveirac, Tempié, Girard, Salles Reinaud

M...

M.r Vincens nous a lu une Epitre que M.r Balze a adressée au Roi de prusse

Du Jeudi 11. décembre 1755. a l'Evêché

Etant présens M.rs André Chancel. de Rochemore S.p. Mazoux, Girard, Meynier, Vincens, p. Dieu, de Montval, Michon, ~~Peritier~~. ...

M.r Vincens a lu deux Eglogues de M.r Balze.

Du Jeudi 18. décembre 1755. a l'Evêché

Etant présens M.rs Vincens, Girard, Caseirac p. Dieu, Sallez, Berard, Meynier, Michon, Reinaud, André Ch.

On a décidé de convoquer une assemblée extraordinaire Lundi prochain pour la nomination des Officiers, et pour la visite que l'on doit faire à Monsg.r le Duc de Mirepoix.

Du Lundi 22.e X.bre a l'Evêché

Etant présens M.rs André Chanc.r Reinaud, Aldebert, Michon, Mazoux, Ducros, de Meret, Vallongue, Girard, Meynier, Vincens, Sallez

Il a été délibéré que l'Académie en corps iroit faire visite à M.r le Duc de Mirepoix à son passage M.r Reinaud, Aldebert, Vincens, Meynier, ont été nommés pour faire visite à M.g.r l'Evêque le premier jour de l'année

M.r l'abbé de Meres a été élu directeur et M.r de Vallongue chancelier.

Du Jeudi 8 Janvier 1756

présens M.rs Baux Dir. André ch. de Rochemore s.p. Meynier, Vincens, Perillier, Reinaud, p. Olieu.

On a continué les officiers dans leurs charges pour ne pas rendre inutile le compliment que M.r Baux avoit préparé pour M.r le Duc de Mirepoix il a fait part à l'académie de ce compliment en ces termes

Monseigneur

Les Muses viennent semer quelques fleurs sur votre passage et prendre part à l'allegresse publique. que d'images brillantes ne fourniroit pas à leurs chants immortels l'éclat que répand sur une naissance illustre cette suite de services signalés rendus à l'Etat tantot à la tête des armées, tantot dans

les négociations les plus importantes et les plus délicates.

Qu'il nous soit permis, Monseigneur, dans ce moment de paroitre moins occupés de votre gloire que du bonheur des peuples soumis à vos loix, et de réserer uniquement dans l'hommage respectueux et empressé que nous venons vous offrir, ce rare assemblage de toutes les qualités qui rendent l'autorité aimable, et de toutes les vertus qui peuvent la faire respecter.

M^r de Rochemore a fait part à l'académie des deux réponses de M^g^r le Comte d'Eu et de M^r le Duc de Mirepoix.

Lettre de Monseigneur le Comte d'Eu

à Versailles le 13.^e X.^bre 1755.

Je ne suis pas moins sensible, Messieurs, à la joye que vous me témoignés de ma nomination au gouvernement de la province de Languedoc, qu'aux sentimens qui vous l'inspirent; Les suffrages d'une compagnie aussi distinguée que la votre ne peuvent que m'être agréables: Soyez je vous prie persuadés, Messieurs, de mon estime et de la considération que j'ay pour vous.

L. C. de Bourbon.

Lettre de M.r le Duc de Mirepoix.

A Versailles ce 12.e X.bre 1755.

Je rends mille graces Monsieur à Messieurs de l'Académie royale de Nismes du compliment que vous voulés bien m'adresser de leur part.

Je vous prie de vouloir bien les assurer de ma sensibilité pour toutes les marques qu'ils voudront bien me donner de leur bienveillance, et de mes considerations et attentions particulieres pour la protection de leurs labeurs.

J'ay l'honneur d'etre Monsieur très parfaitement votre très humble et très obéissant Serviteur.

Le Duc de Mirepoix.

Du Jeudi 15 Janvier 1756.

A l'Evêché

présens M.rs de Lochemore S.p. Meynier, Vincens, Baux André, Girard, Reinaud.

M.r de Lochemore a porté une parodie d'une Scene du Comte d'Essex par M.r Sauvy.

Du Jeudi 22 Janvier 1756.

A l'Evêché

présens M.rs de Mérès Direct. de Vallongue chanc.e de Lochemore S.p. Girard, Meynier, Vincens, André, p. Olieu, Bérard, Reinaud, Perillier, Salles.

L'académie a délibéré de ne point retrancher

Les appointemens du S.r Sauvy pendant les trois mois de vacance.

M.r de Lochemore a lu une partie du second chant de son poëme de Némausus.

Du Jeudi 5 fevrier 1756.

présens M.rs de Mérès Direct. de Lochemores.p. Meynier, Vincens, André, Bérard, Razoux, p. Olieu.

M.r Vincens nous a donné une dissertation sur les troisiémes personnes du pluriel des verbes employés en poésie tels que les mots ayent, voyent, soyent, croyent &c où il prétend prouver que ces mots peuvent s'employer comme monossillabes dans le courant d'un vers, et en a raportés plusieurs exemples de divers auteurs des plus célébres.

Du Jeudi 19. fevrier 1756.

présens M.rs de Lochemore, s.p. Meynier, Razoux, Girard, Berard, Serillier,

M.r de Lochemore a lu une Epitre en vers qu'il adresse au Roi de prusse

Du Jeudi 26. fevrier, 1756. à l'Evêché

présens M.rs Girard, Reinaud, Meynier, Berard, salles, Razoux. M. Berard a lu des Reflexions philosophiques

Du Jeudi 4 Mars à l'Evêché

Présens M.rs de Méràs D. de Vallongue chanc.
de Rochemore S. p. Caseirac, Perillier, Kazoux,
Girard, Berard, Perillier, Meynier, Reinaud, André
M.r de Mérès nous a lu l'oraison funèbre de M.g.r le
prince de Dombes, qu'il vient de ~~prononcer~~ aux Etats.

Du Jeudi 11.e Mars 1756

Etant présens M.rs de Rochemore S. p. Kazoux,
Girard, Salles, Meynier, Perillier, Berard.
M.r Girard nous a lu quelques observations qu'il
a faites sur un livre intitulé, les principes de la
science mal entendus.
M.r Kazoux nous a lu la critique que M.r Feron
fait dans ses feuilles périodiques de l'Eloge de M.r
de Montesquieu par M.r d'Alambert

Du 18 Mars 1756 à l'Evêché

présens M.rs de Mérès Direc.r de Vallongue chancelier
de Rochemore Secr. p. Kazoux. perillier, Girard, Meynier.
M.r Meynier a lu

Du Jeudi 8 Avril 1756 à l'Evêché.

présens M.rs Kazoux, Perillier, Bérard, Vincens, Girard.
M.r Kazoux a donné quelques observations physiques.

Du Jeudi 29 Avril à l'Evêché

présens M.rs de Mérès Dir. de Rochemore S.p. Cuseirac, Massip, Meynier, Vincens, André, Razoux, Girard, Serillier, Reinaud, Berard, Montval.

M.r Girard nous a lu un Discours sur les injustices des hommes envers les femmes.

M.r de Rochemore nous a lu une Ode tirée des Livres saints.

Ces deux ouvrages doivent être lus à la séance publique.

Du 6 May 1756 à l'Evêché.

Présens M.rs de Mérès dir. de Vallongue chan. de Rochemore Secr. p. Razoux, Serillier, Girard, Salles, Meynier, Vincens.

M.r de Vallongue a lu un discours destiné pour la séance publique sur ce sujet, si dans la Société l'esprit est préférable au génie. on a prié M.rs de Rochemore de Vallongue et Meynier de demander à M.rs les officiers municipaux la Sale de l'hotel de ville pour y tenir notre séance publique.

Du Mardi 11 May 1756 à l'Evêché

présens M.rs de Mérès D.r de Vallongue Ch.r de Rochemore, S.p. Meynier, Vincens, Razoux, Girard, Serillier, André.

M.rs Les députés ont rendu compte de l'aprobation que M.r l'Evêque de Nismes a donnée au projet de tenir la séance publique à l'hotel de ville, des demarches qu'ils ont faites

En conséquence et du consentement de Mrs les officiers municipaux on a réglé l'ordre des Lectures pour la séance prochaine

Séance publique
Du Jeudi 13. May 1736 à l'hotel de ville

présens Mrs de Méres. de Vallongue chanc. de Rochemore, Sp.
de Caseirac, Salles, Massip, André, Razoux, Serillier, Girard,
Tempié, Le Beau, Aldebert, Vincens, Meynier, l'abbé d'Aigremont,
Berard, de Monval, Reinaud, de Dions, Michon.
Mr. de Méres Directeur a ouvert la séance par un discours
sur les causes de la décadence du gout.
Mr. Razoux a lu un mémoire sur les consecrations des
anciens particulierement sur celle d'Auguste et sur le temple
de ce prince bati à Nismes.
Mr. de Rochemore a lu une Ode tirée des Livres Sacrés.
Mr. Girard a lu un discours sur les injustices que les
hommes font aux femmes.
Mr. Le Beau a lu des Dithyrambes sur la guerre présente
Mr. de Vallongue a terminé la séance par un discours
sur ce sujet, Combien l'esprit est préférable au genie.
il a resumé dans sa perroraison les différens ouvrages
qui avoient été lus.

Du Jeudi 20 May 1756 à l'Evêché

Présens M.rs de Mérès dir. de Vallongue chanc. de Rochemore S.p. Razoux, André Girard, Meynier, Vincens, Reinaud.

On a prié Messieurs les académiciens qui ont lu leurs ouvrages à la séance publique d'en faire les extraits pour les envoyer à l'auteur du mercure.

Du 3.e Juin à l'Evêche

présens M.rs de Mérès dir. de Vallongue Chancel. de Rochemore S.p. Meinier, Vincens, Razoux, Girard.

On a chargé M.rs de Rochemore, Meinier, Vincens d'examiner et de rediger les extraits qui leurs seront remis par les auteurs.

Du 10 Juin 1756. à l'Evêché

Etans présens M.rs de Mérès D.r Razoux, Girard, Meynier, Vincens.

M.r Vincens a lu l'Extrait du Mémoire que M.r Razoux avoit donné à la séance publique.

Du Jeudi 1.er Juillet 1756. à l'Evêché

Etans présens M.rs de Vallongue Chancel. de Rochemore Secr. p. Razoux, Vincens, de Massip, André, de la Calmette, Bérard, Meynier, Girard, Reinaud.

M.r

M.r Vincens nous a donné un Mémoire sur une inscription trouvée au village de Bellegarde.

On a procédé à l'Election de M.rs les Officiers, et M.r Razoux a été nommé Directeur et M.r le Comte offi.r Chancelier.

Du Jeudi 8 Juillet 1756. à l'Evêché

Etans présens M.rs Razoux dir. de Rochemore secr. p. de Mérès, p. Olieu, Vincens, de Vallongue, Meynier, Girard.

M.r Razoux nous a fait un discours de remercîments sur sa nomination à la place de Directeur.

Du Jeudi 15 Juillet 1756. à l'Evêché

Etans présens M.r Razoux dir. de Rochemore secr. p. Girard, Meynier, Vincens, Salles, André, Reinaud.

M.r Salles ayant dit à l'assemblée que le S.r Belle imprimeur de cette ville s'offroit à imprimer notre recueil, et que lui même en feroit les frais, l'Académie a accepté leurs offres, en se reservant les Exemplaires et le prix restant au dela des avances faites par M.r Salles qui commencera par se rembourser.

Du Jeudi 22 Juillet 1756. à l'Evêché

Etans présens. M.rs Razoux dir. de Rochemore secr. p. de Mérès, Meynier, Vincens, Girard, Reinaud.

M.r de

M.r de Rochemore a fait part à l'Académie de la police passée
entre M.rs Salles et le S.r Belle pour l'impression du recueil.
Nos vacances commenceront demain pour durer comme à
l'ordinaire jusqu'au premier jeudi de novembre.

Du Mercredi 29. 7.bre à l'Evêché.

Etans présens M.rs Razoux dir. de Rochemore Secr. p. de
la Calmette, de Méréa, Meynier, Vincens, André,
Girard, Reinaud, Salles, Berard.

M.rs Les Officiers ont fait convoquer l'Académie extra-
ordinairement pour lui donner avis que l'impression
du recueil étoit achevée.

On a délibéré d'en donner quatre Exemplaires reliés à M.rs
l'Evêque de Nismes, le Comte de S.t Florentin, Le Duc de Mirepoix,
et le M. de S.t Priest. Les autres membres, tant Académiciens qu'
associés, n'auront cet ouvrage qu'en le payant. on en a donné
un au S.r Sausy.

Du Jeudi 4 Novembre à l'Evêché.

Etans présens M.rs Razoux D.r de Rochemore Secr. p. Meynier,
Berard, Salles, Perillier, Reinaud, Girard.

M.r de Rochemore a lu un remerciement en vers que le S.r
Sausy fait à l'Académie sur le présent qu'on lui a fait d'un
Exemplaire du Recueil.

M.r de Rochemore a fait part à l'Académie de trois lettres qu'il a reçues de M.rs de S.t Florentin, Duc de Mirepoix, M. de S.t Priest, par lesquelles ces M.rs nous remercient du présent que nous leur avons fait d'un Exemplaire de notre Recueil.
L'on a renouvellé les fonds de l'Academie.

Du Jeudi 11.e 9.bre 1736. à l'Evêché

Etans présens M.rs Razoux Dir. de Rochemore Secr. p. Meynier, Salles.

Suivant l'usage établi par nos prédécesseurs d'envoyer complimenter au nom de l'académie ceux des académiciens à qui il arrivoit des événemens heureux ou malheureux, dans les occasions de mort, mariage, ou avancement, usage que nous n'avions pas suivi par oubli ou par ignorance, nous avons été en députation faire compliment à M.r l'abbé de Mérès sur sa nomination à la dignité d'Archidiacre.

Dans une assemblée plus nombreuse nous exhorterons l'académie à suivre cet usage très propre à augmenter l'amitié qui regne entre ses membres.

Du Jeudi 18.e 9.bre 1736 à l'Evêché

présens M.rs Razoux D.r de Rochemore Secr. p. Vincens, Meynier Salles.

M.r Meynier a lu un Mémoire de l'Académie des Inscriptions et belles lettres sur la vie privée des Romains.

Du Jeudi 2 decembre 1756. à l'Evêché

Etants présens M.rs Razoux dir. de Rochemore Secr. p. de Mérès, Salles, Vincens, Meynier.

M.r de Rochemore nous a donné une imitation en vers du choeur du second acte de la Médée de Sénéque qui commence par ces mots, Audax Nimium qui fœta primus &c.

Du Jeudi 9 decembre 1756 à l'Evêché.

Etants présens M. Razoux dir. de Rochemore Secr. p. Salles, Vincens, Girard, de Mérès, Perillier.

L'on a prié M.rs de Rochemore, Razoux, Girard, et Perillier, d'aller faire au nom de l'Académie compliment à M.r l'Evêque de Nismes sur son retour des Etats.

Du Jeudi 23 decembre 1756. à l'Evêché.

Etants présens M.rs Razoux dir. de Rochemore Secr. p. Meynier, Salles, Girard, Vincens, Berard.

M.r Meynier nous a lu une traduction qu'il a faite des deux harangues que Tite Live met dans la bouche du consul Caton et du tribun Valerius au sujet de la Loi oppia.

Du Jeudi 30 decembre 1756 à l'Evêché.

Etants présens M.rs de Rochemore Secr. p. Razoux dir. de Mérès Seguier, Reinaud, André, Meynier, Vincens, Perillier, Girard, Berard.

M.r Berard nous a lu un discours de sa composition sur ce sujet; le bonheur est il plus commun chés les grands que chés les petits.

L'on a procédé à l'Election des officiers. M.r l'abbé de Rochemore d'Oigzemont a été nommé Directeur, et M.r Aldebert Chancelier.

Du Jeudi 13 Janvier 1757. à l'Evêché

Etans présens M.rs de Rochemore Secr. p. Razoux, Perillier, Vincens, Meynier, Girard, Salles.

M.r Razoux nous a donné une traduction de l'ouvrage latin que M.r Pilarini docteur en médecine a Constantinople fit au commencement de ce Siécle sur l'Inoculation; c'est le premier ouvrage qui ait paru en ce genre.

Du Jeudi 3. Fevrier 1757. à l'Evêché.

Etants présens M.rs de Rochemore Secr. p. Meinier, Vincens, Salles, Razoux, Girard.

M.r Salles nous a lu le premier acte de l'Ajax de Sophocle qu'il a traduit en françois.

Du Jeudi 17 Fevrier 1757. à l'Evêché

Etant présens M.rs de Rochemore Secr. p. Salles, Montval, Meynier, Vincens, Razoux, Girard.

M.r Salles nous a lu le Second acte de l'Ajax de Sophocle.

Du Jeudi 10. Mars 1757. à l'Evêché

Etans présens M.rs de Rochemore Secr. p. Razoux Girard, Salles, Meynier.

M.r Salles nous a lû les dernieres actes de l'Ajax.

Du Jeudi 31 Mars 1757. à l'Evêché.

Etans présens Aldebert Chanc. de Dions, de Caseirac, de Monsal, Reinaud, Razoux, Girard, Meynier, Salles, de Merés, Perillier, Berard.

L'on a reçu au nombre des associés de l'Academie M.r Le Duc de Galéan Marquis des Issarts, qui avoit fait solliciter cette place par M.r le président de Dions.

Du Jeudi 21 Avril 1757 chés M.r Razoux

Etans présens M.rs De Rochemore Secr. p. Razoux, Perillier, Girard, Meynier, Salles, Vincens.

Les portes du palais épiscopal s'etans trouvées fermées en l'absence de M.r l'Evêque, M.rs Les Academiciens se sont rassemblés chez M.r Razoux.

M.r Vincens nous a fait part d'un mémoire qu'il doit lire à la séance publique.

Du Jeudi 28 Avril 1757. à l'Evêché.

Etans présens M.rs Aldebert Chanc. de Rochemore Secr. p. Meynier, Girard, Vincens, Razoux, Perillier, André.

L'on a chargé M.rs De Rochemore et Girard d'inviter M.r

l'Evêque d'assister à la Séance publique, et de lui demander son agrément pour la tenir le jeudi 12 de May. — L'on a aussi chargé M.r Razoux de s'informer comment on devoit agir avec M.rs les consuls que nous souhaittons inviter à notre Séance.

Du Jeudi 5.e May 1757. à l'Evêché.

Etant présents M.M. Aldebert Chanc.r De Rochemauze Secr. ppel, Salles, Meinier, Vincens, Berillier, Razoux, Girard & de Vallongue

M.M. De Rochemauze & Girard ont fait part à l'Académie des démarches qu'ils ont faites auprès de M. L'Evêque qui approuve fort que la Séance publique se tienne Jeudi prochain & qui a promis de faire ses efforts pour s'y trouver. Il prie aussi MM. Les Académiciens de lui faire part des ouvrages qu'ils doivent lire à la Séance publique.

M.M. Meinier & Razoux ont été chargés d'inviter M.M. Les Consuls & Lieutenant de Maire, ainsi que de s'informer du Ceremonial qu'on doit observer à cette occasion & de nous en rendre Compte dans la Séance extraordinaire que nous tiendrons mardi proch.r

M.M. Aldebert & Vincens ont été, l'assemblée tenante, faire part à M. l'Evêque de nos deliberations & il les a approuvées.

Du Mardi 10.e May 1757. à l'Evêché.

Etans présents M.M. Aldebert Chanc.r De Rochemaure Secr. ppel, De la Calmette, Sequier, De Mezés, Berillier, Salles, Razoux, Meinier, Vincens, Girard, André.

M. M. Razoux & Meinier ont rendu Compte de la visite qu'ils ont faite au nom de l'Academie à mr. les Lieutenant de Maire & Consuls. Ces officiers municipaux ont promis de la rendre à la séance. Ils seront placés vis-à-vis le Protecteur à l'autre bout de la table qu'on laissera vuide à cet effet.

M. De Rochemore a fait part à l'assemblée d'une Lettre de M. l'Evêque de Nismes par laquelle ce prélat approuve les ouvrages qui doivent être lûs à la séance publique.

Du Jeudi 12e. May 1757.
A L'hôtel-de-Ville.

Séance publique.

Etant presents M. M. L'Evêque de Nismes protecteur, L'Abbé d'Aigremont directeur — Adebert Chanc. De Rochemore secret. pro tem De La Calmette, De Carcirac, Sequier, De montval, Perillier, Girard, Meinier, La Rebranglade, Vincens Razoux, De Dions, Reinaud, André, Salles De merés, Lecointe av. Berard, Baux.

M. M. Les officiers municipaux qui etaient venus au devant de M. L'Evêque & de L'académie jusqu'à l'escalier, ayant pris les places qui leur etaient destinées, M. L'abbé de Rochemore-d'Aigremont ouvrit la séance par un discours Sur les avantages que les belles Lettres peuvent & doivent procurer à la Société.

M. Vincens donna un Memoire Sur la Manie qu'avait Auguste de passer pour Appollon

M. De Rochemore lût le premier Chant d'un Poëme heroique intitulé Nemausus.

Mr. Girard lut un discours sur l'ingratitude.

M. Aldebert Chanc. a terminé la séance par un Discours où il fait le parallele & l'éloge des Sciences & des beaux-arts.

Du Jeudi 26e. May 1757.
A L'Evéché.

Etant presents M.M. De Rochemore Secret. ppel Razoux, Girard, Meinier, Vincens, Sallet, Berillier

L'on a chargé M. De Rochemore d'envoyer le programme de notre Seance publique a Mr. de Boisli pour etre inséré dans le Mercure de France.

Du Jeudi 2e. Juin 1757.
à l'Evéché.

Etant présents M.M. Aldebert Chanc. De Rochemore Secr. ppal, Razoux, Meinier, Vincens, Girard, Bezillier, Sallet.

Quelques-uns de nos Membres ayant été informés que M.M. les Maire & les Consuls ne seraient pas éloignés de nous faire accorder par la Ville un fond pour des prix, Il a été délibéré de charger deux Academiciens de faire les demarches necessaires pour cela. Le Choix est tombé sur M.M. de Rochemore & Razoux.

Du Jeudi 16 Juin 1757
à l'Evéché

Etant presents M.M. Albert chanc.r de Rochemore Secret.re prep.t Razoux, Salles, Meinier, Vincens, Girard.

M.M. De Rochemore & Razoux ont rendu Compte à l'assemblée de la Commission dont on les avait chargés. Ils ont été voir M.M. l'Evêque de Nismes protecteur, le president de Dions maire, le Lieutan.t de maire & les Consuls. Les Mess.rs ont promis d'assembler le Lundi 20.e de ce mois une Commission à l'hotel-de-ville dans laquelle on traitera de cette affaire. M.M. De Rochemore & Razoux ont promis d'aller voir tous les membres dont cette Commission sera composée & de les Solliciter en notre faveur.

Du Jeudi 23.e Juin 1757.
à l'Evéché.

Etant presents M.M. De Rochemore Secr.re pp.tel, Salles, Berillier, Razoux, Girard, Meinier, Vincens.

M.M. De Rochemore & Razoux nous ont dit que la Commission assemblée à l'hôtel de ville avait été d'avis de nous accorder Deux Cent livres pour un prix. Mais cette affaire ne peut être reglée definitivement que par un Conseil general qui se tiendra bien tôt.

Du Jeudi 30e. Juin 1757.
A L'Evesché.

L'tant présents M.M. De Rochemore Secr: Joyet, Razoux, Girard, Meinier, Vincens, Salles, Bezard, Perillier.

Le R.P. Prieur des Benedictins de cette Ville nous ayant fait proposer de recevoir parmi nos associés **D.** Denis Dolive Religieux de son ordre qui s'offre à professer icy les Langues hebraïque & gréque, Nous n'avons pas cru devoir aller-en-avant Sans etre assurés de l'agrément de M. l'Evesque notre Protecteur; & nous avons fait dire au R.P. Prieur d'en parler à ce Prelat.

M. Le President de Dions qu'on avait prié de faire assembler le Conseil de Ville pour terminer definiti= vement l'affaire des prises, Nous a repondu que La Somme que nous demandions devant etre prise sur les Subventions, & L'arrêt du Conseil affectant les revenus desd.s Subventions à payer les interets & le fond des dettes de la ville, Il n'etait permis ni à lui ni même à la Ville de changer la disposition de Ces revenus, & qu'il fallait pour Cela s'adresser à l'Intendant de cette Province. En Consequence M.rs l'Abbé De Meras, de Rochemore, Tempié & Razoux ont été choisis pour voir M. l'intendant à son passage & pour lui parler de cette affaire.

Du Jeudi 7.e Juillet 1757.
à l'Evêché.

Etants présents MM. L'Abbé de Rochemore: d'Aigrefmont Direct.r, Aldebert Chanc.r De Rochemore Sec.re pp.tel, Razous, Meinier, Sequier, Vincens, Salles, Girard, Bezillier.

M. L'Evêque ayant agréé la proposition de D. Denis Lon a chargé M. de Rochemore d'écrire à M. l'Abbé de Sapte. Secret.re pp.tel de l'Academie des Sciences de Toulouse pour lui demander des eclaircissements au sujet de la Chaire de Grec & d'hebreu que sa Compagnie a fondée en faveur de D. Lons Religieux de la Congregation de St. Maur.

Du Jeudi 14.e Juillet 1757.
A L'Evêché.

Etant présents MM. Aldebert Chanc.r De Rochemore Secr.re pp.tel, Sequier, Reinaud, Salles, Vincens, Girard, Meinier, Razous, de merés.

L'academie voyant plusieurs de ses membres prêts à partir pour Beaucaire, a decidé que ses vacances commenceraient demain.

L'on a procedé ensuite à l'election des officiers. M. Tempié a été nommé Directeur, & M.r Michon Chancelier.

Du Vendredi 12e Août 1757
à l'Evêché.

Etant présents MM. Michon Chanc.r De Rochemore Secret.e pptel, Séguier, Reinaud, La Reiranglade, Meinier, Razoux, Vincens, Girard, Baux, Lecointe avoc.r

MM. Les Academiciens avertis par des billets circulaires se sont assemblés extraordinairement & après avoir entendu la lecture des reponses de M. l'abbé de Sapte, ils ont deliberé sur la reception de D. Denis.

L'on est convenu que l'Academie donnerait à D. Denis d'Olive la commission de professeur publiquement les Langues Grecque & hebraique; que pour reconnaitre ses soins & ses talents, elle le choisirait pour un de ses associés; qu'Elle lui temoignerait en même tems ses regrets sur ce qu'elle ne peut attacher à la place qu'Elle lui accorde, ni honoraires, ni même un local pour ses exercices. Enfin l'Academie se reserve le droit de nommer à sa Chaire, si jamais D. Denis quitte cette ville.

M. de Rochemore a, ensuite, rendu Compte de la reponse que M. l'Intendant a faite aux Deputés de l'Academie. Ce Magistrat ne peut decider là-dessus sans savoir auparavant à quoy se montéront les revenus des nouvelles Subventions dont on doit lui envoyer l'état quand elles seront adjugées.

Du Jeudi 3e. Novembre 1757.
A l'Evêché.

Etant presents M.M. Michon Chanc.e De Roche-
-moze Secr.e Joyel, Sequier, d. Denis d'olive, de merés,
Olieu, Meinier, de La Calmette, Salles, Razous,
Girard, Berillier, La zeiranglade, Bezard, Lecointe av.t

L'Academie a repris aujourdhuy ses exercices ordinaires, ses vacances etant finies.

M. Sequier qu'une suite d'affaires & de voyages avait empêché de Composer plûtôt son discours de remercîment, l'a prononcé & a dit:

Messieurs,

» Quoique j'aye differé Jusqu'à present à m'acquitter
» des remercîments que je vous dois, Ils ne sont pas
» moins Sincéres ni moins empressés. Guidé par le
» devoir & la reconnaissance Je devais m'être plutôt
» Conformé aux loix que vous avés etablies, L'eloig-
» -nement où j'etais, L'embarras des soins domestiques,
» le peu d'usage que j'avais de la langue dont je
» devais me Servir & qui m'etait presque devenuë
» étrangére, ont eté la Cause de ce retardement que
» vous avés bien voulu ne pas regarder Comme une
» negligence. quand je Considére les qualités naturelles
» & acquises de Vos Academiciens qui composent cette illustre
» assemblée, La Sience, l'esprit de pénétration & de Sagacité
» la justesse du discernement, L'eloquence, la delicatesse
» & le choix du stile, L'art de s'énoncer avec grace, La
» Connaissance etenduë d'une Langue qui offre tant de

ressources

ressources aux Ecrivains, Je me vois bien eloigné d'y
atteindre & de meriter la place que vous vous êtes
empressé de me donner. Ce n'est pas même là que
se bornent les occupations de plusieurs d'entre vous,
qui donnant plus d'essor à leur génie, se livrent à
l'étude des Belles-Lettres & des Langues savantes,
aux charmes de la poësie & à la Connaissance de
l'antiquité: Connaissance qui nous retrace les mœurs,
les usages, les Coutumes, le Culte religieux d'un peuple
qui joint la Sagesse de ses maximes & de son gouver-
nement, a Rendu tout le monde & dont il nous reste
des monuments eternels qui nous rappellent des Siécles
pleins de bon gout & de magnificence: La ville que
vous habitez vous fournit abondamment les moyens
-plir cette Carriere dans laquelle plusieurs de vos Aca-
demiciens se sont Signalés. Le public toujours avide de
connaitre les précieux restes de ces antiquités, attend
de vous de nouveaux ouvrages qu'il recevra avec empr-
-pressement & auxquels il Applaudira par ses suffrages.
Cette Academie a devancé un grand nombre des Sociétés
litteraires qui se sont formées dans les plus grandes villes
du Royaume. Associée à la plus renommée de France,
elle Compte parmi ses membres des Savants distingués
des hommes Choisis en qui l'art a perfectionné les
dons de la Nature, les Graverols les Teissiers, les
Menards, les Demerés, les Spons, les Marroliers &
son illustre protecteur L'Evêque Flechier, prélat si
celebre par l'eloquence, la delicatesse & l'elevation
de son genie; modele que vous vous proposés d'imiter
& que vous vous glorifiés d'avoir possedé. Ses successeurs
aussi empressés que lui à vous donner des marques de
leur zele & de leur attachement ont Secondé ses vües.

» Celui qui tient aujourd'huy sa place vous engage
» par la douceur de son caractere & la droiture
» d'esprit & de coeur, à recourir avec confiance à sa
» protection & à son autorité.

» Quel bonheur pour moy, Messieurs, que d'avoir
» appartenir & de me trouver à portée de profiter de vos
» lumiéres & de vos Connaissances. Plein d'une vive
» reconnaissance d'tant de bontés, Je vais par mon assi-
»-duité à vos assemblées apprendre à vous imiter, à me
» conformer à vos sentiments, à vous devenir semblable,
» & en m'attachant aux reglements qui vous sont prescrits
» tacher de me rendre digne de la place que vous m'avés donné.

D. Denis D'olive a fait ensuite son remercîment en ces termes :

Messieurs,

» La renommée l'a assés publié & personne ig-
»-nore que c'est à votre ardeur pour les Lettres que
» cette Academie doit l'éclat dont elle joüit aujourd'huy.
» Etablie sous les plus heureux auspices, soutenuë
» de la protection du plus grand des Monarques, eclai-
»-rée par les brillants genies des Seguiers, des Sechiers,
» des Begaults & de quantité d'autres qui l'ont illustrée,
» Elle semblait devoir être à l'abri des plus facheux revers,
» & pouvoir transmettre sa gloire sans alteration à
» la posterité la plus reculée. Son association à cette
» premiere & celebre Academie de la France, fruit precieux
» du rare genie de Loüis le grand & du grand Armand
» etait d'un heureux présage pour ses fondateurs.
» Cependant vous le savés, Messieurs, ces esperances
» s'evanoüirent bientot aprés. le moment fatal qui vit
» fermer les yeux de ces grands hommes à la lumiére
» en fut la triste & funeste époque. A la faveur des

nuages

nuages épais qui s'éleverent, l'ignorance secoüa le joug & triompha des timides efforts de ceux qui voulurent s'opposer à sa rebellion. N'en soyons pas surpris Tel est le sort des etablissements humains. Sujets à des revolutions etranges ceux qui paraissent les plus solides & les mieux affermis degenerent souvent de leur premiere splendeur & tombent peu à peu dans une entiere decadence.

Vous l'avés parfaitement bien compris, Mess.rs & cette connaissance vous a inspiré les moyens de relever votre Academie & de prévenir pour les suites une pareille chute. Vous avés fait de genereux efforts; un heureux succés a couronné votre zele; & vous devés avec justice en etre regardés comme les segonds fondateurs.

En effet, M.rs il ne falait pas moins que le beau feu qui vous anime pour la faire, pour ainsi dire, renaitre de ses cendres & pour la produire à tous les yeux avec ce nouvel éclat & cette nouvelle majesté qui la caractérisent. Ne craignés donc plus pour sa gloire; elle ne sera plus ternie ni sujette à de tristes revolutions tant qu'elle aura pour appui des personnes qui, comme vous, mettront leur plaisir & leur bonheur à cultiver les Lettres. Toujours victorieuse de l'ignorance elle bravera les injures des tems & tiendra desormais un rang distingué parmi les Sociétés littéraires.

Ville fortunée que ton sort est heureux & digne d'envie! Landrisque, d'un coté, tes magistrats semblent vouloir eterniser ta gloire par les soins qu'ils prénent de t'embellir, de l'autre une Société litteraire composée de tes propres citoyens, t'en prépare une & plus

» plus durable & plus solide. Joüis de ton bonheur.
» & puisses-tu ne jamais méconnaitre de semblables
» faveurs. Il ne te manquait pour etre au faîte de
» ta grandeur que d'enfermer dans ton enceinte
» les graces de l'attique; les voicy; ouvre-leur tes
» portes; dresses-leur des autels, & rends à ces ai-
» -mables divinités les honneurs qu'elles meritent.

» Oüi, M.rs C'est à vous qu'elle en est redevable.
» qui ne voit pas qu'uniquement occupés à porter
» vos regards sur l'empire des Lettres, vous saisissés
» avec avidité tout ce qui peut contribuer à leur
» accroissement? utilement jaloux de votre gloire &
» des progrés des Litterateurs vous n'avés pu souffrir
» que dans la meme province une celebre Academie
» se glorifiât seule de la brillante prérogative de les
» posseder. Vos desirs empressés ont sû leur plaire;
» & pour y repondre d'une maniére digne de vous,
» Elles viénent fixer à jamais leur Sejour dans cet
» auguste Sanctuaire. Elles recevront à l'ombre de
» vos Lauriers, les hommages des mortels. fut-il
» jamais route plus glorieuse & qui ména plus sure-
» -ment à l'immortalité.

» Pour moy, M.rs Je benirai mille fois le moment
» heureux qui me rendit sensible à leurs attraits,
» puisque Je joüis à leur occasion du glorieux privilege
» De voir mon nom mélé parmi les votres dans vos
» fastes. Si les Sentiments de la plus vive reconnaiss.ce
» pouvaient m'acquitter envers vous de ce bienfait
» mon Sort serait des plus heureux & je ne verrais rien
» dans la démarche que je fais qui pût m'étonner, ou
» me causer de la Crainte. Mais quand je jette les yeux

Sur

Sur les obligations que je Contracte avec Vous, quand
je Compare la mediocrité de mes talents avec la
grandeur de la place dont vous m'honorés, un trouble
subit s'empare de mes Sens & le paralelle me plonge
dans le dernier abbattement.

N'attendés donc pas de moy, M.rs que je prène avec
vous le meme essor. Je vous verrai planer avec l'aigle
dans les airs tandis que je volérai terre à terre avec
le reste des oiseaux. Faits pour donner le ton & pour
decider des productions des litterateurs, pour etre leurs
guides dans la brillante mais penible carriére des
Lettres, vous fixérés mes regards. Je dirigérai mon vol
sur le votre; & s'il n'ert point aussi rapide, du moins
tendra-t'il au meme but.

Soyés convaincus, M.rs que moins occupé de ma
propre gloire que de celle de votre Academie, je ne
negligérai rien pour repondre à l'honneur que vous
me faites. Scrupuleusement assidu à vos assemblées
academiques je viendrai puiser comme dans une source
fegonde tout ce qui peut former les grands hommes.
Je m'attachérai d'avantage aux qualités du Coeur
qu'à celles de l'esprit. Elles rendent le Commerce plus
aimable. J'en trouvérai dans vous des modeles frappés
au Coin de la plus exacte regularité; & aprés m'en
etre rempli je consacrérai tous mes moments à vous
en temoigner ma plus respectueuse reconnaissance.

M. Michon Chancellier de l'Academie
a repondu ainsi aux discours de M.rs Seguier &
de D. Dolive:

Messieurs

L'Academie ne peut solemniser sa rentrée avec

plus

plus d'éclat qu'en s'applaudissant de votre reception.
Elle trouve en vous l'ouvrage de ses desirs, la justification
de son choix, le triomphe de son ambition. Il ne manquait
à ses vüés que de vous avoir.

A Mr Seguier. Mais est-ce assés pour vous M.r que le titre d'membre
de cette Academie, aprés avoir partagé avec le celebre
Maffeï l'admiration des Savants de l'Europe? Il vous faut
& vous le merités comme lui, des trophées d'immortalité.
Nos Sentiments vous en élevent dans nos Coeurs, & nos
fastes les vous serviront à la postérité avec des traits de veneration
aussi durables que le marbre qui personifie à Verone
votre ami & le Compagnon de vos voyages, de vos recherches,
de vos veilles & de vos travaux.

A Dom Denis. Ce ne sera donc qu'à vous, Mon Reverend pere,
Elève d'un ordre qui jouit sans alteration depuis trois Siecles
de la reputation de l'ordre Savant par excellence, que la
Patrie sera redevable de la Connaissance de la langue des
Dieux & de leur expression dans les Ecrits des Demosthenes
& des Sophocles. L'empressement des Citoyens à suivre vos
Lecons double l'intérêt que nous sentons de vous avoir ad-
-mis parmi nous pour leur instruction; & la joye qui nous
fait applaudir dans le meme jour à vos talents Superieurs
& aux Connaissances Sublimes de M. De Seguier, sera une
joye memorable, puisque nous pourrons dire avec verité
qu'en vous possedant l'un & l'autre nous nous sommes
enrichis d'un fond de Sciences & de Langues dont le germe
précieux peut, seul, developper & produire les miracles du
génie & de l'érudition & donner une Consistance Solide
& respectable aux etablissements academiques.

M. De Rochemore Secret.re perpet.l a parlé, ensuite,
en ces termes

M.rs Si jamais l'Academie a dû s'élever au dessus des regles
ordinaires, Si jamais il lui fut permis d'exprimer par divers
interp.

interprétes la joye que lui cause une nouvelle adoption,
C'est sans doute dans une circonstance qui lui rappelle
les premiers tems de son retablissement, ces tems heureux
où elle voyait le nombre & l'assiduité de ses membres sac-
croître de jour en jour. Disons-le à notre honte M.rs cet age
d'or de la litterature a peu duré parmi nous. Cette aurore
brillante qui promettait un jour si pur & si serein a res-
-semblé à ces feux eclatants mais rapides qui précedent
la foudre. le meme instant qui la vit naître la vit aussi
s'evanoüir. la froideur a succedé à l'entousiasme, la negli-
-gence a pris la place du zele; les jours memes de nos seances
se sont presque effacés de notre memoire. Convenons-en, M.rs,
les charmes de la nouveauté nous attiraient aux exercices
academiques; ce charme s'est dissipé; notre ardeur s'est éteinte.
L'esprit est-il donc comme le Cœur? s'épuise-t'il par la
jouïssance, se degoute-t'il par la possession? qu'il est dur
pour moy, M.rs d'employer en reproches & de troubler par
les expressions de ma douleur, un jour qui ne devrait etre
consacré qu'à la joye & qui sera celebré à jamais dans
nos annales! Deux associés illustres viennent partager nos
travaux & nous communiquer leurs lumiéres. L'un montra
dez sa plus tendre jeunesse toute la solidité de l'age mûr.
La nature en sa faveur écarta le voile qui la couvre.
Les tenebres de l'antiquité se dissipérent devant lui. Vous
nous futes enlevé M.rs (ne craignons plus de nous rappeller
cette époque funeste, C'est ainsi que le nautonnier tranquille
dans le port se retrace avec une sorte de plaisir les naufra-
-ges qu'il a essuyés) la joye d'acquérir de nouvelles connais-
-sances vous arracha du sein de votre famille; & vos savantes
courses n'ont eu d'autres bornes que celles du Monde litteraire.
Si quelque motif avait pu nous consoler de votre longue absence
c'aurait été de voir votre reputation s'étendre & l'Europe en-
-tiére applaudir successivement à vos talents. Il nous semblait
même

même que votre gloire rejaillissait sur nous en partie.
Nous disions avec un secret orgueil: L'on croira sans
doute que l'esprit & l'érudition doivent être communs
dans une ville qui a produit un pareil citoyen.
Mais c'étaient-là de faibles dédommagements pour
la perte que nous déplorions; nous voyions avec envie
& avec douleur l'Italie s'enrichir de nos dépouilles;
& Vérone retenir un trésor dont Nismes connaissait
tout le prix. Nous hâtions votre retour par nos désirs,
& nous nosions cependant nous livrer à toute leur
vivacité. Nous savions que le moment qui vous ramé-
nérait vers nous, serait marqué par vos larmes pour
vous rendre une liberté que vous aviés sacrifiée à l'a-
mitié & à la reconnaissance. Il fallait que la Republiq
des Lettres perdît un de ses plus illustres soutiens. Il
fallait que vous perdissiés un ami. Ne rouvrons point
la playe de votre cœur; oublions le passé; nous vous
possédons, M.r & pareil à ces triomphateurs qui mon-
taient au Capitole suivis des dépouilles des nations qu'-
ils avaient vaincues, vous êtes revenu dans votre patrie
apportant avec vous les plus riches productions que l'art
& la nature eussent formées dans les différents climats
que vous avés parcourus. C'est dans ce Cabinet précieux
dans cette bibliotheque choisie qu'on admire le goût
de l'étude uni à l'affabilité, la modestie jointe à l'éru-
dition. Cet heureux assemblage se trouve rarement.
Il n'est que trop commun de voir des Savants orgueilleux
regarder les autres hommes comme des profanes, dédaigner
leur Société, mépriser leur ignorance sans chercher à
la dissiper. Vous pensés plus sainement, M.r, Ce trésor
de connaissances que vous possédés, vous le partagés
avec joye. Ces lumières que vous avés acquises, vous

aimés

aimés à les repandre. L'on vous a vû hater par vos desirs un établissement qui va donner à nos citoyens l'intelligence des langues sacrée & profane. C'est vous, Mon Rev. Pere, qui avés bien voulu vous charger de ce soin. Jey voit Confréres nous serons ailleurs vos éléves. Peu satisfait de la reputation que vos ayeux se sont faite dans le Barreau, & votre ordre dans l'empire des lettres, vous avés recherché une gloire qui vous fut personelle. Y en est-il de plus grande que celle d'éclairer les hommes & de mettre à leur portée ces auteurs immortels qui nous ont ouvert les sources du beau & du vrai & n'ont laissé à leurs descendants que le choix de l'imitation, ou de l'erreur. Par vos soins la Sublimité d'Homére, la mâle éloquence de Demosthene, les graces touchantes d'Anacréon vont se developper à nos yeux, non plus affaiblies & defigurées par des traductions infidéles, mais parées de ce feu, de cette noblesse, de cette naïveté qu'on ne trouve que dans les originaux. Nous attendons de vous des connaissances plus essentielles encore; vous nous apprendrés la langue d'un peuple que Dieu pendant plusieurs siécles appella specialement son peuple: une langue qui seule nous a transmis l'histoire fidéle de la création & des premiers ages du Monde; une langue dont les monuments remontent bien au delà de tous les monumens de l'antiquité profane; une langue enfin que l'esprit S.t employa quand il inspirait ces livres respectables & sacrés qui seront à jamais le solide appuy & la regle invariable de notre religion.

Nous fondons sur vous, M.rs les plus flateuses esperances. Votre zele ne vous permettra pas de negliger nos exercices. votre exemple ranimera notre froideur. Le desir de vous entendre & de profiter de vos lumiéres, rendra nos seances plus frequentes. notre reputaõn croitra de jour en jour à l'ombre de la votre; & notre palme cultivée par vos mains sera bientot la digne rivale du Laurier.

Du Jeudi 10.e 9.bre 1757.
A L'Evéché.

Etant présents M.M. de Rochemore Secret.re pp.el Girard, Perillieu, Salles, d. D'olive, Meinieu, Berard, Reinaud.

L'on a disserté sur diverses questions de littérature

Du Jeudi 17.e dud.t à l'Evéché.

Etant présents M.M. De Rochemore Secr.re pp.el Salles, Girard, d. D'olive, Meinier, Bezard, Pezillieu, Aldebert.

L'on a decidé que suivant l'usage ordinaire, Le Secretaire de l'Academie feraid l'éloge de ses Academiciens Morts, ou des associés; & en conse-quence on a chargé M. de Rochemore de faire pour la séance publique l'éloge funébre de M. le Marechal Duc de Mirepoix.

Du Jeudi 24.e dud.t à l'Evéché.

Etant présents MM. Michon Ch.er De Rochemore Secr.re pp.el, Salles, Meinieu, Girard, Perillieu, Berard, d. D'olive.

M. Michon a representé que m.r Tempié Dir.r actuel ayant déjà preparé sa harangue à M. le Maréchal de Thomond, souhaitterait qu'il lui fut permis de la prononcer à la tête de l'Academie quand ce maréchal passera dans

notre

notre ville, quoique ce passage ne doive selon toutes les apparances avoir lieu qu'aprés que les Six mois de direction de M. Tempié seront expirés.

L'Academie, aprés avoir deliberé sur cette demande n'a pas cru etre en droit de l'accorder, parceque par là elle serait tort au directeur qui se trouvéra alors en charge & ce sera l'affaire de M.r Tempié de s'arranger avec lui.

L'Academie derogéant à la deliberation qu'elle avait prise, la séance derniére, a decidé qu'il etait inutile de faire l'Eloge funébre des Commandants & Intendants de la Province qui ne sont associés de l'Academie qu'en vertu de leur place & qui seraient honoraires s'il etait d'usage d'en recevoir parmi nous.

Du Jeudi 1.er X.bre 1757. à l'Evéché.

Etant présents M.M. de Rochemore Secr.e perp.t D. D'olive, Salles, Girard, Perillier, Reinaud, Mein.r

M. Meinier Nous a lû un discours sur ce Sujet proposé par l'Academie française: Non est pax impiis.

Du Jeudi 15.e dud. A L'Eveché.

Etant presents M.M. de Rochemore Secret.e perp.t Salles, D. Dolive, Girard, Meinier, Vincens, Perillier, Berard.

M. de Rochemore a fait part à l'Academie de deux lettres; l'une est la reponse de M. Le Maréchal de Thomond au compliment que nous lui avions fait par lettres sur sa nomination au Commandement de Languedoc; l'autre vient de M. le Marq.s de S.t Priest. Ce Magistrat mande que malgré sa bonne volonté pour l'Academie, il ne pouvait se resoudre à permettre que la Ville de Nismes déjà surchargée de dettes & de depenses, en fit de nouvelles en nous fondant des prix; mais

que

que si jamais les Circonstances devenaient plus favorables, il se prêterait volontiers à tous les arrangements que nous pourrions desirer.

Du Jeudi 22.e X.bre 1757 à l'eveché.

Etant présents M.M. De Rochemore Secret.re pp.el Sequier, Salles, Meinier, d. Dolive, Vincens, Perill.r

M. Sequier nous a lû la traduction d'une dissert.-tation Italiéne dans laquelle on fonde la personne & le Sistéme de Pytagore. L'auteur de cette traduction avait prié m.r Sequier de nous en faire part. Cet ouvrage etant de longue haleine, sera divisé en trois parties qui seront lûës dans trois séances differentes.

Du jeudi 29.e dud.r A l'Eveché.

Etant présents M.M. De Rochemore Secr.e pp.el d. Dolive, Sequier, Meinier, Vincens, Gérard, Perillier.

M. Sequier nous a lû la Segonde partie de la traduction dont j'ai parlé dans la derniére séance.

Du Jeudi 5.e Janvier 1758. à l'Eveché.

Etant prēnts M. De Rochemore Secr.e pp.el, Sequier d. D'olive, Salles, Meinier, Vincens, Perillier, Gérard.

D. D'olive nous a communiqué le dessein où il est de faire Jeudi prochain l'ouverture publique de ses Lécons de Grec & d'hebreu; & il nous a fait part du discours qu'il doit prononcer à cette occasion.

Du Jeudi 12.e Janvier 1758.
Aux Benedictins.

Etant présents M.M. De Rochemore Secret.re ppel D. Dolive, Vincens, Massip, Vallongues, Meinier, Sallet, Girard, Reinaud, Berillier, Seguier, Lecointe avoc.t Bau.

L'Academie s'est assemblée dans le Monastére de S.t Benoît pour assister à l'ouverture des Leçons de Grec & d'hébreu. D. Dolive a lû un discours sur l'utilité des Langues.

Ensuite M.M. les Academiciens s'étant retirés dans une autre salle ont procédé à l'élection de leurs officiers. M. Seguier a été nommé Directeur & M. Meinier Chancelier.

L'on a renouvellé les fonds de l'academie par une imposition de 3.t par tête.

Du Jeudi 19.e dud.t À l'Evéché.

Etant présents M.M. Seguier Dir.r Meinier Chanc. De Rochemore Secr.e ppel, D. Dolive, Sallet, Vincens, Razoux, Girard.

L'on a disserté sur divers points de Litterature.

Du Jeudi 26.e dud.t à l'Evéché.

Etant prents M.M. Seguier direct.r Meinier Chanc.r De Rochemore Secr.e ppel, Michon, Sallet, Vincens, Razoux, Berard, Berillier, Girard.

M. Michon nous a lû une Idille qui a remporté le prix de ce genre à l'Academie des Jeux floraux. Elle est intitulée Les Boules de savon. Il nous a fait part aussi d'une ode Sacrée du meme auteur.

Du Jeudi 9e. fevrier 1758. a l'Evéché.

Etant présents M.M. Sequier dir.r Meinier Chanc.r de Rochemore Secr.e pjpel, Vallongue, Razous, Teller, Girard, Berillier.

M. Sequier nous a lû la troisiéme & darniére partie de la Dissertation qu'il nous avait Communiquée le 22 & 29. decembre Dernier.

Du Jeudi 23e. dud.r à l'Evéché.

Etant presents M.M. Sequier dir.r Meinier Chanc.r de Rochemore Secr.e pjpel, D. Dolive, Salles, Berillier, Razous, Girard, Berard.

M. Sequier nous a proposé de remettre en vigueur un reglement observé dans les premiers tems de notre retablissement, par lequel il etait ordonné que quand on aurait quelque chose à proposer a l'Academie, on ferait la proposition ou dans une Séance ordinaire, ou dans une Séance extraordinaire Convoquée par des billets circulaires, mais que la decision de l'affaire proposée n'aurait lieu qu'à la Séance d'aprés.

L'Academie a decidé unanimement de suivre à l'avenir ce reglement dont on sent les motifs.

Du Jeudi 9e. Mars. A l'Eveché

Etant prents Mg.r l'Evegue Protect.r M.M. Sequier dir.r Meinier Chanc.r de Rochemore Secr.e pjpel, D. Dolive, de merés Vallongue, D'aigremont, Girard, Berillier, Razous, Berard.

L'on a disserté Sur divers points de Littérature.

M. Meinier a lû un discours Sur ce Sujet: Non est pax impiis.

Du Jeudi 16.e Mars 1758. à l'Evéché.

Etant présents M.M. De Rochemore Sec.re p.r p.t Perillier, Girard, Razoux, Vallongue, Berard.

Cette Seance a roulé sur les mêmes objets que la precedente.

L'Academie est entrée en Vacance pour la quinzaine de Pâques.

Du Jeudi 6.e Avril 1758. à l'Evéché.

Etant presents M.M. Sequier dir.r Meinier Chanc.r De Rochemore Sec.r p.t Vincens, Razoux, D. Doliue, Girard, Perillier.

M. De Rochemore nous ayant fait part d'une lettre qui nous est addressée par M.r Lecointe l'un de nos Academiciens actuellement à Paris, par laquelle M.r Lecointe nous fait part d'un ouvrage qu'il voudrait faire imprimer intitulé Traité des Postes, ou Traité des fortifications de Campagne, à l'usage des officiers particuliers qui sont destinés à la guerre &c. & Desire pouvoir mettre son nom à la tête, avec le titre d'Academicien de Nismes, Nous avons deliberé sur sa demande; & quoique nous soyions dans l'usage de ne permettre à aucun de nos Confreres de prendre le Susd.t titre qu'au préalable il n'aye communiqué son Manuscrit à l'Academie assemblée, cependant, vu la distance des lieux & la difficulté qu'aurait M.r Lecointe à Nous faire parvenir son manuscrit, Nous le dispensons de cette formalité & Nous lui permettons de prendre le titre d'Academicien dans son ouvrage; à Condition toutes-fois que son ouvrage sera examiné & approuvé par deux de nos membres Nommés par Nous, Commissaires à cet effet; & Comme M. Lecointe nous a ecrit que M. le Marq.s d'Aubais & M. Menard s'étaient offerts pour Cela, Nous Donnons pouvoir à ces deux M.rs d'agir au nom de toute l'Academie, d'examiner le manuscrit de M. Lecointe & de lui permettre, s'ils le jugent à propos, de prendre le nom d'Academicien, à la tête de son Livre.

Du Jeudi 27.e Avril 1758. à l'Evéché.

Etant presents M.M. Seguier Direct.r Meinier Chanc.r Girard, Vincens, Razous, Berillier, D. D'olive.

On a deliberé que le vendredy 5.e May, on s'assemblérait extraordinairement pour regler tout ce qui est afférent a la Séance publique. M. Seguier a bien voulu se charger de voir M.r l'Evegue de Nismes pour le prier d'y assister.

Du Vendredi 5.e May 1758.
A l'Evéché.

Etant presents M.M. Seguier dir.r Meinier Chanc.r Vincens, Salles, Demerés, de Vallongue, Reinaud, D. Dolive, Girard, Tempié, Berard, de la Palmette Razous.

L'on a decidé que la Séance publique serait indiquée pour Vendredi prochain 12.e May à trois heures précises.

M.M. Girard & Berard ont été nommés pour aller voir M.M. les officiers municipaux, leur demander la Salle de l'Hotel-de-Ville & les inviter à la Séance publique.

M.M. Meinier & Vincens ont bien voulu se charger de l'arrangement de la Salle; & M. Razous du Soin des affiches

---

Du Vendredi 12.e May 1758.
A L'hôtel-de-Ville.

Séance publique.

Etant présents M.M. L'Evêque de Nismes Protect.
Seguier Direct.r, Meinier Chanc.r, De Montval,
De Saveirac, De La Salmette, Sindic, De Massip,
Aldebert, D'aigremont, Lecointe av.t Salles, Demerés,
Reinaud, Vincens, De Vallongue, Razoux, D. Dolive,
Verillier, Girard, Berard, De la Reiranglade.

L'Academie s'étt assemblée dans la Salle du Conseil. M.M. Seguier & Meinier en qualité de Deputés, ont été à l'Evêché prendre M. L'Evêque & sont venus avec luy. M.M. les off.rs municipaux ont été au devant de M. L'Evêque & des Deputés de l'Academie jusqu'à l'escalier, & ayant pris les places qui leur etaient destinées, M. Seguier ouvrit la Séance par un Memoire dans lequel il fit le parallele des antiquités de France & d'Italie.

M. Salles lut une Ode intitulée les malheurs de la vengéance.

D. Dolive donna une Analyse raisonnée de l'Electre de Sophocle.

M. Meinier termina la Séance par un discours dans lequel, après avoir Comparé le **XVII.e** Siécle avec le **XVIII.e** Il prouva, Contre les Detracteurs de ce dernier, que le goût n'y est pas tombé en décadance.

Du Vendredi 12.e May 1758.
A L'hôtel-de-Ville.

Séance publique.

Etant présents M.M. L'Evêque de Nismes Protect.
Seguier Direct.r, Meinier Chanc.r, De Montval,
De Saveirac, De La Salmette, Sclieu, De Massip,
Aldebert, D'aigremont, Lecointe av.t Salles, Demerés,
Reinaud, Vincens, De Vallongue, Razoux, D. Dolive,
Verillier, Girard, Berard, De la Reiranglade.

L'Academie s'est assemblée dans la Salle du Conseil. M.M. Seguier & Meinier en qualité de Deputés, ont été à l'Evêché prendre M. L'Evêque & sont venus avec luy. M.M. les off.rs municipaux ont été au devant de M. L'Evêque & des Deputés de l'Academie jusqu'à l'escalier, & ayant pris les places qui leur etaient destinées, M. Seguier ouvrit la Séance par un Memoire dans lequel il fit le parallele des antiquités de France & d'Italie.

M. Salles lut une Ode intitulée les malheurs de la vengéance.

D. Dolive donna une Analyse raisonnée de l'Electre de Sophocle.

M. Meinier termina la Séance par un discours dans lequel, après avoir Comparé le **XVII.e** Siécle avec le **XVIII.e** il prouve, Contre les detracteurs de ce dernier, que le goût n'y est pas tombé en décadence.

Du Jeudi 18. May 1758.
à l'Evéché.

Etant presents M.M. Sequier dir.r Meinier Chanc.e Vincens, Valles, Razoux, Cezillier.

On a deliberé que M. Razoux dresserait le Programme de la Séance publique pour l'envoyer à l'Auteur du Mercure de france.

Du Jeudi 1.er Juin 1758.
à l'Eveché.

Etant presents M.M. Meinier Chanc.e de Rochemore Secret.e ppel, Vincens, Razoux, Cerillier, Gizard.

M. de Rochemore nous a fait part de deux lettres adressées à l'Académ.e: l'une de M. Marmontel qui nous apprend que le Roy vient de lui donner le privilege du Mercure vacant par la mort de M. de Boissy, & qui prie les Membres de cette Compagnie d'enrichir son recuëil de quelqu'une de leurs productions. Or l'autre de M. Lecointe off.r l'un de nos confreres qui demande quelques changements dans la deliberation prise au sujet de son ouvrage.

L'Academie a chargé M. de Rochemore de repondre à ces deux M.rs de faire à M. Marmontel une lettre de compliment & de lui envoyer le Programme de la Séance publique dressé par M. Razoux qui a été lû à cette Séance; & de donner avis à M. Lecointe des changements qu'on a fait dans la deliberation qui le regarde.

M. de Rochemore obligé de faire un Voyage de quelques mois, a prié l'academie de nommer quelqu'un de ses membres pour faire ses fonctions. On a chargé M. Razoux de cet employ pendant son absence.

Du Jeudi 8.e Juin 1758. à l'Eveché.

Etant presents M.M. Meinier Chanc.e de Rochemore Secr.e Jyel, Perillier, Razoux, Girard

M. Meinier nous a fait part de la harangue qu'il doit prononcer devant Mad.me la Marechale de Thomond lors de son passage.

Du Jeudi 15. dud. à l'Eveché

Etant presents M.M. Meinier Chanc.e Razoux, Girard, Perillier.

M. Razoux a lu une lettre qu'il ecrit à M.M. les auteurs du Journal des Scavants sur un fait singulier de Medecine; & il a demandé la permission de prendre le titre d'Academicien à la fin de sa lettre; ce qui lui a été accordé.

Du Jeudi 22.e dud. à l'Eveché.

Etant prēnts M.M. Meinier Chanc.e Vincens, Girard, Perillier, Razoux.

M. Vincens nous a lû un ouvrage Ms intitulé Lotichii Med. germani ad joannem Stigellium de monumentis in adro Nemausensi Elegia Xa.

Il nous a fait part de ses reflexions sur cette Elegie.

Du Jeudi 5.e Juillet. à l'Eveché.

Etant prēnts M.M. Seguier Dir.r Meinier Chancell.r Vincens, Razoux, Girard, De la Calmette.

On n'a pas pu proceder à l'élection des nouveaux offrs quoique ce fût le jour indiqué, vû le petit nombre des Academ.s

L'Academie suivant l'usage ordinaire, commence les vacances demain.

Du Jeudi 9e. Novembre 1758.

A L'Evesché.

Etants presents M.M. Seguier Dir. Meinier Chanc. De Rochemore Secr. Ptal, De Vallongue, De Merés Reynaud, Bruny, Ratoux, Berard, Aldebert, Bertillon, La Reynardade, Michon.

M. Seguier nous a fait part de la maniére dont il Destiné une inscription deposée au Temple de Diane & qui commence par ces mots **RESPVBLICA NEMAUSESIVM.**

M.M. les officiers ayant representé qu'ils occupaient leurs charges depuis neuf mois, presque dans le tems où la nouvelle election aurait dû se faire, le nombre des Academiciens presents à la séance ne se trouva pas suffisant pour y procéder, on leur a donné des Successeurs; & Mr. Reinaud a été nommé Directeur & M. Berard Chancelier. Ces deux Academ. resteront en charge jusqu'au jour de la séance publique; & ce jour-là on nommera de nouveaux officiers qui le seront pendant un an, l'Academie ayant deliberé tout d'une voix de faire dorénavant son Dirext. & son chanc. annuels.

M. Seguier nous a lû une Lettre de M. Sallet associé de notre Compagnie, qui lui mande avoir parlé de notre recuëil à un Libraire de Paris. Ce libraire se du debit de cet ouvrage; Mais il Souhaitterait qu'on y ajoutât quelque dissertation sur l'antiquité, & Mr. Sallet offre de se charger des frais de l'impression. L'Academie aprés avoir deliberé sur cette affaire a accepté les offres de Mr. Sallet & a prié M. Seguier de joindre au recuëil sa dissertation sur l'inscription qu'il a decouverte sur la frontispice de la maison quarrée; a quoy Mr. Seguier a Consenti.

Du Jeudi 23.e Novembre 1758. à l'Eveché

Etant presents MM. De Rochemore, Sec.e, Seguier, Vallongue, Meinier, Bazoux, Berillier, Vincens.

M. Seguier nous a lû une dissertation sur l'inscription de la maison-quarrée, qu'il a restituée en examinant les trous où etaient attachés les Crampons des Lettres de Bronze qui formaient l'inscription du frontispice.

Du Jeudi 30.e dud.t à l'Eveché.

Etant presents MM. De Rochemore, Sec.e, Seguier, Meinier, Vincens, Berillier.

M. Seguier a achevé de nous lire la dissertation sur l'inscription de la Maison-quarrée qu'il restituë ainsi :

C. CÆSARI AVG. F. COS. L. CÆSARI AVG. F.
Sur la frise. COS. DESIGNATO

PRINCIPIBVS JVVENTVTIS
Sur l'architrave.

Cette inscription ainsi restituée a été adoptée unanimement par l'Academie royale des inscriptions & belles-Lettres de Paris.

Du Jeudi 14.e Decembre 1758.
à l'Eveché.

Etant présents M.M. De Rochemoze Secret.e ȳpel Sequier, Razoux, Girard, Berillier, Meinier, Vincens.

M. Sequier nous a fait part d'une nouvelle lettre de M.r Rallet qui lui mande que le libraire de Paris fait des difficultés sur l'impression de notre recüeil. En Consequence l'Academie est convenüe de laisser là cette affaire pour quelque tems.

Du Jeudi 4.e Janvier 1759.
à l'Eveché.

Etant presents M.M. De Rochemore Secr.e ȳpel Razoux, Berillier, Girard, Meinier, Sequier.

On a disserté sur divers points de Littérature.

Du Jeudi 25.e dud. à l'Eveché.

Etant presents M.M. De Rochemoze Secr.e ȳpel Sequier, Meinier, Razoux, Girard.

M. Girard a lû un programme envoyé de Bruxelles à l'Academie. p.r les auteurs du Journal de Commerce.

Du Jeudi 8e. Fevrier 1759.
A l'Evêché.

Etant presents MM. de Rochemore Secret. Appel Meinier, Sequier, Girard, Razou.

M. de Rochemore a fait part à l'Academie d'un programme qu'il a reçu pour elle, de la part de M. Bonnet, sur son essai d'une nouvelle Cheminée.

Du Jeudi 26.e Avril 1759.
à l'Evechè.

Etant presents M.M. Reinaud Dir.r Berard Chanc.r de Rochemore Secr.e ppel, Seguier, Girard, Meinier, Vincens, Aldebert.

M. Seguier a proposé à l'Académie de rembourser à M. Salles les avances qu'il avait faites pour l'impression de notre Recuëil. M. Salles devait se payer à mesure qu'il s'en vendrait des exemplaires. Mais comme il ne s'en est vendu qu'un assés petit nombre, il a été convenu que M.rs les Academiciens se cotiseraient pour achever la Somme duë à M. Salles. M. Girard s'est chargé de faire le Tableau de la repartition & de le présenter à l'Academie le jour de la Séance-publique prochaine.

Du Jeudi 4e. Decembre 1760.
Chez Mr. Seguier.

Etant presents M.M. Vincent Dir.r Razoux Chanc.r De Rochemore Secr.e Jopel, Seguier, Meinier, Perillier, Girard.

M. Seguier nous a fait part de ses reponses à diverses demandes qu'on lui avait adressées sur plu-sieurs points d'antiquité: entr'autres sur la Mola Salsa employée dans les Sacrifices, que plusieurs auteurs ont prise pour un gâteau & qu'il prouve ne devoir etre regardée que comme une farine dont on sau-poudrait l'autel, la victime & le Couteau Sacré.

M. L'Abbé Chaix de la Tulliere Chan.e de Valence ayant demandé depuis Long tems à etre reçu parmi nos associés, Nous avons examiné plusieurs morceaux de ses Sermons ou oraisons funebres insérés dans L'Art oratoire reduit en exemples; & nous avons accordé à M. L'abbé de La Tulliere la place qu'il demandait. Nous ne lui enverrons Cependant ses Lettres qu'après le retour de M. L'Evêque de Nismes qui avait Sollicité pour lui & qui est actuellement aux Etats.

Du Jeudi 28e. May 1762.
à l'hôtel-de-Ville.

Séance publique.

Etant presents M.M. Vincens Direct.r Razoux Chancelier de Rochemore secretaire ppel, de Caveirac, de La Calmette, de Massip, Reinaud de Genas, Girard, Meinier, Seguier, Tempié, Michon, Salles de Lascel, Alberts, Lecointe avoc.t Berillier, de Montval, Schmidt, de Rochefort.

M. Vincens a ouvert la Seance sur ce sujet Combien l'humanité est necessaire aux gens de-lettres.

M. de Rochefort a fait son discours de reception auquel M. Vincens a reponduë.

M. de Massip a fait l'eloge funebre de M. le President de Dions.

M. de Rochefort a lû le XXII.e Livre de l'Iliade traduit en vers français de sa façon.

M. Razoux a terminé la Seance par quelques observations sur l'inoculation.

L'on a procedé, ensuite, à l'élection des offrs M. Massip a été nommé Directeur & M. Lecointe Chancelier.



HONORABB. VIRI
DECURIONES ET PRAESES ACADEMIAE
BOTANOPHILORUM CORTONIENSIUM

PLantarum *Cognitionem, Rerumq. aliarum Naturalium, tùm apud Veteres, tùm apud Recentiores percelebrem fuisse, ac summo honore habitam, quippe quae prosit adq. delectet, certo si quid sit, certius esse non potest. Ea propter, iis maxime investigandis, quo poterit studio, adq. exponendis, Collegium N. Botanophilorum Cortonienſium, auspicato, institutum est. Verum hoc Nobis, haud satis esse videbatur, nisi Viri quoq. una cum Conterraneis, & Externi, & Alienigenae, in Corpus hoc référrentur, qui de Eo, praestantioribb. Artibus, quae supra, liberalibusve Disciplinis, vel alia quàvis ratione, benemereri potuissent. Itaque Te* Inſustr. Virum Franciscum Seguierium Domo Nemauso, Universae Rei Nat. Consultissimum.

quum talem te ostenderis, iisque praesidiis instructum, Ordo N., & Obsiciales, Causa C. noverint, in Collegiatum suum, iustis suffragiis proponi, & cooptari, & in Albo Botanophil. Cortonienſium describi, quod Felix Faustumq. sit, censuere, iidemque decreverunt. Ceterum ut Instituto Nostro, Inb. Animo faveas, & Symbolam tuam, Plantis colendis, Rebusq. aliis Naturalibb. praecipue conferas, Coetus Universi Nomine, hortaris, adq. Te ipsum, Valere, & Bene rem gerere, adprecamur.

Datum, Cortonae, In Aedib. Nostris, A. D. Pridie Eid. Decembris *Anno, Ab Christo N.* CIↃ. IↃ. C C. LXIIII.

Laurentius Caroli F. Ginorius,
Senator, Marchio, Comes, Eques,
et Patricius Florentinus.

{ *Academiae Botanophilor. Praeses* Dominicus Saparellius Pro— Praeses

{ *Ex Decurionibb. & a Secretis* Aludowicus Gulielminus